REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'INTERIEUR

RAPPORT D'ACTIVITES 2017

L'impact des réalisations au service des citoyens

Année 2017

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'INTERIEUR

RAPPORT D'ACTIVITES 2017

L'impact des réalisations au service des citoyens

Table des matières

PREFACE……9

I. MISSIONS ET ORGANISATION DU DÉPARTEMENT 7

1.2. ORGANISATION 7

II. LA DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE (DGPN) 10

2.1. INTRODUCTION 10

2.2. RAPPEL SUR LES MISSIONS DE LA POLICE NATIONALE 10

2.3. OPERATIONNALISATION DES MISSIONS DE LA PCE EN 2017 11

2.4. PERSPECTIVES 35

III. DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE (DGAT) 41

3.1. ACTIONS PHARES EN 2017 41

3.2. PERSPECTIVES 46

IV. DIRECTION GÉNÉRALE DES ELECTIONS (DGE) 42

4.1. ACTIVITES REALISEES EN 2017 42

4.2. PERSPECTIVES POUR 2018 43

V. LA BRIGADE NATIONALE DES SAPEURS-POMPIERS (BNSP) 44

5.1. BILAN DES INTERVENTIONS 44

5.2. PRINCIPALES AFFAIRES A SUIVRE 51

5.3. PRESENTATION DES ACTIVITES EN COURS 53

VI. L'AGENCE D'ASSISTANCE A LA SECURITE DE PROXIMITE (A.S.P) 50

6.1. t w 9 { 9 b ¢ ! ¢ LENCE 50

6.2. REALISATIONS 51

6.3. SUR LE PLAN OPERATIONNEL 53

6.4. t w h W 9 ¢ 5 9 VAR LE DE LA GOUVERNANCE SECURITAIRE DE PROXIMITE 55

6.5. PROJET QUARTIERS SUR 59

6.6. PROGRAMME "UN ASP, UN METIER" 59

6.7. COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE 60

6.8. CONTRAINTES 60

6.9. PERSPECTIVES 61

VII. LA DIRECTION DE L'AUTOMATISATION DES FICHIERS (DAF) 63

7.1. GESTION DU PERSONNEL 63

7.2. ACTIVITES COURANTES 63

7.3. PERSPECTIVES 64

VIII. LA DIRECTION DES CONSTRUCTIONS 65

8.1. MISSION 65

8.2. ACTIVITES EN COURS DE REALISATION 65

8.3. PERSPECTIVES 2018 68

IX. LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DE L'EQUIPEMENT (DAGE) 69

9.1. MISSIONS 69

9.2. BILAN DES ACTIVITES ET PERSPECTIVES 69

X. LA DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE (DPC) 71

10.1. ACTIVITES 71

10.1.1 ACTIVITES DEJA MENEE 71

10.2. PERSPECTIVES 72

XI. COMITE INTERMINISTERIEL DE LUTTE CONTRE LA DROGUE (CILD) 73

11.1. MISSIONS 73

11.2. REALISATIONS 73

11.3. PERSPECTIVES 75

11.4. RECOMMANDATIONS 75

XII. CELLULE DE LUTTE ANTI-TERRORISTE 77
12.1. RAPPEL DE LA MISSION 77
12.2. ARTICULATION 77
12.3. ACTIVITES MENEES 77
12.4. DIFFICULTES RENCONTRES 77
12.6. NOUVELLE ARCHITECTURE 78
12.7. FORMATION 78
12.8. MOTIVATION 78
XIII. SERVICE DE LA FORMATION : 80
13.1. LES MISSIONS 80
13.2. ACTIVITES REALISEES 80
13.3. PERSPECTIVES 81
XIV. SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS 82
14.1. PRINCIPALES AFFAIRES EN COURS DE REALISATION 82
14.3. CONTENU EXACT DES RESULTATIONS 90
14.4. AUTRES ACTIVITES MENTENTES 92
14.5. AUTRES AFFAIRES EN INSTANCE 93
XV. PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2018 94
15.1. LE BUDGET GENERAL 94
15.2. RECAPITULATIF 97

PREFACE
L'impact des réalisations au service des citoyens

Aly Ngouille NDIAYE
MINISTRE DE
,ì) . 4%2)%52

Le projet de loi de finances 2018 a la particularité de mettre l'accent sur le social. Ce faisant, la priorité est davantage accordée au renforcement du bien-être du citoyen sénégalais, objectif ultime de nos politiques publiques. Le Ministère de l'Intérieur n'est pas en reste. Dans cette dynamique séquentielle qui est l'aboutissement des efforts fournis par le Gouvernement, ces dernières années, notre département a mené plusieurs actions dans les centres d'intérêt relevant de ses compétences.

Aussi, dans le domaine de la sécurité intérieure, des mesures hardies de recrutement et d'équipement ont-elles été prises pour consolider et renforcer le maillage du territoire et rassurer les citoyens sur les capacités de l'Etat à les protéger et à prévenir toute menace dans un contexte d'insécurité préoccupante.

En effet, dans son combat quotidien de sécurisation des personnes et de biens, de circonscription des menaces générées par la délinquance et les fléaux comme le terrorisme et la grande criminalité, le Ministère de l'Intérieur s'est voulu novateur en se préparant, constamment, aux enjeux qui l'interpellent. Ceci s'est effectué à travers l'élaboration et l'adoption, au cours de l'année qui s'achève, de la Lettre de Politique sectorielle de Développement de la Gouvernance et de la Sécurité intérieures.

C'est ainsi que le focus a été mis sur une approche globale et pragmatique, en mesure de garantir l'anticipation de nos services et la mobilisation des ressources à notre disposition pour juguler les risques et les menaces sous toutes leurs formes. Dans ce cadre, le citoyen est invité à jouer un rôle actif de premier plan, car étant au début et à la fin de toute politique publique. C'est avec le citoyen, désormais, mieux impliqué des problématiques administratives et sécuritaires, que l'action publique pourra produire un impact optimal et plus durable.

Selon une étude commanditée par la Direction générale de la Police nationale (DGPN), la criminalité a, ainsi, baissé de 35% entre 2015 et 2017 en raison des opérations de sécurisation organisées, au moins, hebdomadairement sur l'ensemble du territoire national, et particulièrement à Dakar. Toutefois, le sentiment d'insécurité, amplifié, notamment, par les mass-médias et les réseaux sociaux, demeure l'objet de préoccupation ; d'où l'obligation de renforcer nos équipements et moyens d'intervention ainsi que la nécessaire synergie de nos services afin de parvenir à un spectre d'action plus large. C'est dans cet esprit, que le projet de loi d'orientation sur la sécurité intérieure a été finalisé en 2017 pour traduire toute l'ambition du Chef de l'Etat dans ce domaine prioritaire.

D'ailleurs, la complexité de la situation géopolitique sous-régionale nous rend d'autant plus convaincu que la sécurité des personnes et des biens ainsi que la sûreté de nos infrastructures et installations stratégiques, demeurent des leviers essentiels, dans la mise en œuvre d'un Sénégal émergent, garant de l'épanouissement des libertés et du bien-être de tous.

Sur un autre plan, l'année 2017 aura consacré l'entrée en vigueur de la carte d'identité biométrique à puce, une technologie innovante en matière d'informatisation des fichiers avec l'inscription de 6.219.446 électeurs. L'organisation des élections législatives du 30 juillet 2017, dans ce contexte marqué, également, par la multiplication des candidatures, a permis d'enregistrer un taux de participation appréciable de 53,66%. Au sortir de ces joutes électorales, la démocratie sénégalaise a été consolidée. Il va sans dire que notre système électoral, déjà éprouvé par l'Histoire et auréolé d'acquis irréversibles, maintiendra son niveau de qualité reconnu à travers le monde.

L'esprit de responsabilité exige du Département de ne pas perdre de vue que le point d'orgue de notre action demeure la satisfaction des préoccupations essentielles des citoyens. La stabilité, la sécurité et la paix

constituent, à cet égard, des bases constantes qui permettront aux politiques de développement de s'exécuter dans les conditions les meilleures.

C'est pourquoi, nous nous emploierons, en 2018, à renforcer les réalisations au service des citoyens et des usagers. Une bonne qualité de service, selon les normes d'efficacité et d'efficience, sera recherchée et mise en œuvre par les personnels du Département, de mieux en mieux outillés pour améliorer leurs performances. Une telle option sera, naturellement, soutenue par une stratégie de communication interne et externe centrée sur les impératifs d'efficacité de nos services et la satisfaction des diverses attentes de nos concitoyens.

Trois axes majeurs nous serviront de boussole : les constructions, les équipements et le service délivré aux usagers.

Ainsi, l'année 2018 marquera, sur autorisation de Son Excellence, Macky SALL, Président de la République, le démarrage de grands projets d'investissement qui devront résorber le déficit en constructions et en équipements des services stratégiques. Il s'agit du Programme de construction prioritaire des services du Ministère de l'Intérieur qui permettra la réalisation de bâtiments et d'équipements, clés en main, au profit de l'Administration territoriale, de la Police nationale et de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers ; ainsi que du Programme d'équipement des forces de police qui aura pour objectif de mettre à niveau les moyens d'intervention du Groupement mobile d'Intervention (GMI) et des autres services de sécurité sur l'étendue du territoire national. C'est ainsi qu'est projetée la construction d'une soixantaine de bâtiments – Gouvernances, préfectures, sous-préfectures, Centres d'intervention et de secours, Etat-major, Ecole de police, commissariats de police, cantonnements de GMI -, intéressant toutes les régions du Sénégal.

Relativement aux conditions de travail de nos personnels, le budget 2018 a opéré une hausse historique de 70 à 200% des crédits de fonctionnement des services déconcentrés. Cette augmentation se traduira par une meilleure mobilité et une plus grande efficacité administrative. De même, les efforts de recrutement d'agents seront poursuivis en mettant l'accent sur le personnel technique qualifié, le genre et l'optimisation des ressources.

En définitive, d'ici l'horizon 2019, le Ministère de l'Intérieur, à travers la consolidation de la gouvernance et de la sécurité intérieures, s'attèlera inexorablement à poursuivre ses efforts de dotation en matériels de maintien de l'ordre, de transport de troupes au profit de nos forces de police et surtout à renforcer les capacités en matière de lutte anti-terroriste, de lutte contre la drogue et la criminalité transfrontalière ; à augmenter nos dispositions en vidéo-surveillance tout en rendant davantage opérationnelle la politique de sécurité de proximité et celle relative à la protection civile.

Ce rapport d'activités annuel que le Ministère de l'Intérieur a le plaisir de partager avec la Représentation nationale, incarnée par les Honorables Députés, les populations sénégalaises et les partenaires techniques et financiers, nous permettra de revenir sur les réalisations du département en 2017 et les perspectives pour l'année 2018.

Bonne lecture !

Aly Ngouille NDIAYE

I. MISSIONS ET ORGANISATION DU DÉPARTEMENT

1.1. MISSIONS

Aux termes du décret n° 2017—1566 du 13 septembre 2017, le Ministre de l'Intérieur est chargé, sous l'autorité du Premier Ministre, de préparer et de mettre en œuvre la politique arrêtée par le Chef de l'Etat en matière d'administration territoriale, de sécurité intérieure, de police administrative, de défense civile et d'organisation des élections.

Il est responsable de l'administration territoriale et, à ce titre, a autorité sur les gouverneurs, les préfets et les sous-préfets, dans le respect de leurs attributions propres de délégué du Président de la République et de représentant du Gouvernement.

Il est responsable de l'organisation matérielle des élections et référendum, sous réserve des attributions dévolues aux Ministres chargés des Affaires étrangères et de la Justice et aux organes compétents.

Il est chargé de la sécurité intérieure sur l'ensemble du territoire de la République. En rapport avec le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan il est chargé de protéger l'économie nationale contre la contrebande, les importations frauduleuses ou prohibées et le trafic de drogues.

Il a autorité sur les forces de police, sous réserve des attributions des procureurs en matière de police judiciaire. Il est chargé de la protection civile et de la lutte contre les incendies et calamités naturelles.

Pour l'exercice de ses attributions, les forces de sécurité, autres que les forces de police, lui apportent leur concours dans les conditions prévues par les dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

1.2. ORGANISATION

Le Cabinet est dirigé par un Directeur de cabinet. Il compte en son sein des conseillers techniques. Outre le Chef de cabinet, l'Attaché de cabinet et l'Aide de camp, figurent deux secrétariats particuliers.

Conformément au décret n° 2017—1546 du 08 septembre 2017 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères, le Ministère de l'Intérieur est structuré en directions et services ainsi qu'il suit :

Le Cabinet et les services rattachés

- L'Inspection des services de sécurité ;
- L'Inspection de l'Administration centrale et territoriale ;
- La Brigade nationale des Sapeurs-pompiers ;
- Le service des télécommunications ;
- Le Service de la Formation ;
- Le Service des Archives communes ;
- Le Comité interministériel de lutte contre la drogue ;
- Le Bureau d'entretien et de Maintenance du Réseau téléphonique et fax.

Le Secrétariat général

Le Secrétaire général dispose du pouvoir hiérarchique sur les directeurs généraux, les directeurs et les chefs de service du Ministère.

Conformément au décret n°2017-313 du 15 février 2017 Il est chargé :

- de la coordination des activités des différents services du Ministère dont il s'assure du bon fonctionnement ;
- de la programmation, du suivi et du contrôle de l'exécution des décisions ministérielles ;
- des relations et de la coordination avec les autres départements ministériels, en vue de l'exécution des décisions interministérielles ;
- de l'information complète du Ministre sur l'état de son département et plus particulièrement sur la gestion des crédits du Ministère ;
- du contrôle et de la présentation au Ministre, des divers actes soumis à la signature de celui-ci ;
- de la centralisation, de la répartition et de l'expédition du courrier, ainsi que de la conservation des archives du Ministère ;
- du suivi et du fonctionnement des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique placés sous le contrôle du ministère ;
- de toutes autres affaires pour lesquelles il a reçu délégation de pouvoir ou de signature.

Les services rattachés

Les services rattachés au Secrétariat général sont :

- Le Bureau du Courrier commun ;
- La Cellule des Etudes et de la Planification ;
- La Cellule de Passation des Marchés publics ;
- La Cellule des Affaires juridiques.

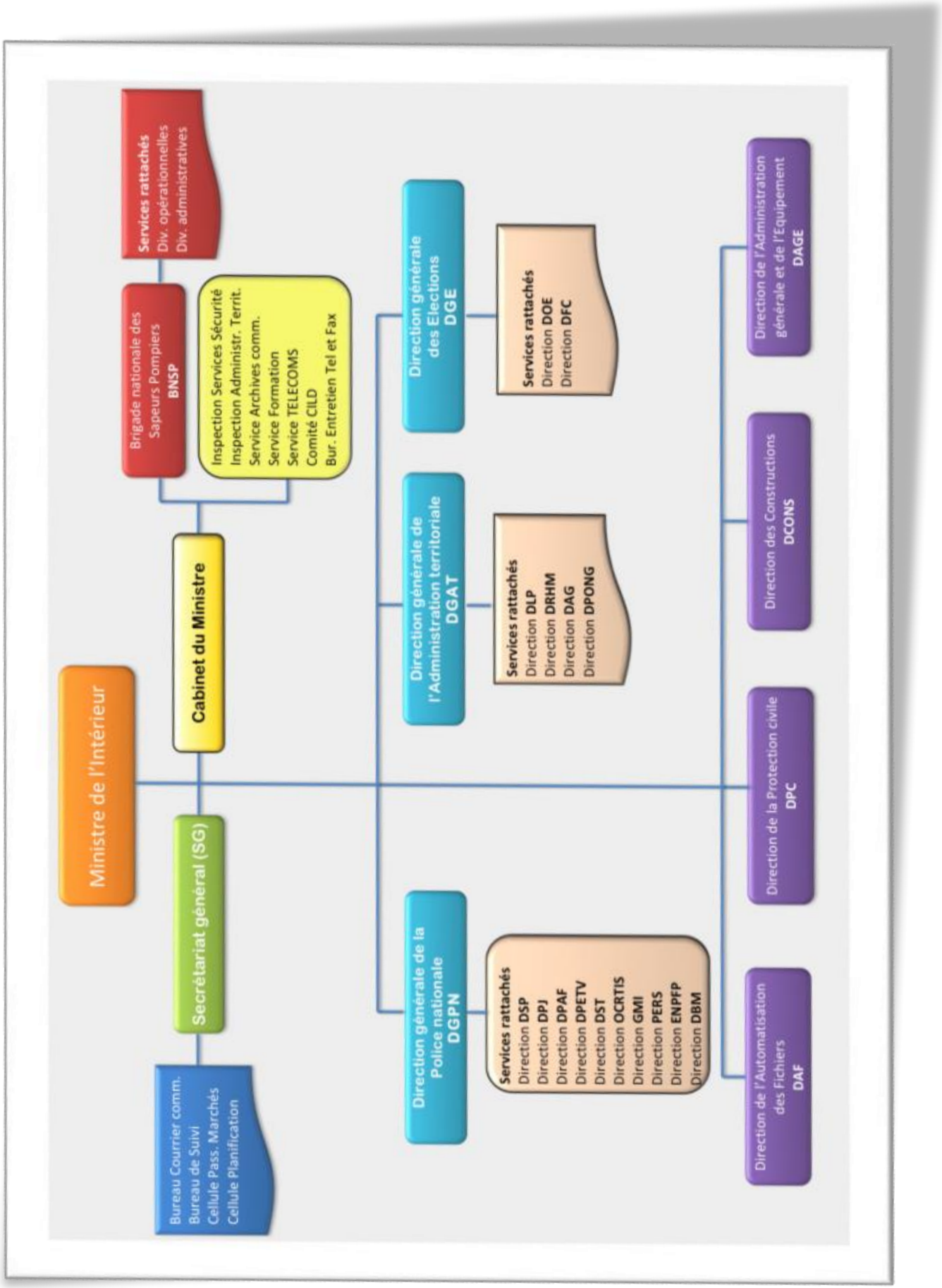

Organigramme du Ministère de l'Intérieur

II. LA DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE : LA SECURITE POUR TOUS LES SENEGALAIS

2.1. INTRODUCTION

Dans son troisième axe stratégique intitulé « Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité », le Plan Sénégal émergent(PSE) souligne que la paix et la sécurité des personnes et des biens constituent des facteurs déterminants à l'établissement d'un climat favorable au développement des activités économiques et sociales.
Le chef de l'Etat, à plusieurs occasions s'est prononcé sur « l'impératif de renforcer la sécurité des populations » en demandant au Ministre de l'Intérieur et au Ministre des Forces armées de « déployer les stratégies adéquates et les moyens de prévention et d'intervention nécessaires pour juguler la recrudescence de la délinquance dans le pays ».
C'est dans ce sillage que s'inscrivent les actions de la Police nationale. Elles consistent à assurer la sécurité des personnes et des biens, sur toute l'étendue du territoire national par un maillage physique, la prévention et la dissuasion.
C'est pour cette raison que la Police nationale, qui s'inscrit dans une dynamique de plus grande proximité avec les populations, mobilise en permanence toutes ses directions, pour que chaque sénégalais se sente en sécurité dans son environnement immédiat et partout ailleurs sur le territoire national.
Ainsi, avec l'objectif de traduire en actes la volonté du chef de l'Etat, des innovations dans les démarches, les méthodes et la mise à disponibilité des ressources humaines sont mises en œuvre. Devant les nouvelles menaces et les nouveaux risques, l'implication plus active des populations, des universitaires et de toutes les composantes sociales est, en effet, un gage supplémentaire de plus grande efficacité de nos services. La lutte contre l'insécurité appelle, désormais, des paradigmes plus inclusifs et plus intégrés, en lieu et place d'une action centrée exclusivement autour du travail des forces de défense et de sécurité et du système judiciaire. C'est tout le sens des instructions présidentielles contenues dans le Plan national consensuel de Lutte contre la Délinquance (PNCLD), cette vision du chef de l'État qui prône le partenariat avec les citoyens pour la sécurité et dont la Police nationale a déjà défini les modalités pratiques de mise en œuvre.

2.2. RAPPEL SUR LES MISSIONS DE LA POLICE NATIONALE

La Direction générale de la Police nationale est chargée sur l'ensemble du territoire national :

- de la protection des personnes et des biens ;
- de la garantie des libertés et de la défense des institutions de la République ;
- de la protection des institutions et des hautes personnalités ;
- du maintien et du rétablissement de l'ordre public ;
- de l'exécution des règlements de police générale, spéciale, municipale et rurale;
- de la recherche et de la constatation des infractions aux lois pénales et de la mise en œuvre des moyens propres à leur répression, conformément au code de procédure pénale et aux lois spéciales ;
- de la lutte contre le terrorisme, le grand banditisme et la criminalité transnationale organisée ;
- de la lutte contre la piraterie et la contrefaçon ;
- de la surveillance du territoire ;

- de la recherche des renseignements, de l'information du Gouvernement et des autorités publiques ;
- du contrôle de la circulation des personnes aux frontières, de sécurité et de la sureté des ports et aéroports ;
- de la gestion du séjour et de l'établissement des étrangers ainsi que de la confection et de la délivrance des titres de voyage aux nationaux ;
- de l'assistance aux autorités administratives et locales ;
- de l'exécution de missions diplomatiques et consulaires à l'étranger ainsi que de mission au sein d'organismes internationaux, avec l'accord du Gouvernement ;
- de la mise en œuvre du concept de sécurité humaine.

La Direction générale de la Police nationale est placée sous l'autorité du Directeur général, assisté d'un Directeur général adjoint. Elle se compose d'un cabinet et des dix directions, ci-dessous énumérées :

- la Direction de la Sécurité publique ;
- la Direction de la Police judiciaire ;
- la Direction de la Surveillance du Territoire ;
- la Direction du Budget et des Matériels ;
- la Direction de la Police des Etrangers et des Titres de Voyage ;
- la Direction de la Police aux Frontières ;
- la Direction de l'Ecole nationale de la Police et de la Formation permanente ;
- la Direction des Personnels ;
- la Direction de l'Office central de Répression du Trafic illicite des Stupéfiants ;
- la Direction du Groupement mobile d'Intervention.

2.3. OPERATIONNALISATION DES MISSIONS DE LA POLICE EN 2017

2.3.1. Les éléments de contexte :

Le contexte sous-régional a des conséquences sur notre sécurité nationale, compte tenu des instruments communautaires dans l'espace CEDEAO, dont l'épine dorsale est la libre circulation des personnes et des biens.
La Police nationale a fait le pari de s'adapter à ce contexte d'intégration politique qui s'accompagne aussi « d'intégration criminelle », qui importe en apprentissages comme en actions, une nouvelle forme de criminalité venue de pays qui sortent récemment de dizaines d'années de conflits. Dans sa stratégie d'anticipation face aux menaces multiformes, multidimensionnelles et plurisectorielles, la Police nationale a mis l'accent sur un renforcement de ses effectifs et une amélioration de ses plans et moyens d'intervention.

A cet égard il faut souligner le cas particulier de la région de Dakar, qui, dans une superficie de 0,28% du territoire national regroupe à elle seule 25 % de la population et plus de 70% des activités économiques. Dakar est ainsi un pôle d'attraction surpeuplé au détriment des campagnes qui se vident de leurs habitants.

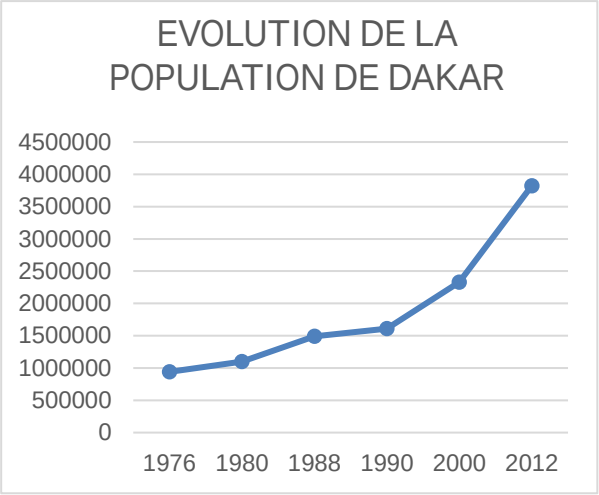

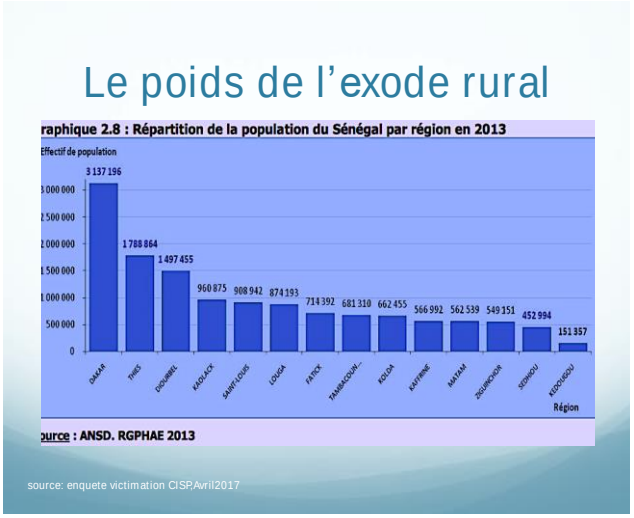

Carte de l'évolution du peuplement de Dakar de 1976 à 2012

C'est pour cette raison que le poids de l'exode rural, totalement pris en compte par la Police, est déterminant dans la sécurisation de la capitale Dakar. En effet, la carte de la criminalité est en symétrie avec celle du chômage et de la pauvreté.

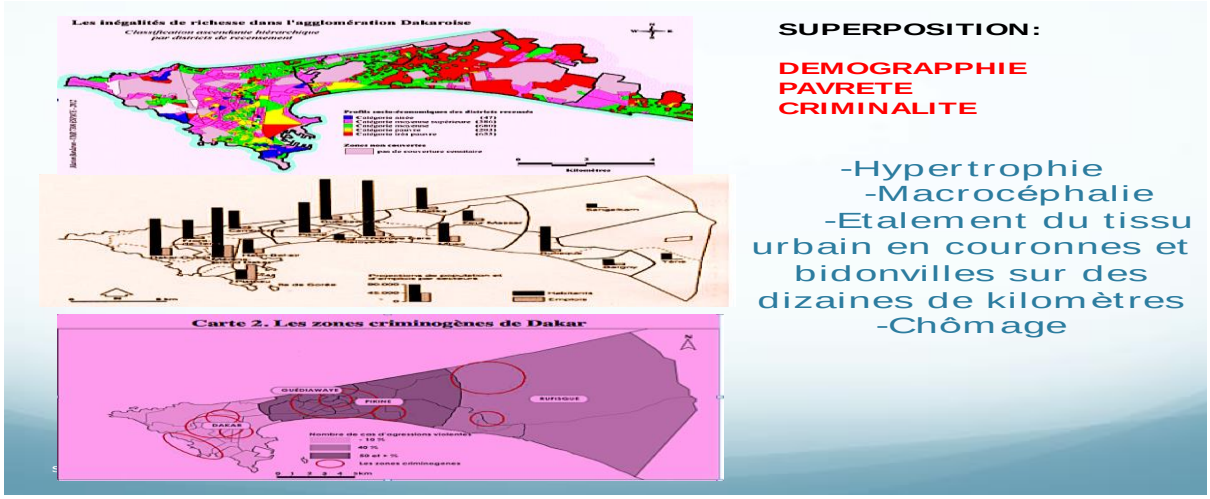

Cette figure révèle la situation en 2013 selon une enquête de l'Agence nationale des Statistiques du Sénégal. La région de Dakar est peuplée de 3 137 196 habitants suivie de la région de Thiès 1 788 864 et ensuite de la région de Diourbel 1 497 455. La région la moins peuplée est celle de Kédougou avec ses 151 357 habitants.

Direction privilégiée de l'exode rural, Dakar subit une pression démographique qui dépasse de loin la carte des services publics.

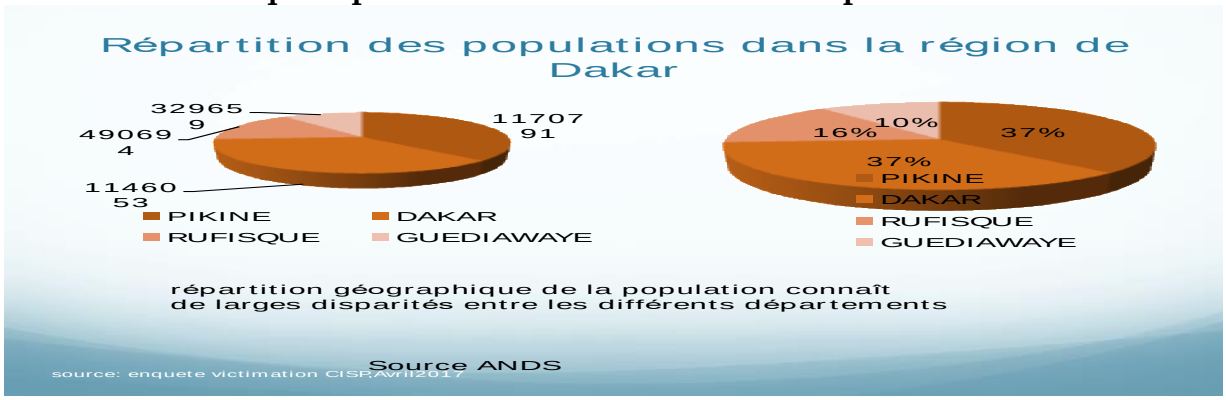

La région est devenue une mégalopole avec ses banlieues, ses couronnes périurbaines et ses bidonvilles, avec la densité moyenne de la population la plus élevée du Pays qui fait 5 704 habitants /Km2. Il faut noter que cette densité varie en fonction des arrondissements de Dakar.

76% des habitants de la région de Dakar ont moins de 35 ans. Avec une croissance de 2,5%, la ville de Dakar sera peuplée de 6 millions d'habitants en 2025 (ANSD).

C'est dans ce contexte de transition démographique non maitrisée et de dépassement des capacités d'accueil de la capitale que la Police exerce avec détermination son devoir de sécurisation du territoire national.

2.3.2. Prise en charge du phénomène sécuritaire

Pour une prise en charge totale de la sécurité nationale, dans sa globalité, la Police a redéfini ses orientations stratégiques dans le cadre de la lettre de politique sectorielle de développement du Département et a engrangé plusieurs réalisations. Plusieurs projets ont été engagés qui recoupent tous cinq grands domaines prioritaires :

- l'intensification de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la police de proximité ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des services de la Police ;
- le renforcement des capacités des personnels par la formation permanente ;
- la poursuite du réarmement moral des agents du corps de la Police.

Ces objectifs combinés ont permis de contenir l'insécurité urbaine qui ne crée pas simplement un sentiment d'insécurité parmi les citadins mais déchire aussi le tissu social des villes, menace les fondements des institutions démocratiques, érode le capital social des plus pauvres et crée des ghettos urbains et des quartiers stigmatisés.

La lutte contre la délinquance et la criminalité est totalement prise en charge par les services des dix directions que compte la Police nationale, chacune en ce qui la concerne, avec une adéquate synergie entre les opérationnelles et les administratives.

Les actions combinées de la DSP, de la DPAF, de la DST, de la DPJ, de la DGMI et de DOCRITIS rendent compte réellement du niveau des activités opérées dans le cadre du combat contre les infractions aux lois pénales. Ces directions opérationnelles ont multiplié les opérations de sécurisation et de lutte contre l'insécurité.

- **La Direction de la Sécurité publique – DSP**

Elle est chargée essentiellement de la protection des personnes et des biens, du maintien de l'ordre public, de la constatation des infractions aux lois pénales, de l'assistance aux autorités administratives et diplomatiques et de la gestion de la mobilité urbaine, entre autres missions ; tous les commissariats et services de sécurité publique, à travers tout le territoire national lui sont rattachés.

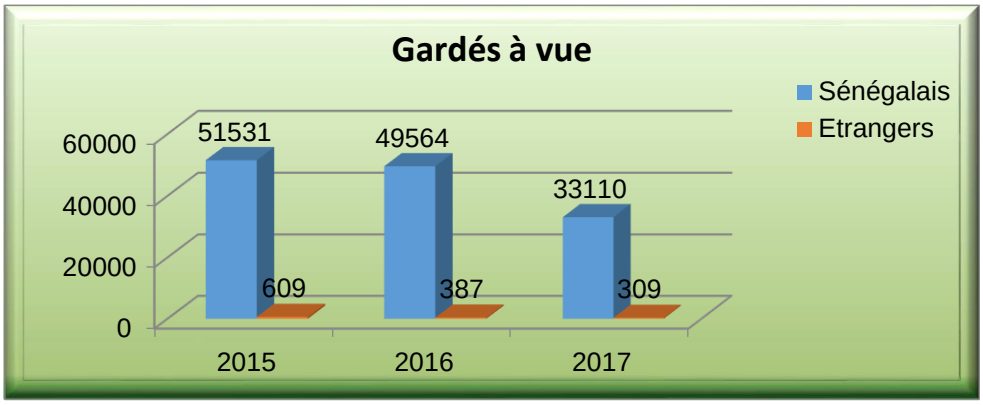

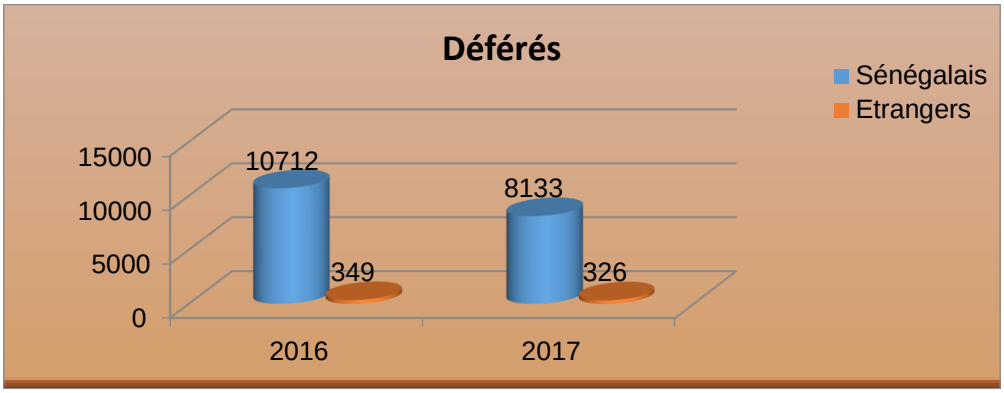

Tableaux compartatifs 2015 , 2016 et 2017
On note ici une regression des interpellations de 35% entre 2015 et 2017.
Une regression des déférés au parquet de 24,075 %.

En réalité, la criminalité a baissé de 35% entre 2015 et 2017 en raison des opérations de sécurisation organisées, tout au moins hebdomadairement sur l'ensemble du territoire national, et particulièrement à Dakar notamment à Guédiawaye, Parcelles assainies et Grand Yoff.

Par ailleurs, sur les 8.409 individus déférés au parquet en 2017, seuls 291 sont dans un cas de délinquance pathologique ou d'exclusion soit 3,46%. Seules 5 armes à feu, 108 armes blanches et 15 coupe-coupes ont été saisies.

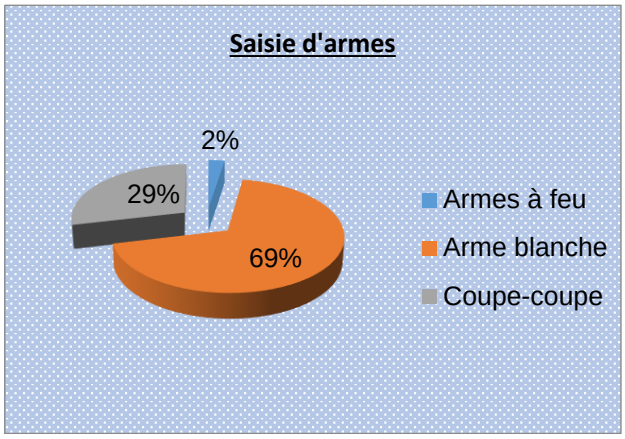

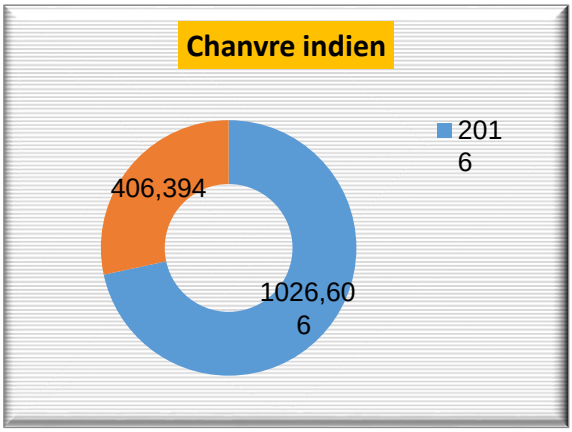

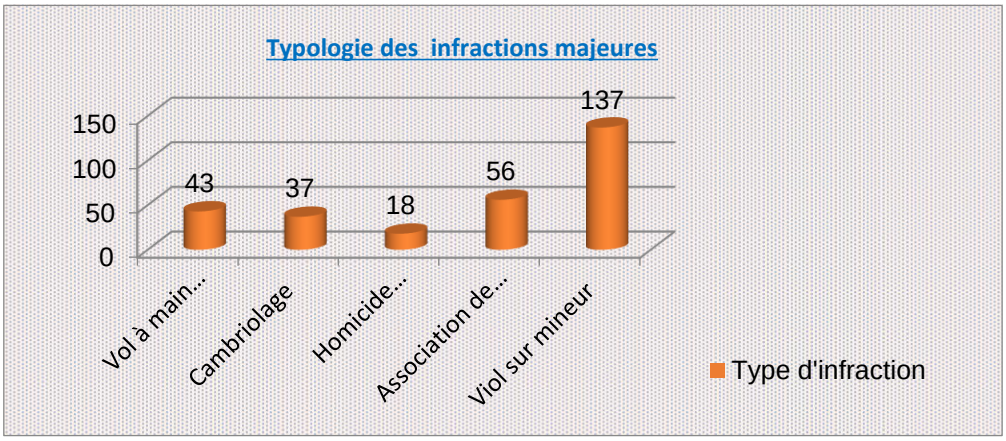

Cela signifie que la criminalité est sous contrôle et n'a pas franchi le niveau maximum tolérable dans notre pays.

Les différentes arrestations ont permis de démanteler **79** bandes d'individus dangereux et de sérier **193** malfaiteurs notables dont :
58 individus spécialisés dans les vols à main armée avec violence,
40 pour cambriolages,
19 pour homicide,
76 pour associations de malfaiteurs.

Par ailleurs, 157 personnes ont été interpellées pour atteinte aux mœurs.

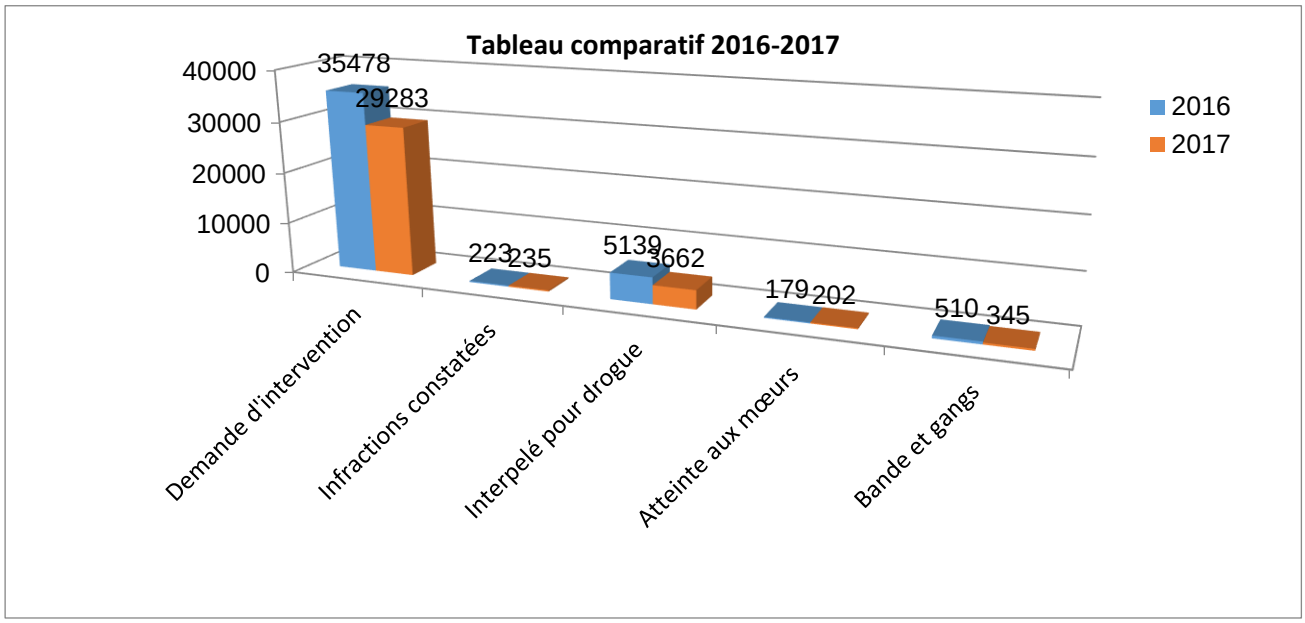

En 2017, pour diverses infractions, 33 419 individus ont été interpellés par ses services, dont 302 étrangers, 8459 d'entre eux ont été déférés au parquet dont 292 étrangers. Ce chiffre est en baisse par rapport à l'année 2016 qui a compté 49 951 dont 387 étrangers avec 11 061 déférés dont 349 étrangers.

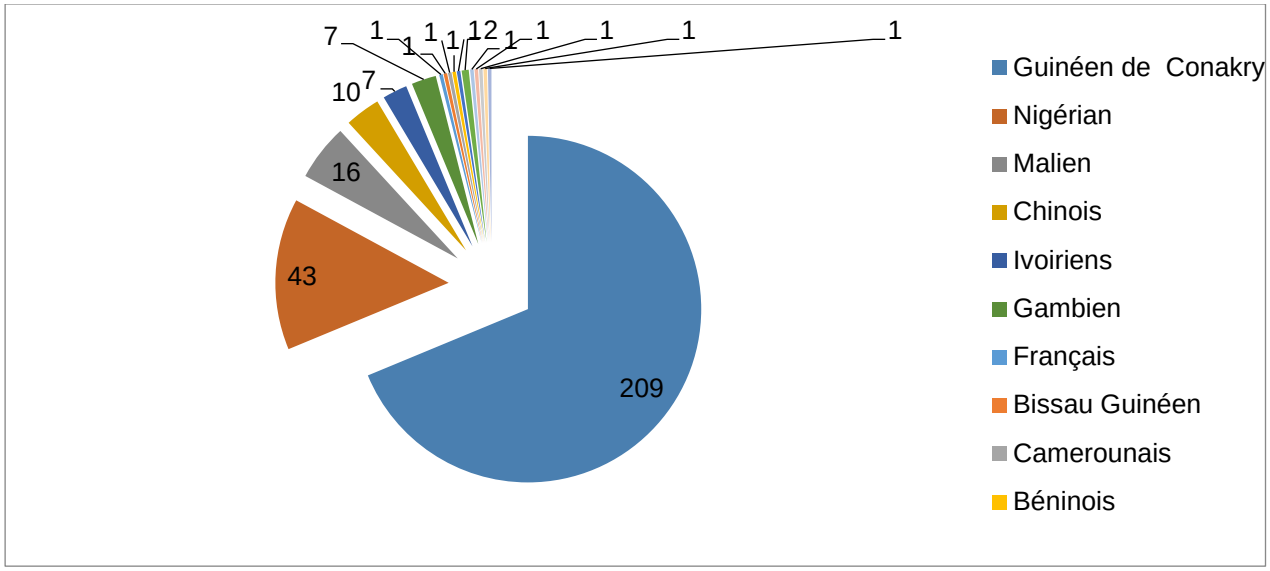

Nationalités des interpellés étrangers par les services de la DSP :
Les Guinéens de Conakry majoritairement arrêtés pour trafic, détention ou usage de chanvre indien, abus de confiance ou vol, sont les plus nombreux suivis des Nigérians et Maliens. Les Chinois commencent à être très présents dans les milieux criminels pour trafic de personnes, proxénétisme, infraction sur le séjour des étrangers **;** ils sont devant les Ivoiriens et les Gambiens.

En outre, depuis 2014, pour faire face à la menace djihadiste venue du nord Mali, l'opération « KARANGUÉ2 », qui consiste en des patrouilles quotidiennes à moto ou à pied, a été institué et a donné des résultats probants. L'opération « SENTINELLE », qui se manifeste par une visibilité plus évidente des forces de police, partout sur le territoire national a été très dissuasive et a anticipé sur toute volonté de nuire des criminels.

La présence de la Police nationale par quadrillage complet de toute la région de Dakar est une réalité. La Police a été présente dans les coins « les plus chauds » de la région de Dakar : Grand-Yoff, Parcelles assainies, Guédiawaye, Pikine, Nietty Mbar, Marché Syndicat Yeumbeul, Keur Massar, Rufisque, Malika, Thiaroye, Diamaguene, Khar Yalla, Yarakh, Stade de Thiaroye, Gue□diawaye, Rond-point Serigne Assane, Marche□ « Bou bess », le pont Sénégal 92 est le repère des enfants SDF, quartier imbécile, marché Ndiarème, rond-point colobane, marché Syndicat, Gare des beaux maraichers, cimetière Saint Lazar, enceinte de l'aéroport, l'arrêt Bountou Pikine, marche□ central de poisson, Technopole, Seras et les filaos de Hamo . Le marché de Colobane est connu depuis longtemps comme le réceptacle des objets volés, Niary tally, Rond-point jet d'eau, Technopole, Texaco Pikine, rond-point talli boumak, Diamagueune sicap mbao, Foirail garage Keur Mbaye Fall, Yeumbeul, Route de Boune, Tivaouane peul, Rond-point keur massar, Mbeubeuss, Arafat Rufisque et Plage Bata de Bargny, entre autres lieux de prédilection des délinquants.

Au titre de l'opération FRONTEX, aucune arrestation n'a été opérée témoignant ainsi de la baisse de l'immigration clandestine.

Ces actions permanentes sur le terrain ont permis de réduire considérablement l'insécurité sur le plan national, comme le montre le graphique ci-dessous :

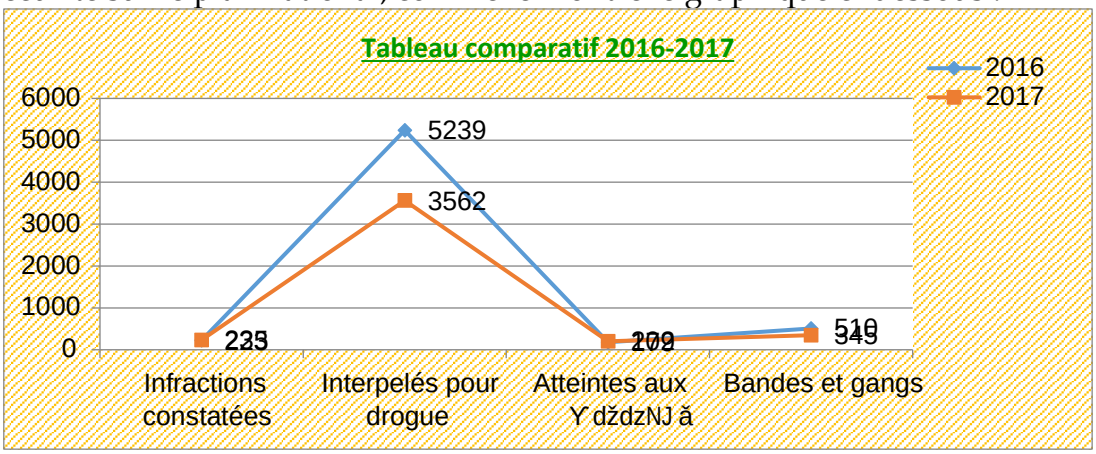

L'insécurité n'a pas augmenté au Sénégal.

La criminalité, au regard de tout ce qui précède, connais une baisse de 33,09% pour les nationaux et 20,155% pour les étrangers.

La synergie entre les services opérationnels a permis d'organiser, sous la houlette de la Direction de la Sécurité publique, des opérations de sécurisation sur l'ensemble du territoire national, notamment, dans les zones criminogènes, avec l'organisation de contrôles routiers et de fouilles systématiques des véhicules suspects.

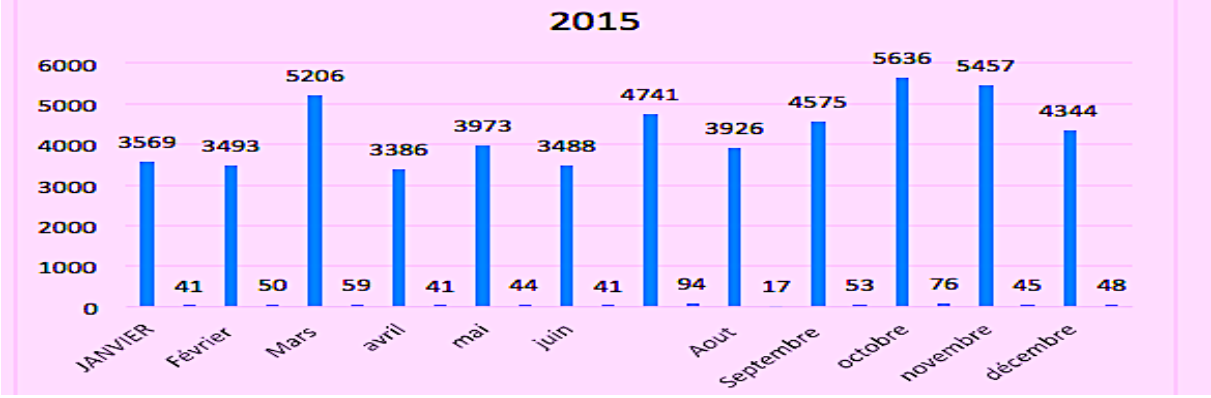

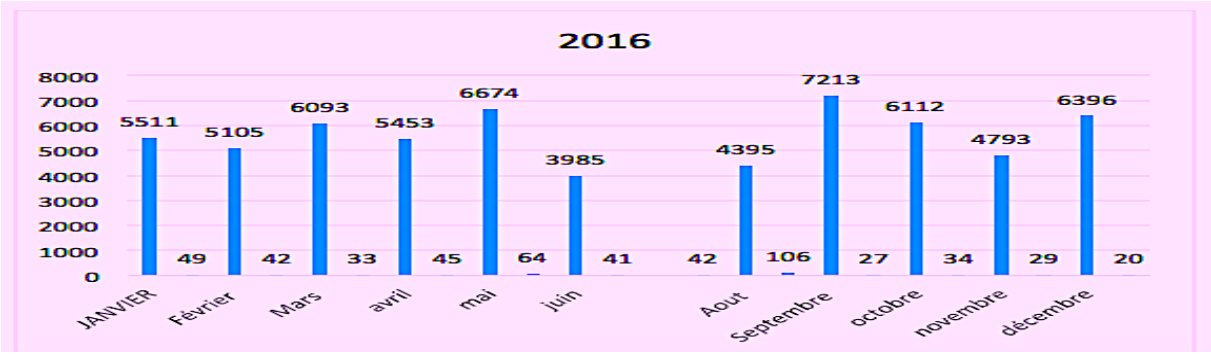

Ces graphiques révèlent que la criminalité continue de baisser dans le Sénégal.
Par ailleurs, dans sa politique de sécurisation permanente, la Police, par ses opérations « KARANGUÉ2 » et « SENTINELLE », visibles dans les grandes artères des capitales régionales et particulièrement à Dakar, a mis la peur dans le camp des criminels et a considérablement baissé le sentiment d'insécurité.

Pour mieux être édifiée sur l'état de la criminalité dans la région de Dakar, la DGPN a commis un cabinet pour établir la cartographie de la délinquance dans la région de Dakar, ses fondements, son évolution et pour mieux appréhender le phénomène aux fins d'améliorer les perspectives de réponses et d'endiguement. Ce document est disponible depuis le mois d'octobre 2017.

La prise en charge efficace et efficiente du phénomène criminel a maintenu le taux de prévalence moyen de la criminalité, dans les pourcentages les plus bas en Afrique de l'Ouest ; 42 victimes pour 1000 habitants, selon les enquêtes de terrain du CISP.

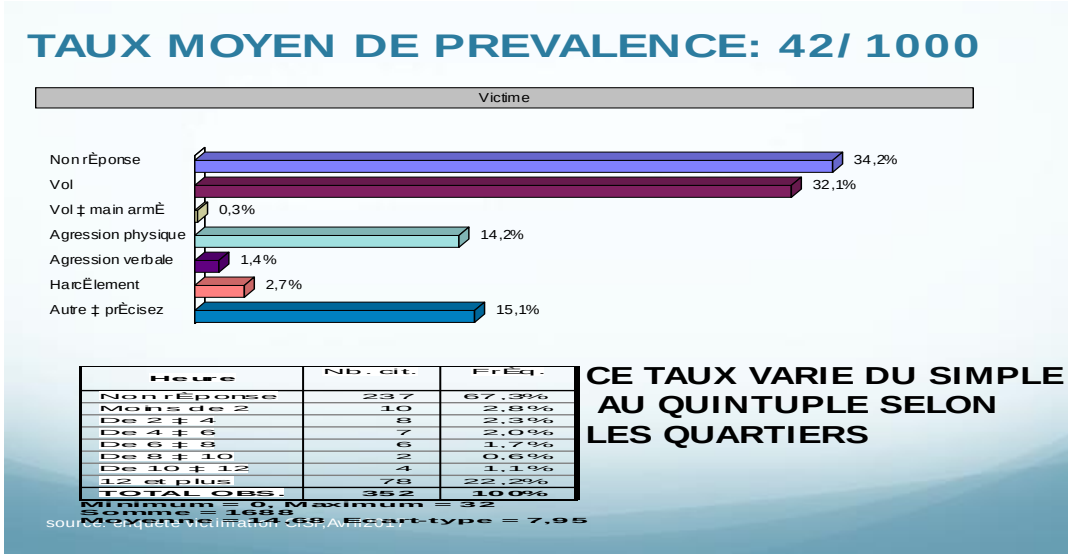

<u>Ainsi la comparaison du taux de criminalité entre 2015, 2016 et 2017 montre que celle-ci n'a pas augmenté au Sénégal, elle a au contraire baissé ; mais le sentiment d'insécurité a été exacerbé par les médias et les réseaux sociaux, qui ont accéléré le système d'information sans disposer d'outils d'explications nécessaires pour une bonne analyse des faits.</u>
<u>Cela s'est traduit par une grande confusion entre les incivilités domestiques qui relèvent de notre sociologie et la sécurité publique dont la prévention relève des forces de sécurité.</u>

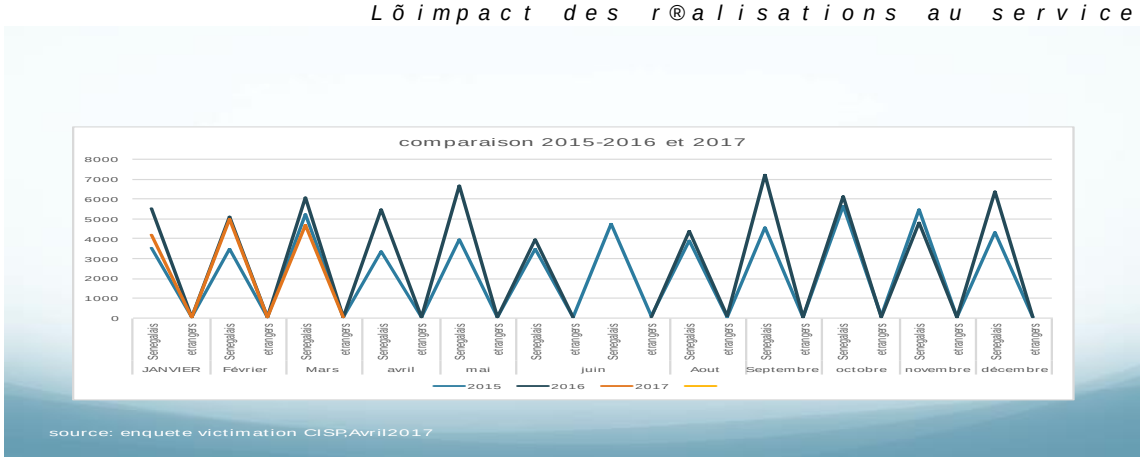

La comparaison des évolutions de la criminalité entre 2015 et les 3 premiers mois de 2017, montre bien que la criminalité n'a pas augmenté et que le ressenti social est un sentiment d'insécurité entretenu par différents facteurs.

Par ailleurs, sur le plan financier, la Police a versé au trésor public les produits de certains services et les contraventions ; ainsi en 2017, 33 077 000 de francs CFA ont été versé au trésor public en valeur de timbres fiscaux, 308 618 955 francs à titre de caution de rapatriement, 914 000 francs pour des sauf-conduits et 241 172 414 pour les amendes forfaitaires.

Commissariat spécial du tourisme, qui a pour objectif de mener des actions de prévention et de dissuasion à travers des patrouilles dans les zones touristiques, dispose de points fixes dans la capitale Dakar où il y a le plus de concentration de touristes. Ils ont été implantés à la Place de l'Indépendance, à l'embarcadère de Gorée, à la pointe des Almadies et au marché Kermel.

Sur les 143 sites hôteliers contrôlés par cette brigade, 100 ont été orientés vers les services régionaux du tourisme pour se mettre en règle. Dans le but de rassurer d'avantage les touristes, des Assistants à la Sécurité touristique (AST) ont été installés depuis le 30 mai 2017. Les éléments de cette brigade, renforcés par les hommes de divers commissariats procèdent à des patrouilles pédestres et motorisées le long des plages fréquentées par les touristes et les populations.

La brigade nationale de lutte contre le piratage et la contrefaçon (BNPLC), qui assure la défense de la propriété intellectuelle a mené plusieurs opérations qui ont permis l'interpellation et la conduite au parquet de 18 personnes et la mise en scellé de 22 900 support audiovisuels.

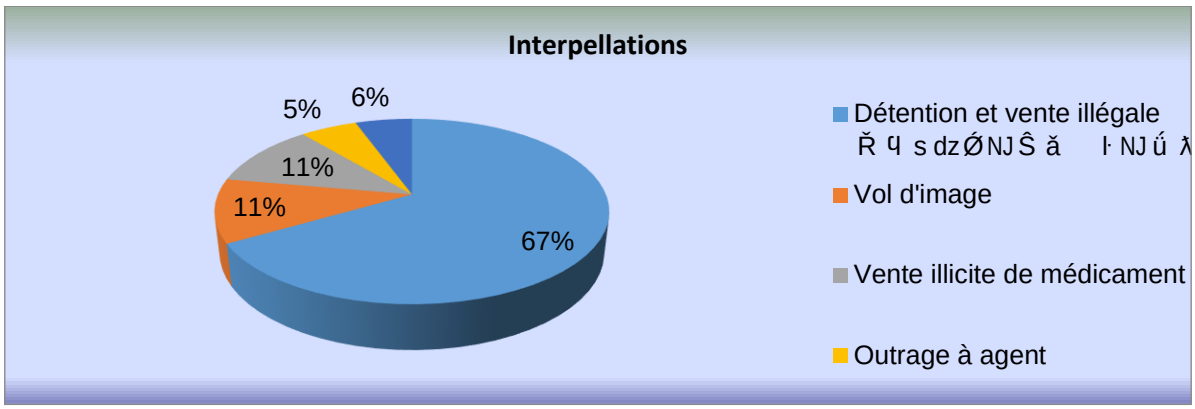

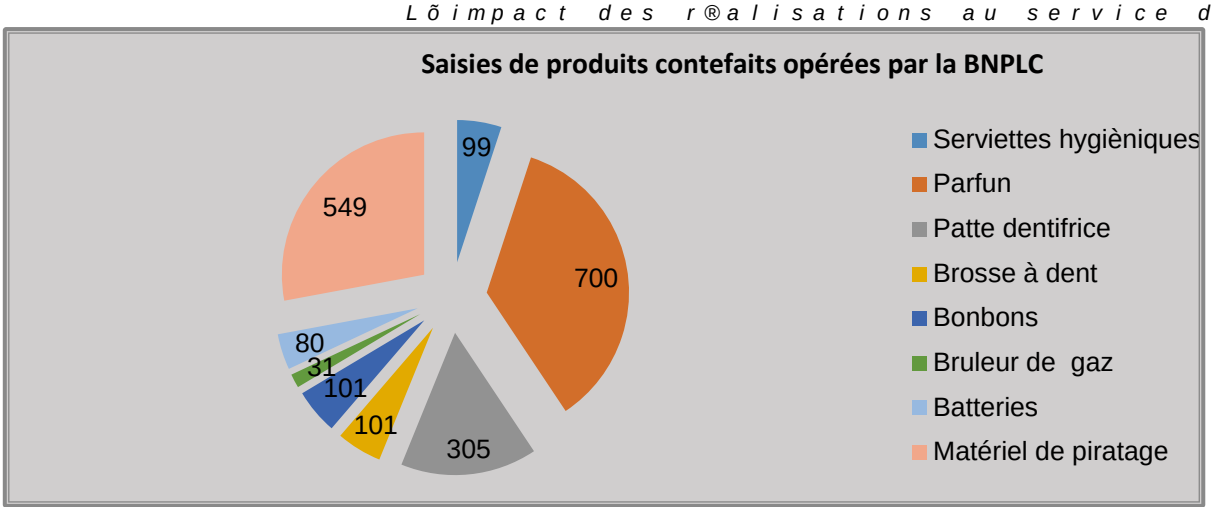

Par ailleurs, la vigilance policière sur la voie publique a considérablement réduit le nombre d'accident de la circulation

Les accidents de la circulation ont sensiblement diminué entre 2016 et 2017

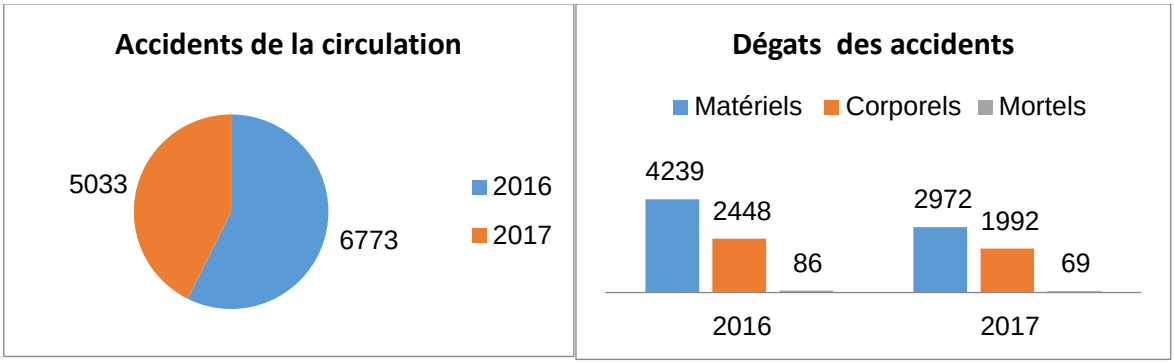

Entre 2016 et 2017 les accidents de la circulation ont connu une baisse de 29,88% pour les dégats matériels, 18,627% pour les dégats corporels et 19 ;767% pour les mortels, en raison du combat permanent contre l'insécurité routière, avec « immobilisation de véhicule et retrait de pièce ».

Il s'agit de la lutte systématique contre la circulation des véhicules irrégulièrement teintés ou sans plaque d'immatriculation et aussi contre les deux-roues qui circulent sans casque de protection.

En effet des actions spécifiques et ponctuelles ont été menées

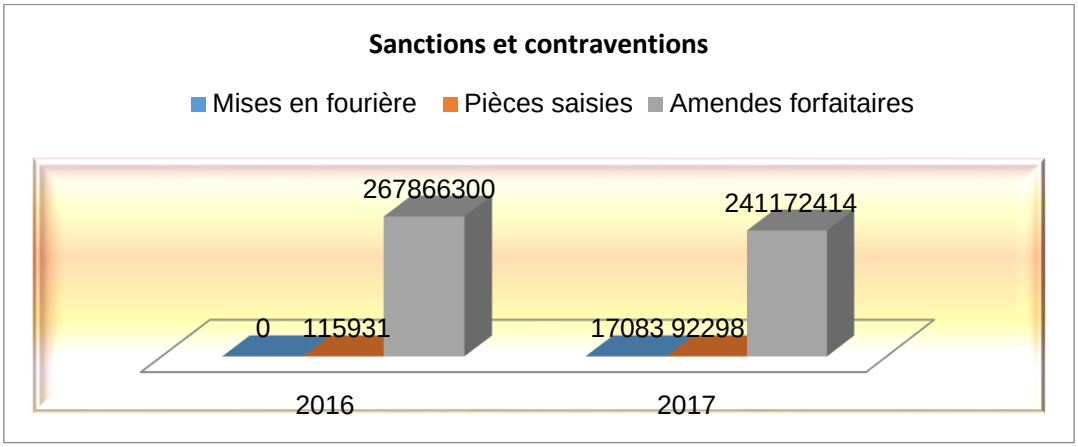

Dans un contexte où le ratio moyen de policiers par habitant est de 3835, des efforts considérables sont en train d'être faits par les pouvoirs publics, pour renforcer les effectifs, rapprocher d'avantage la Police des populations, par une présence plus accrues à tous les niveaux de la chaine sécuritaire.

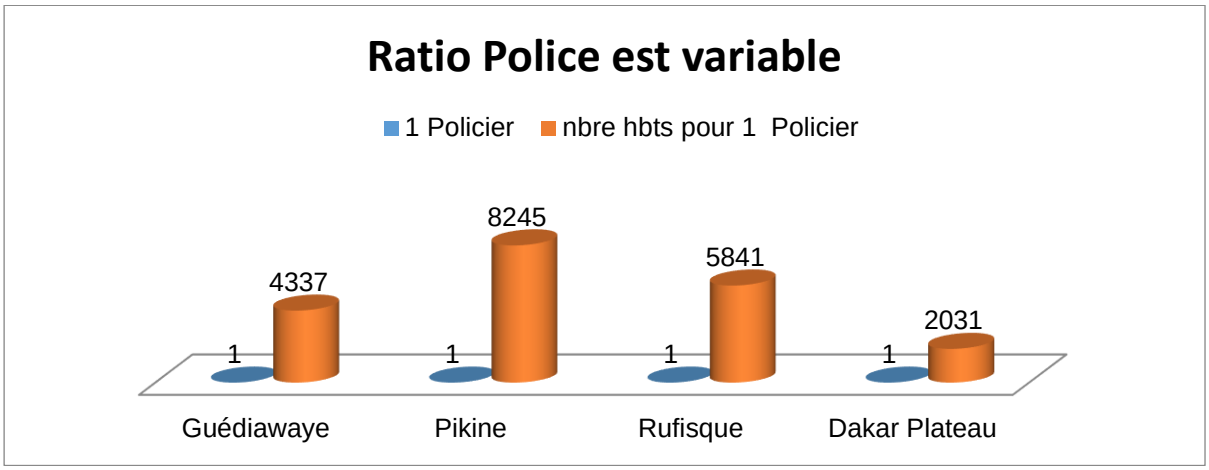

Le ratio est variable, au demeurant, selon qu'on est en pleine ville ou en pleine banlieue

Ainsi certaines zones densément peuplées sont plus difficiles à gérer. Il s'agit de Pikine, Guédiawaye, Grand Yoff et Rufisque.

- **La Direction de la Police de l'Air et des Frontières (DPAF)**

Responsable de la lutte contre la migration irrégulière et le banditisme transfrontalier, sa charge s'est d'autant plus accrue que le contexte sécuritaire sous régional et les crises qui sévissent dans notre environnement immédiat sont favorables aux trafics de tous genres et à la criminalité transnationale.

En 2017, la DPAF a enregistré diverses catégories d'infractions commises par des Sénégalais et des étrangers.

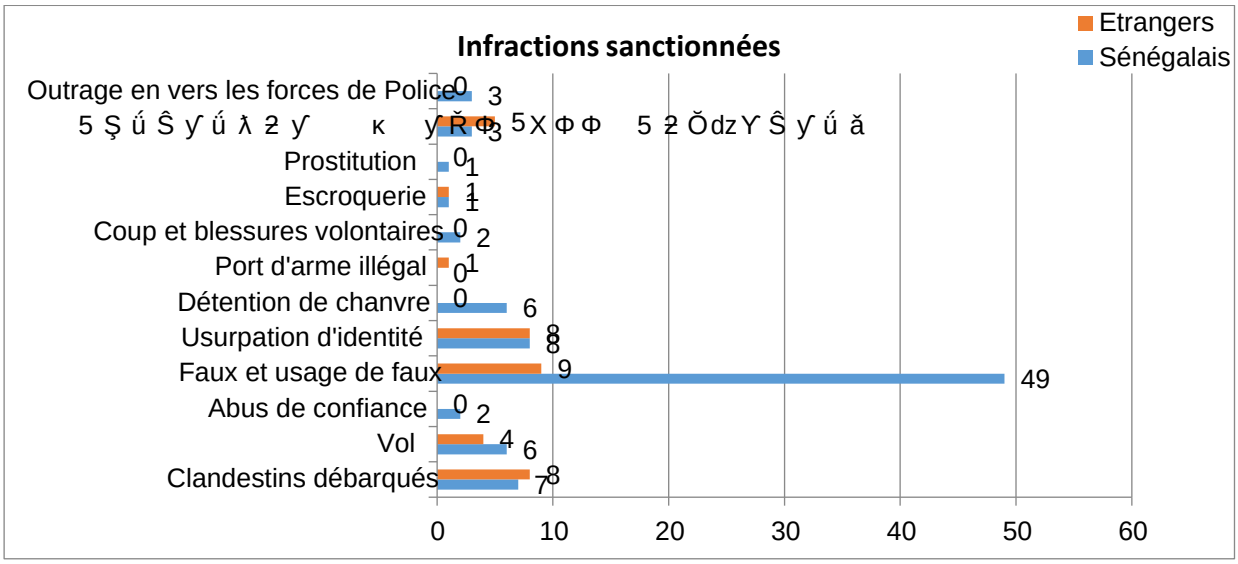

Infractions constatées par la DPAF en 2017

La DPAF est à pied d'œuvre dans l'exercice de ses missions. Ainsi, depuis juillet 2017, poursuivant ses efforts de modernisation des systèmes de contrôle, elle a mis en

service le système E-Gates, un modèle performant de contrôle intégré de l'immigration aux aéroports Léopold Sédar Senghor et Cap Skiring. Cette technologie répond à la fois, aux normes de sécurité et au souci de célérité dans le traitement des formalités de police pour les passagers.

Par ailleurs, le partenariat entre l'Etat du Sénégal et SECURIPORT a permis d'étendre ce système de contrôle aux frontières maritimes et terrestres. Diama est déjà fonctionnel. Rosso est en installation et les travaux de Keur Ayib et de Karang sont quasiment terminés.

Il est, en outre, noté l'inauguration des postes frontaliers de Dembankané et de Barkéwy le 24 octobre, celui de Gourel Omar Ly le 25 octobre 2017 et celui de Podor le 26 octobre. Ainsi, 9 nouveaux postes mixtes dotés d'une logistique de pointe sont créés pour faire face à l'insécurité. En ce moment, les secteurs de Matam et de Keur Ayib sont en phase de devenir des commissariats spéciaux. L'érection de Moussala en secteur frontalier et la création des antennes aéroportuaire et portuaire de Kaolack sont initiées ; l'objectif étant de fermer la porte aux terroristes.

En fait, depuis 2014, le nombre de postes frontaliers n'a cessé d'augmenter.

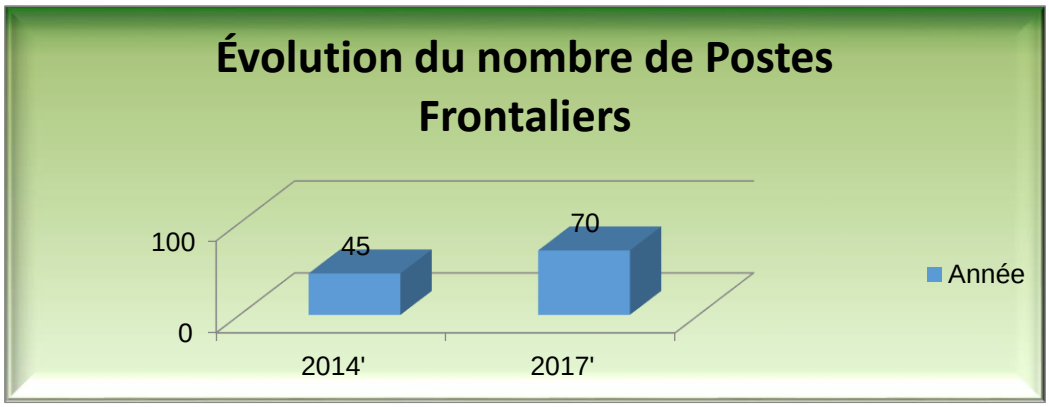

Évolution du contrôle

La DPAF s'est, en outre, dotée d'antennes portuaires à Ziguinchor, à Foundiougne et au port minéralier de Bargny. Il s'y ajoute des unités de patrouilles fluviales à Rosso, Bakel, Dyabougou, Karang, Podor, Matam, Dagana, Gouloumbou. Des brigades de surveillance frontalières sont maintenant créées à Moussala, keur Ayib, Kalifourou, Diama et Bakel.

Il faut noter aussi que par décret n° 2017-476, le commissariat spécial de l'Aéroport international Blaise Diagne a été créé.

La DPAF a en vue un programme de construction de 22 postes frontaliers et de renforcement des équipements, avec un projet de sécurité de dix millions d'euros à plusieurs volets, financé par le fond européen de développement. Ce projet prévoit un renforcement de la gestion des frontières, une modernisation de la collecte et du partage des données et la promotion de l'interconnexion des services en charge de la surveillance du territoire.

Ainsi avec la poursuite de l'appui constant des pouvoirs publics, le maillage total du territoire sera une réalité sous peu.

- **La Direction de la Police judiciaire (DPJ)**

La Division des Investigations criminelles (DIC), toujours en suractivité, a reçu et traité courant 2017, 2912 dossiers,

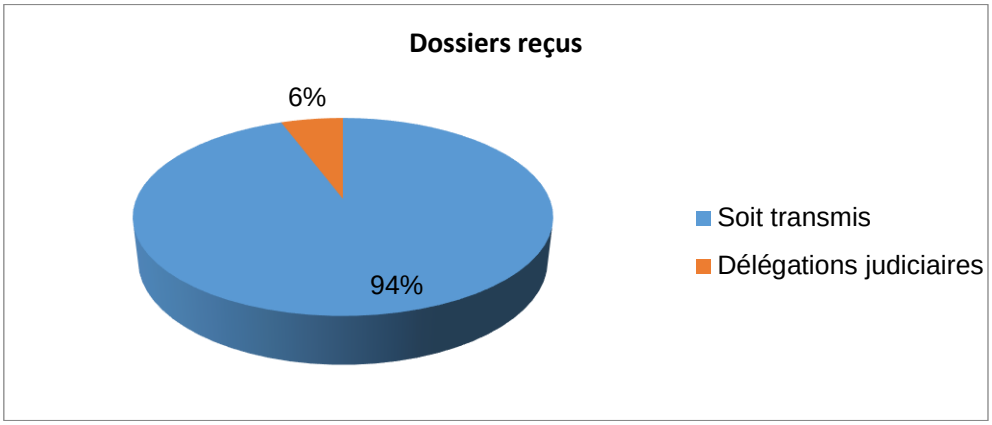

Plusieurs affaires ont été traitées par la DIC et ont abouti à des procédures pour divers délits dont, association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, apologie du terrorisme, financement du terrorisme, appartenance à un réseau de recrutement de combattants djihadistes et trafic de drogue. 185 personnes ont été déférées au parquet et 75kg de cocaïne ont été saisis.

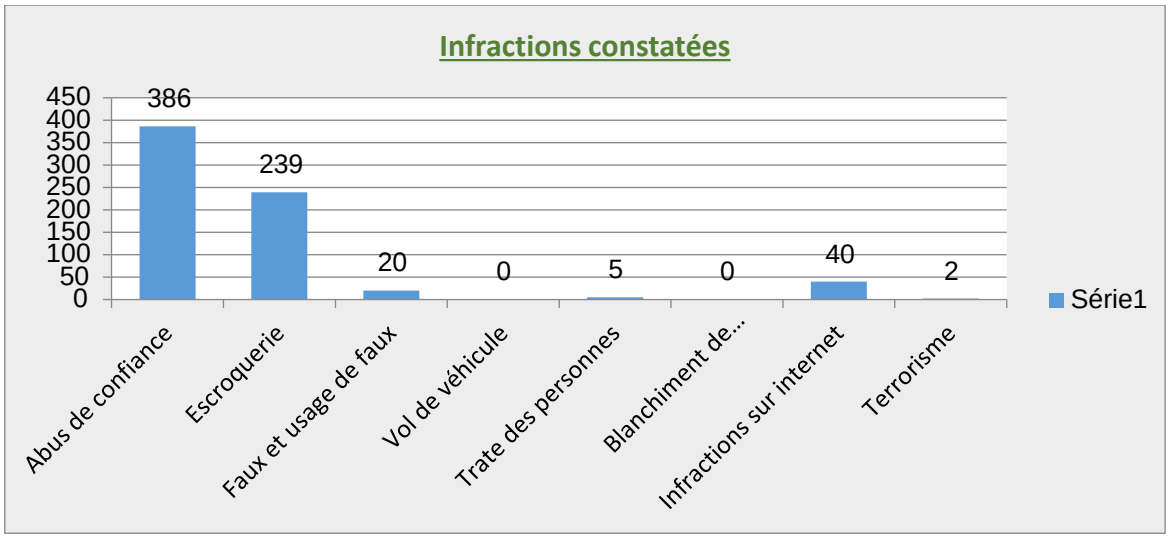

La DPJ a procédé à plusieurs interpellations et déféré au parquet, des contrevenants généralement pour atteinte aux biens ou délits liés au terrorisme.

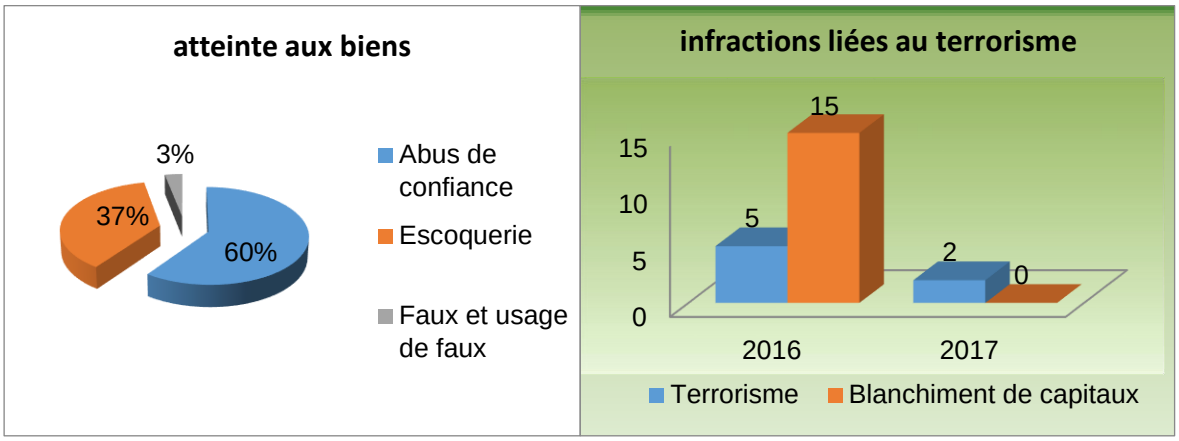

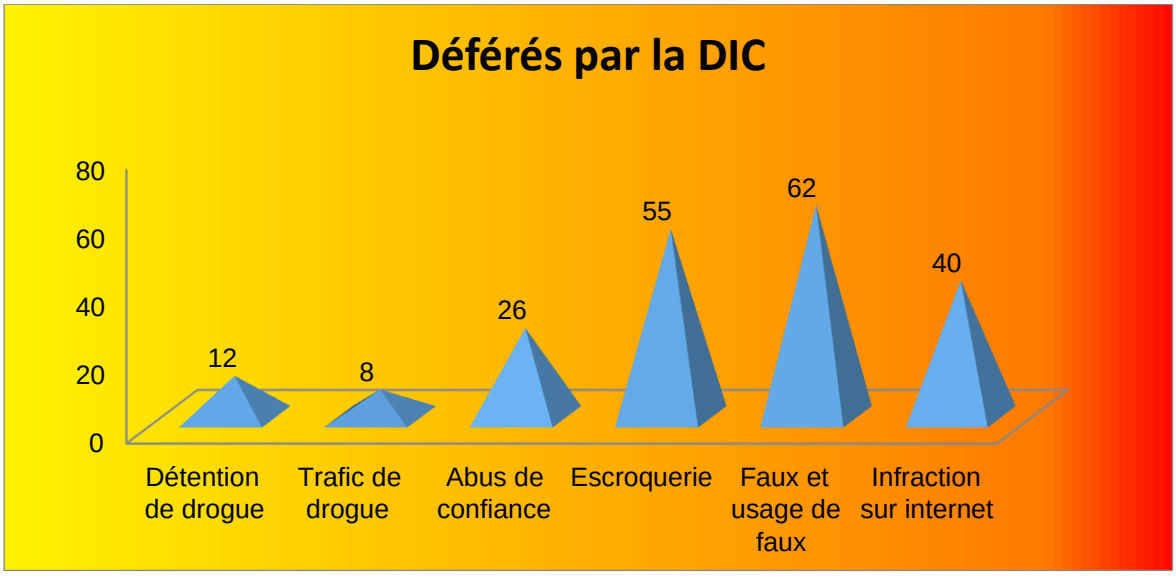

Infractions traitées par la DIC

Dans le cadre de l 'application de la décision N02178(2014) du conseil de sécurité des Nations-Unies concernant les Etats affectés par le phénomène des combattants terroristes étrangers, la DIC a procédé à l'interpellation de suspects entrés au Sénégal. Par ailleurs, plusieurs dossiers connus difficiles ont été élucidés pour éclairer la justice.

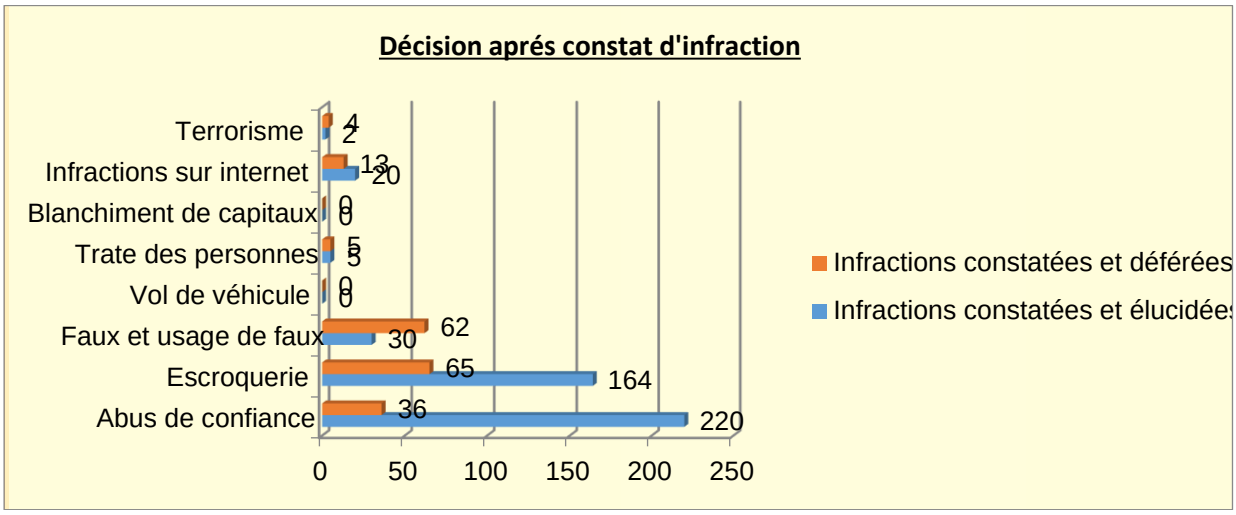

PROFIL SOCIAL DES PERSONNES DEFÉRÉES

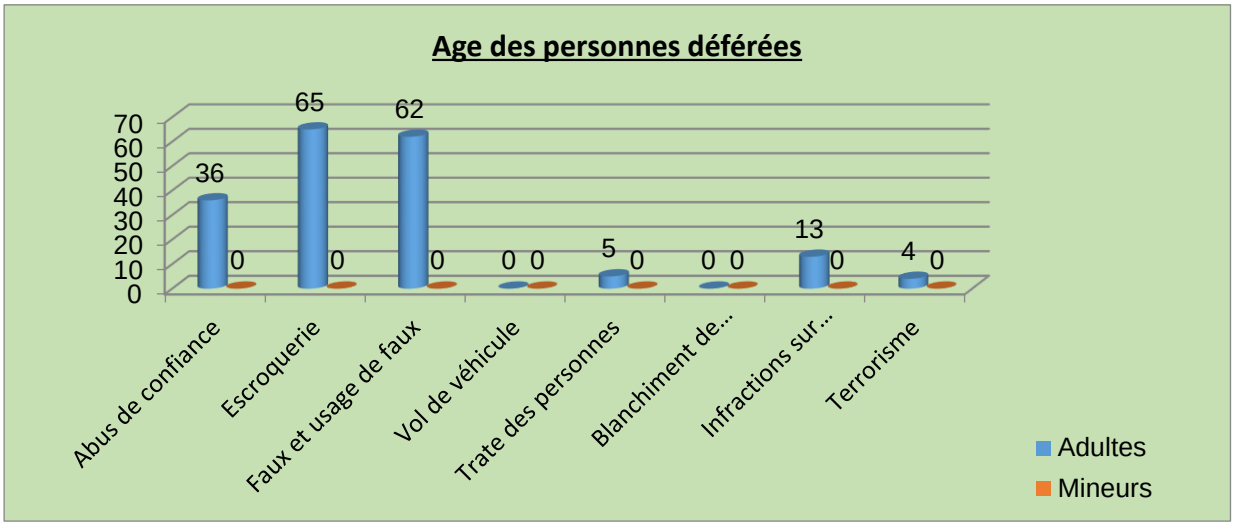

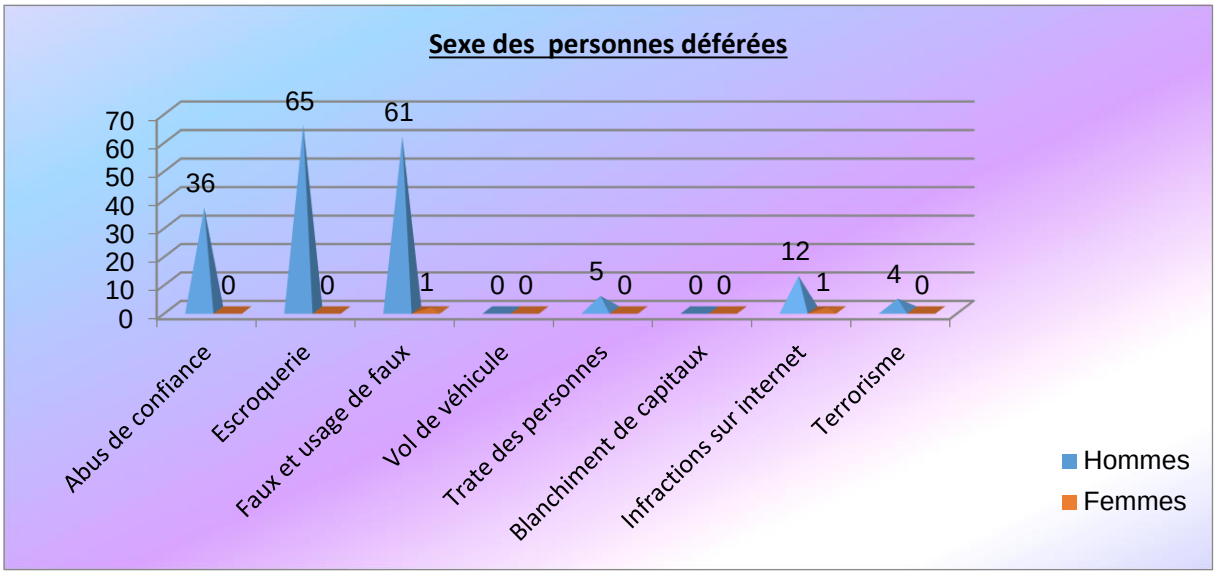

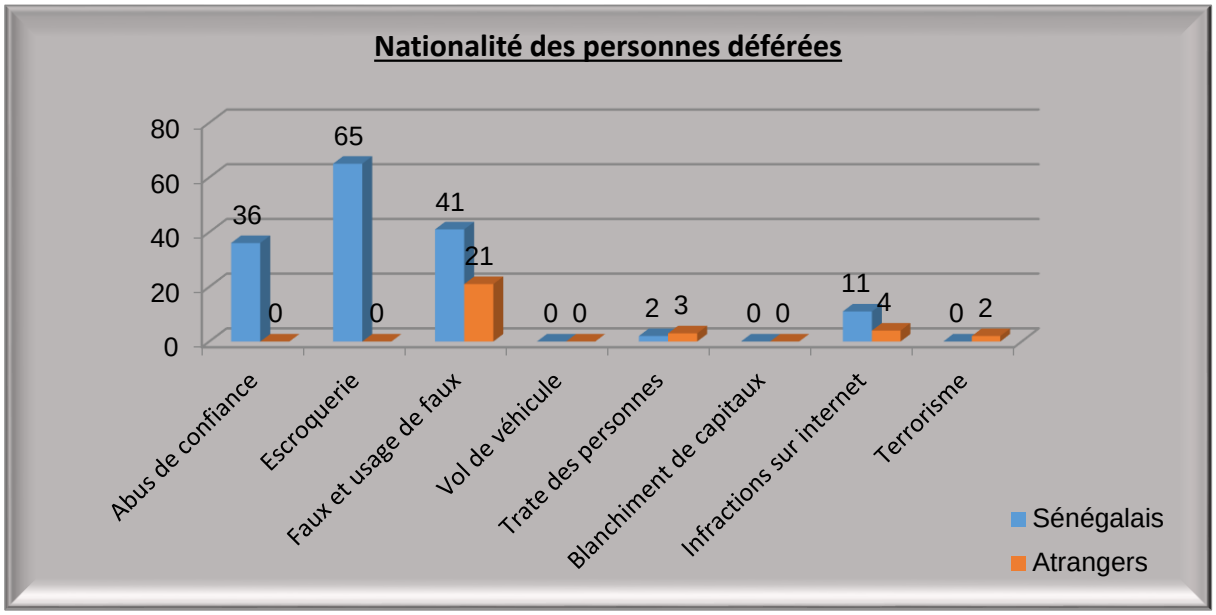

Il ressort de ces graphiques, une baisse notable des arrestations et interpellations de la DPJ, si on compare les années 2015, 2016 et 2017.

- **La Direction de l'Office Central pour la répression du Trafic Illicite des Stupéfiants (DOCRTIS)**

La DOCRTIS est la branche de la Police nationale spécialisée dans la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants. A ce titre, elle est chargée de réprimer toutes les infractions à la ***loi 97-18 du 1er décembre 1997*** portant Code des drogues.

Dans le cadre de l'exercice de sa mission en 2017, La DOCRTIS a procédé à 207 interpellations dont une impliquant un mineur et six impliquant des femmes. Il a opéré des saisies de cannabis portant sur un total de 1939 kg et 514 plants de chanvre indien.

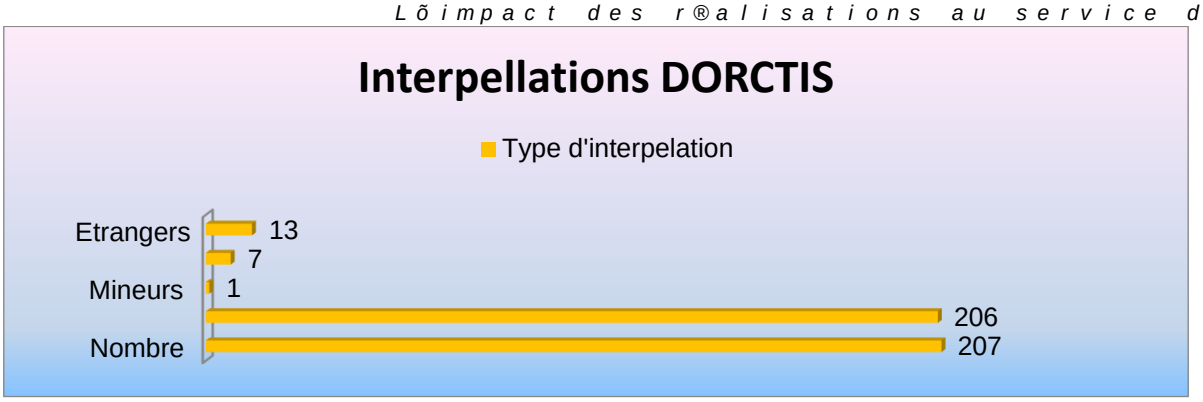

Pour la résine de cannabis communément appelé haschich, 190,80 g ont été saisis et 9 personnes interpellées.

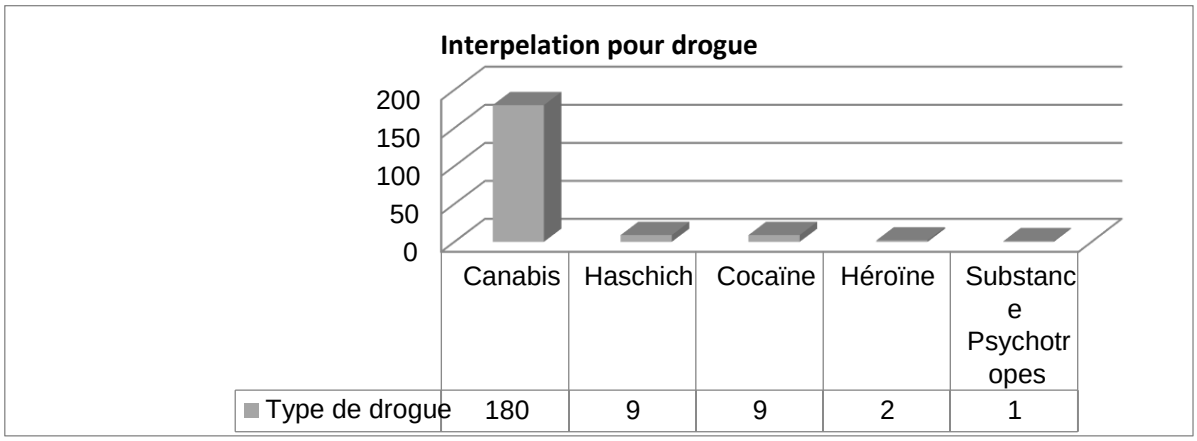

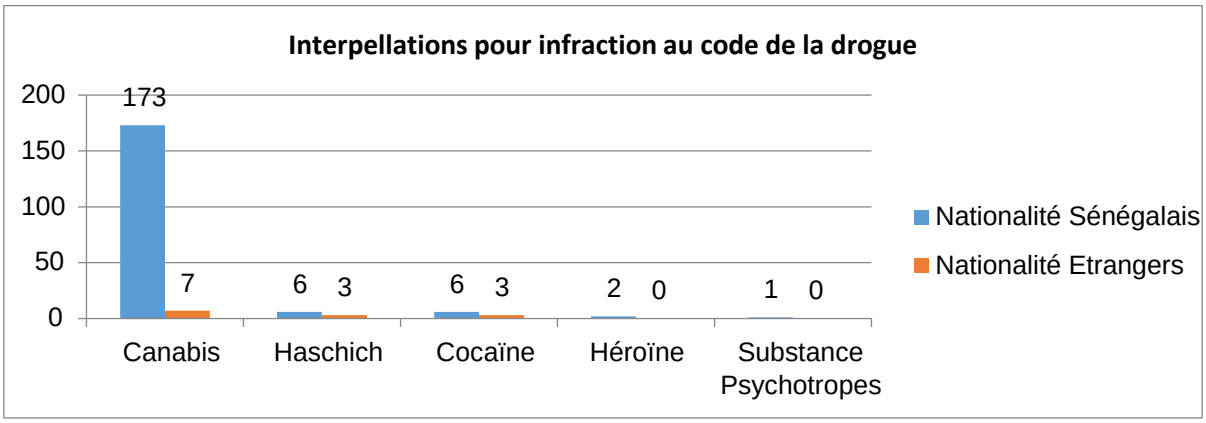

Pour la cocaïne, les prises les plus importantes ont été faites à Ziguinchor où 2,0877kg de cocaïne ont été saisis et 9 personnes interpellées.

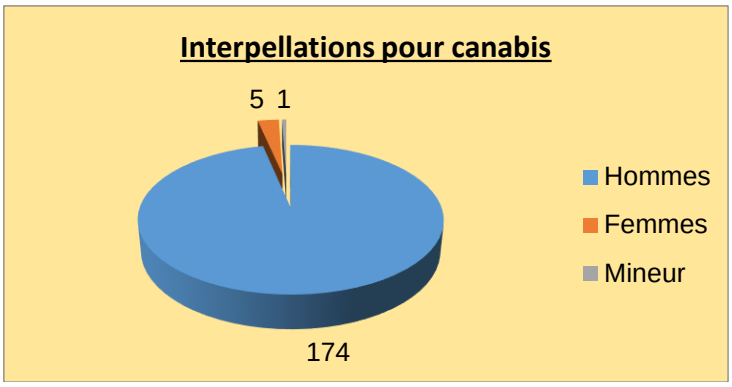

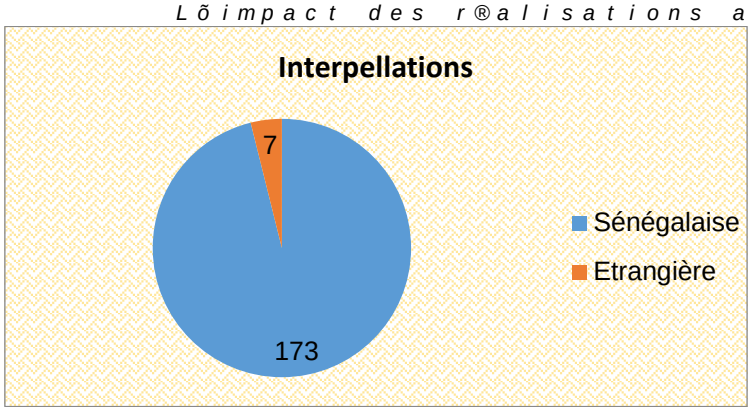

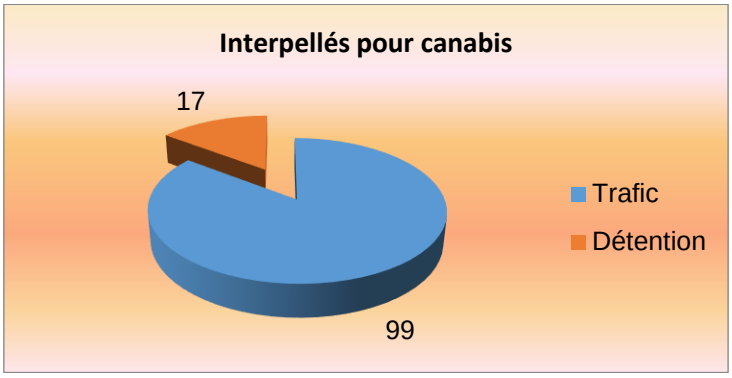

Héroïne : 2 personnes ont été interpelées et 8 képas et 48 grammes saisis.

Substances psychotropes ; 120 comprimés de Benzodiazépines ont été saisis à Keur Ayip sur un sénégalais.

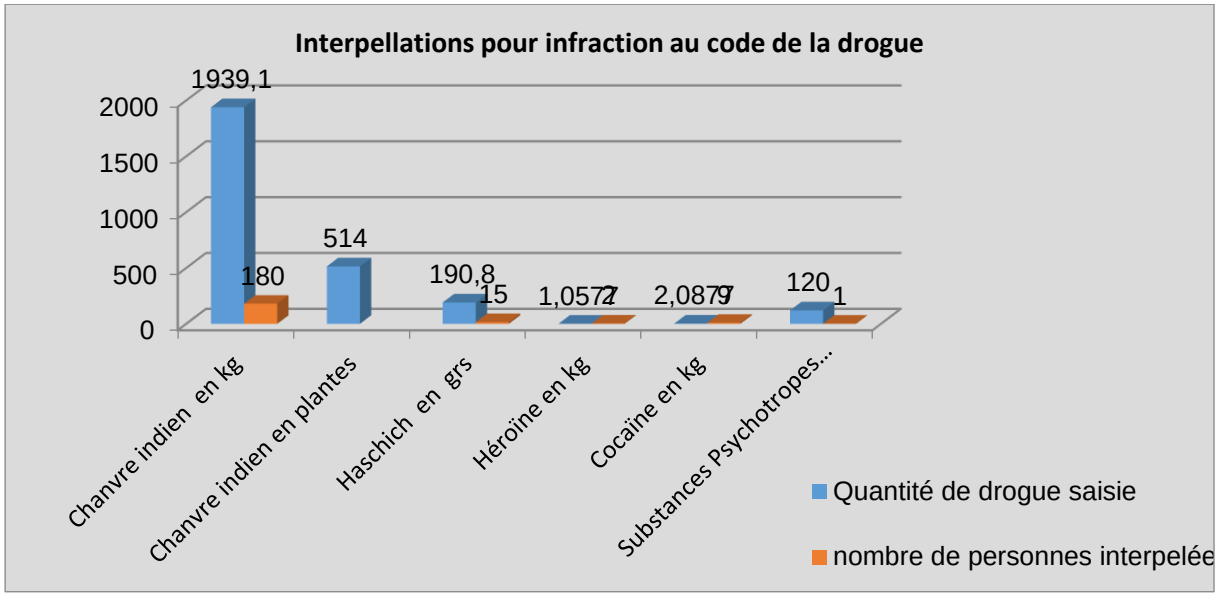

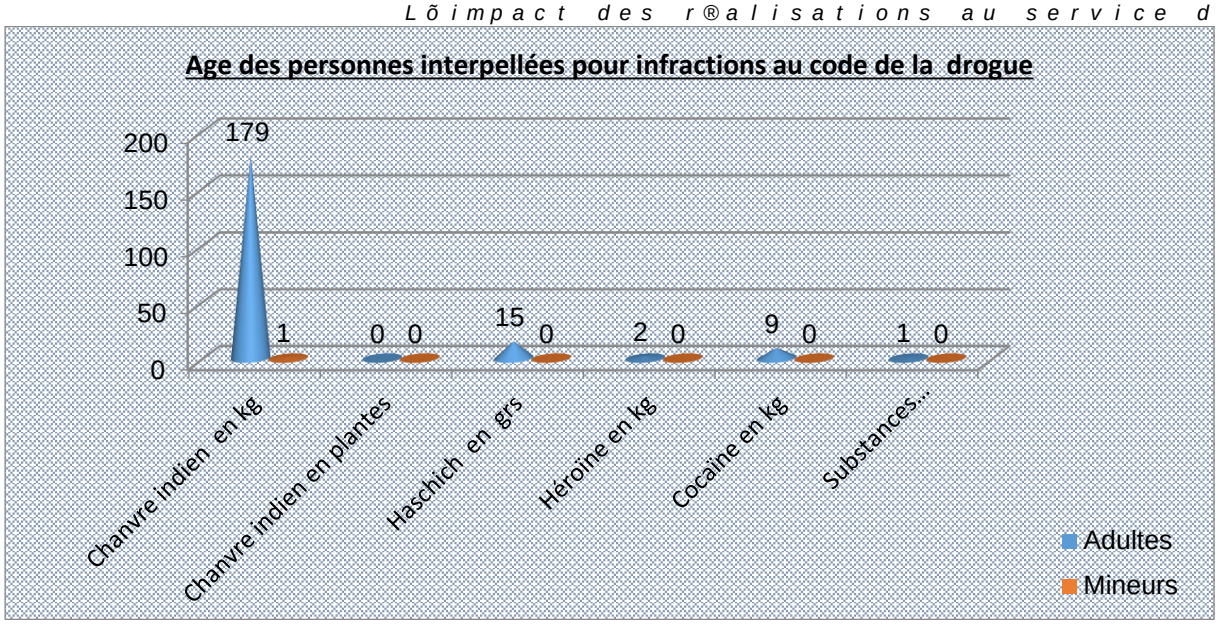

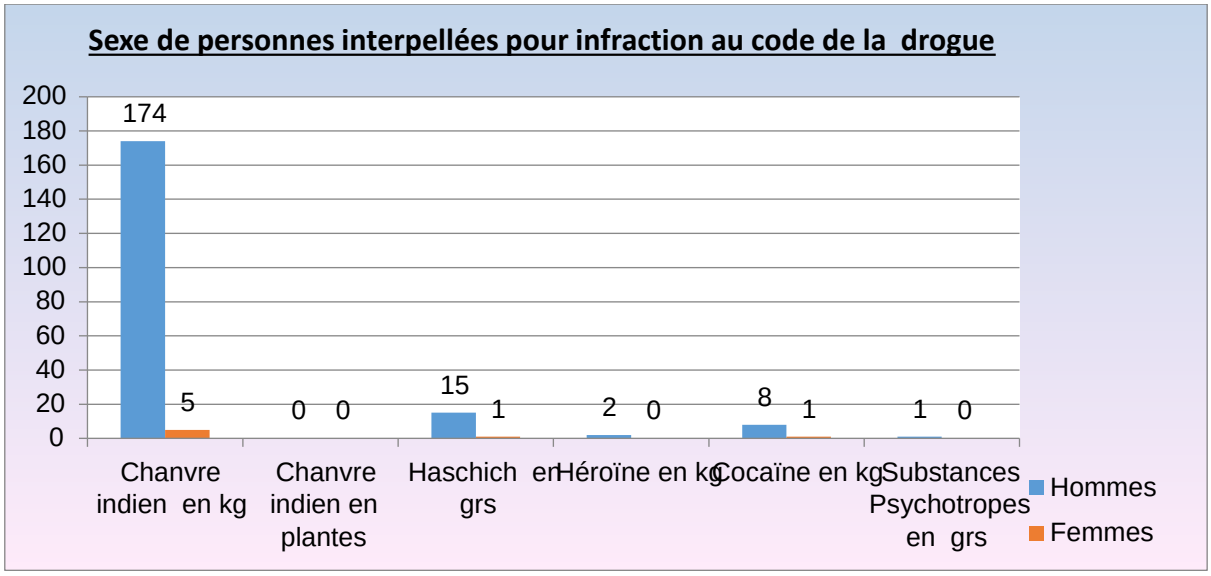

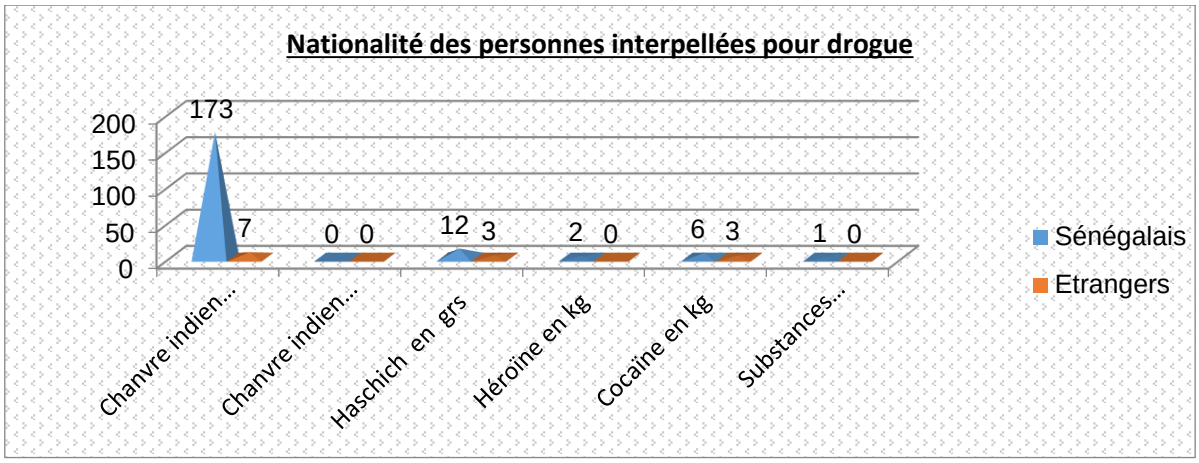

A la lecture des statistiques, en 2016 la production et la transformation du cannabis à usage de consommation ont connu une hausse, mais avec l'action des BRS, une légère baisse du trafic international des drogues à haut risque, (cocaïnes, héroïne, amphétamine, métamphétamine) a été notée.

Le dispositif du maillage du territoire qui vise la dissuasion et la répression commence à faire ses effets notamment dans les zones frontalières du nord et du Sud. Il faut noter de plus en plus l'utilisation des mineurs et des femmes dans le trafic de cannabis.

- **La Direction du Groupement mobile d'Intervention (GMI)**

Son rôle premier est le maintien et le rétablissement de l'ordre public, la sécurisation des grands évènements et des endroits stratégiques à risque. Il intervient aussi dans le jalonnement des parcours présidentiels. En 2017, le GMI a mené 12 557 opérations qui ont mobilisé 94 534 agents.

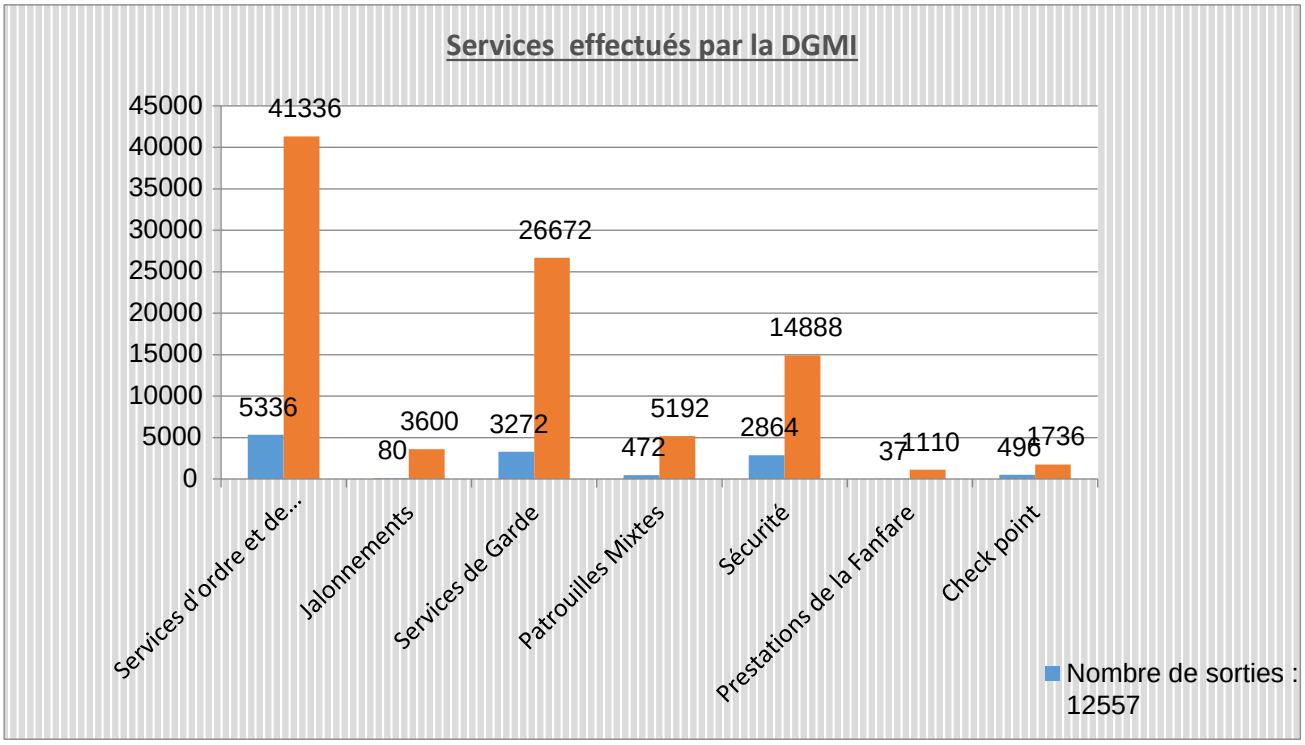

Le GMI a créé des groupes opérationnels à Saint-Louis, Kaolack et Tambacounda ainsi qu'une compagnie spéciale d'intervention rapide des « primo intervenants » pouvant faire face à une attaque terroriste.

- **La Direction de la Surveillance du Territoire (DST)**

Travailleuse de l'ombre, cette direction recherche, recueille, analyse et sécurise la transmission des renseignements nécessaires à la bonne information du Gouvernement et des autorités publiques dans les domaines politique, économique, social et universitaire. Elle participe à la recherche et à la constatation de tous les faits susceptibles de porter atteinte à la sûreté de l'Etat, notamment le terrorisme, la subversion, etc. Elle instruit les dossiers de demande de reconnaissance d'association, de syndicat et de parti politique, entres autres prérogatives.

Sa division Armes et Munitions a traité 1515 dossiers et délivré 266 permis de port ou de détention d'arme.

Sa division administrative et technique a traité 20 agréments d'embauche dans des casinos.

Sa division du contre-espionnage a diligenté 133 enquêtes de demande d'éligibilité au statut de réfugié, 3164 dossiers de demande de visas d'entrée au Sénégal et 1432 demandes de prorogation de visa court séjour. Le redoutable travail qu'ils font à l'ombre est important pour la stabilité et la sécurité du pays.

La DST assure la coordination de la Cellule mixte de Renseignement (CMR) qui est une plateforme d'échange d'information regroupant la DST, la DPAF, la DRN, la CLAT, la chaîne de renseignement des Forces armées et de la Gendarmerie.

- **La Direction du Budget et des Matériels (DBM)**

Elle est chargée de l'élaboration du projet de budget, des études prospectives sur les besoins en matériels et équipements des forces de Police, de l'habillement des personnels de Police, ainsi que de l'exécution des crédits budgétaires alloués aux services centraux de la Direction générale de la Police nationale. Elle assure le suivi des constructions et réhabilitations des infrastructures.

Cette année, la Direction du Budget et des Matériels a effectué plusieurs réalisations dont on peut citer :

- l'amélioration du port de la tenue par la dotation d'uniformes aux membres des Forces de Police ;
- l'amélioration de la protection individuelle des agents des unités opérationnelles par la mise à leur disposition de tenues spéciales ;
- l'acquisition de moyens anti-émeute et de matériels de maintien de l'ordre ;
- la poursuite de l'équipement des services en mobiliers, en matériels de bureau et en matériels informatiques ;
- le renforcement des équipements à l'Ecole nationale de Police et de la Formation permanente ;
- la mise en service du laboratoire de langue à l'Ecole nationale de Police et de la Formation permanente ;
- l'amélioration de la mobilité par l'acquisition **depuis 2012** de quatre cent quinze (**415**) véhicules et la dotation aux services de la Direction de la Sécurité publique et du Groupement mobile d'Intervention de véhicules d'intervention et de transport de troupe hors garnison.

Dans le cadre du renforcement du maillage sécuritaire, il est prévu prioritairement la construction de **15** commissariats de Police à Dakar et dans les régions. Il s'agit de Rufisque et Parcelles assainies qui se retrouveront avec deux commissariats chacun, Hann mariste, Thiaroye, Keur Massar, Zac Mbao, Yeumbeul, Diamaguène Sicap Mbao et Guédiawaye. A l'intérieur du pays, des commissariats seront érigés incessamment à Bignona, Nioro du Rip, Koungheul, Kanel et Vélingara. Il en est de même pour la mise en place d'un système de vidéo surveillance qui couvre toute la capitale sénégalaise.

Par ailleurs, le Ministre de l'Intérieur a procédé en 2017 à une commande de **123** véhicules, en prenant en compte les besoins de la Police qui sera dotée de cent neuf **109** véhicules tactiques d'intervention.

Avec l'appui des pouvoirs publics, le parc automobile a augmenté au rythme de l'évolution des besoins en mobilité pour lutter efficacement contre l'insécurité et le terrorisme.

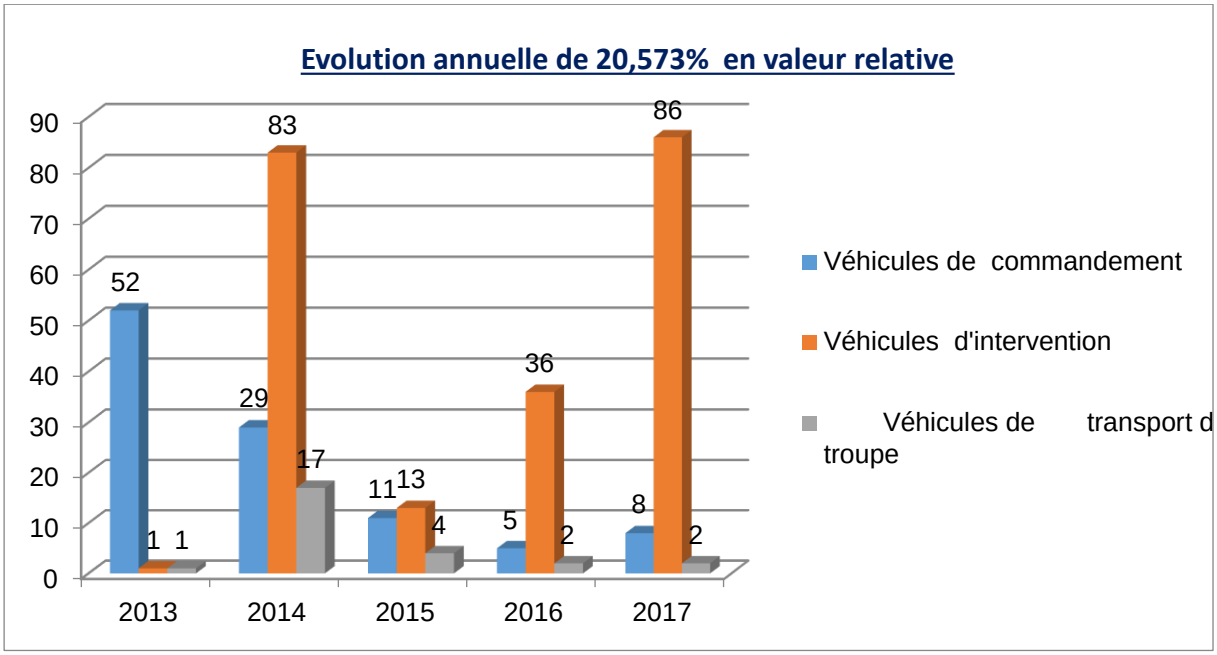

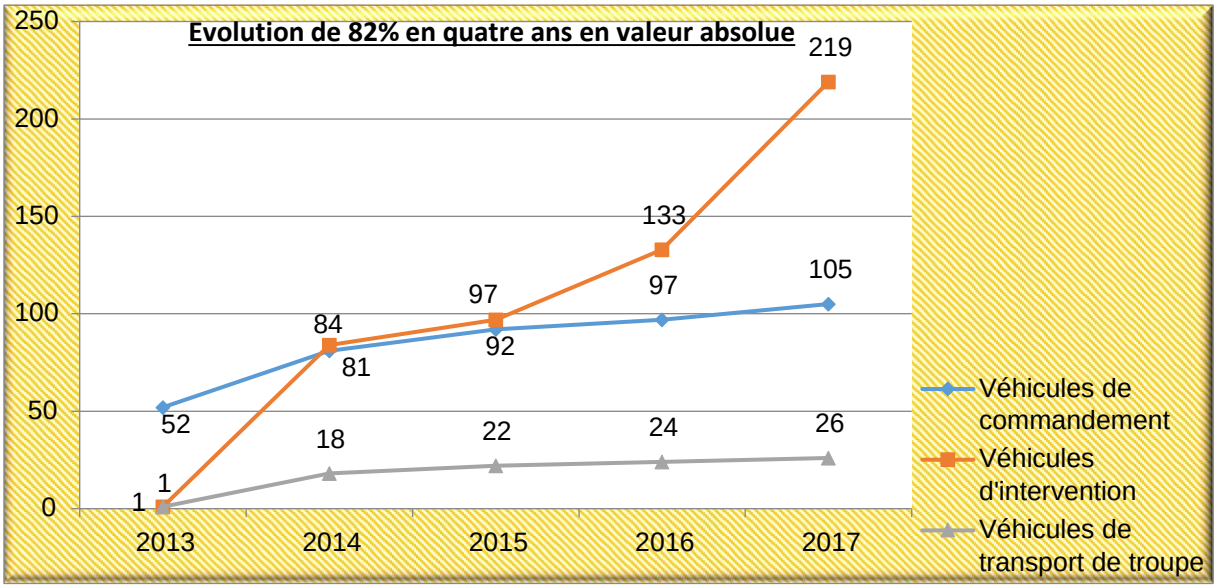

Mobilité : **Développement du parc automobile de la DGPN**
Il s'y ajoute l'acquisition de deux ambulances médicalisées depuis 2014, 2 camions dépanneurs et 2 bus de transport (VIP) en 2017.

- **La Direction de l'Ecole nationale de Police et de la Formation permanente (DEPFP)**

Elle assure, la formation initiale des personnels de police. Au titre de la 44ème promotion, elle a accueilli cette année 191O élèves dont 51 élèves commissaires, 21 élèves officiers, 301 élèves sous-officiers de police et 1537 élèves agents de police. Les élèves de la 43ème promotion, au nombre de 892 ont bouclé leur formation le 11 juillet 2017.

Les pouvoirs publics accentuent le recrutement pour combler le déficit que la Police traine depuis 1987.

L'école organise des séminaires et formation de courte durée :

- Du 20 février au 3 mars, séminaire de formation préalable au déploiement dans les opérations de maintien de la paix par le KAIPTC ;
- Du 8 au 12 mai 2017, formation aux techniques d'enquêtes judiciaires de mineurs victimes ou auteurs, organisée par l'Ambassade de France.
- Du 21 au 23 Août 2017, atelier de formation sur la protection des données dans le cadre du projet GLACY, organisé par INTERPOL.

Parallèlement à ces formations, la DGPN a initié un séminaire de formation des agents de la DST et de la DPAF, axé sur la mise à niveau en matière de terrorisme, renseignement et rédaction administrative.

- **La Direction de la Police des Etrangers et des Titres de Voyage (DPETV)**

Elle est chargée de la gestion du séjour des étrangers au Sénégal et de l'établissement de documents de voyages ordinaires et spéciaux.

La Division de la Police des Etrangers a enregistré et traité 4179 dossiers.

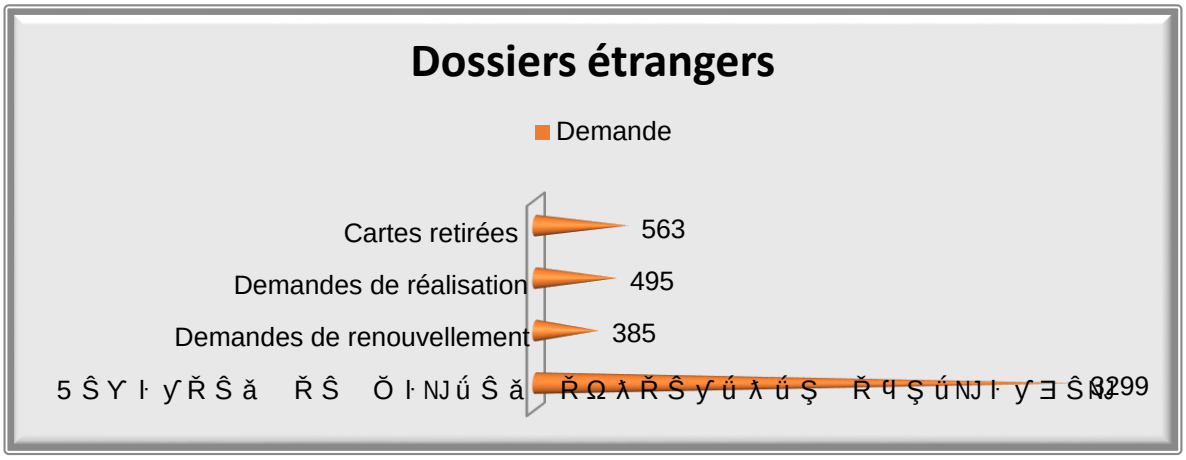

Par ailleurs, deux individus ont été reconduits hors des frontières du Sénégal, dans le respect des normes internationales.

138 423 passeports ont été produits et délivrés à leurs propriétaires et 3990 autres confectionnés à l'aérogare de Dakar pour le pèlerinage à la Mecque.

111 033 passeports ont été délivrés dans le territoire national**.**

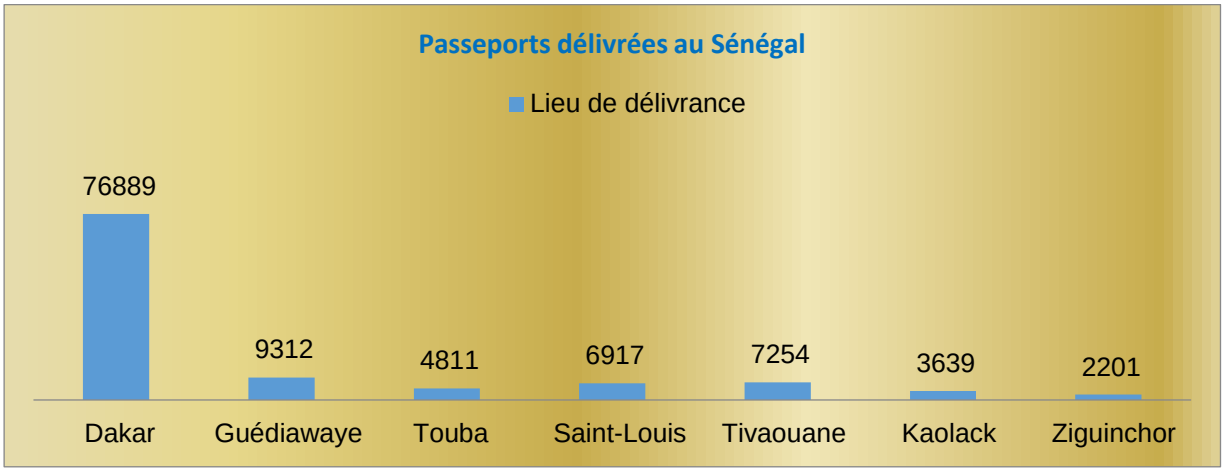

Passeports délivrés dans les centres de dépôt à l'intérieur du pays
La direction a délivré 457 sauf-conduits et envoyé des missions d'assistance consulaires dans les pays ne disposant pas de centre de production de passeports.

Ainsi, **23 290 passeport**s ont été confectionnés au profit des Sénégalais résidant dans les pays disposant de centres extérieurs.

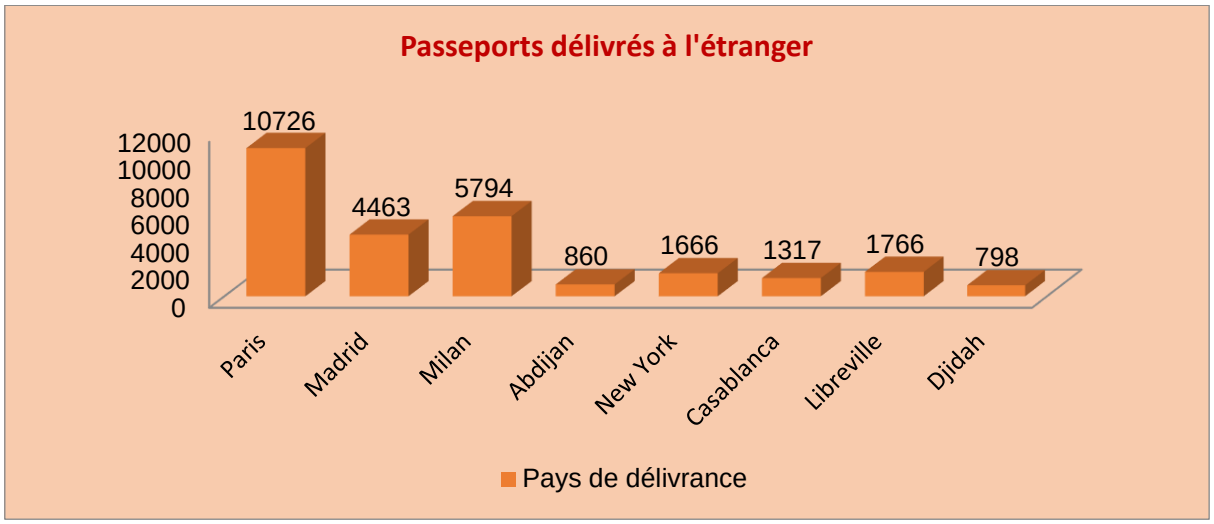

Passeports délivrés par les centres extérieurs
2513 passeports ont été établis par les missions consulaires, au profit des compatriotes séjournant dans neuf (09) pays ne disposant pas de centre de production de documents de voyage.

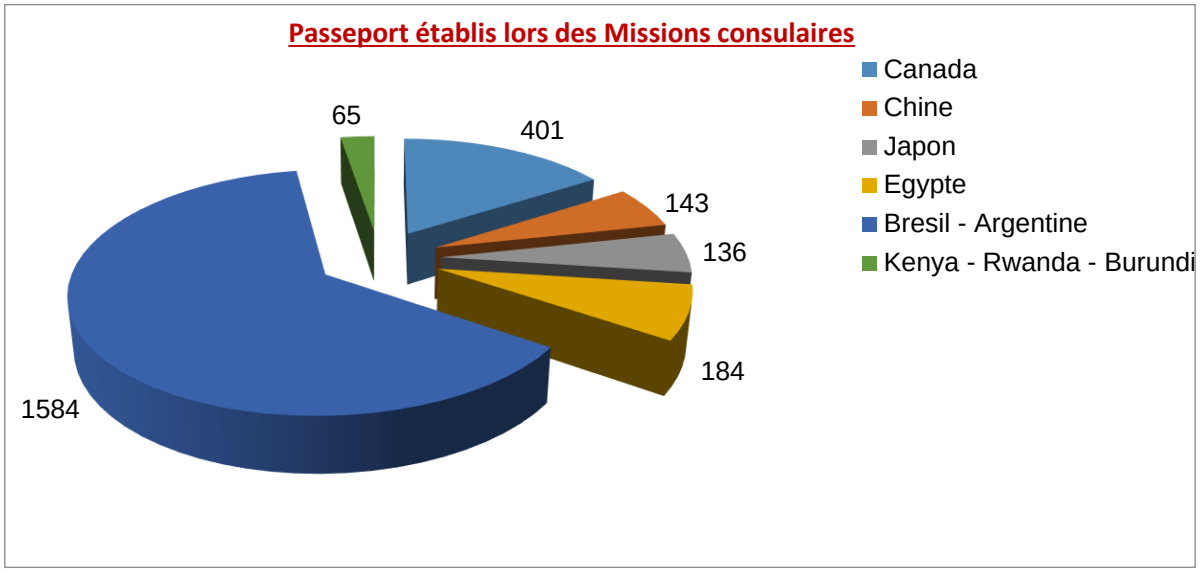

- **La Direction des Personnels (DP)**

Elle coordonne le recrutement des fonctionnaires de Police et le déploiement de celle-ci dans les différentes missions des Nations-unies et de l'union africaine. Au total, 22IPO (éléments individuels) et de contingents de FPU (unité de police) de 140 éléments chacune sont actuellement déployés au Mali et en Centrafrique.

La direction assure la gestion des carrières des membres de la Police nationale (missions, stages, affectations, avancements, titularisations et autres dossiers de retraite) des fonctionnaires de Police.

Depuis 2010, le recrutement progresse chaque année et en 2018, 1400 policiers seront recrutés.

La direction a commencé l'établissement de nouvelles cartes professionnelles biométriques pour le personnel de police.

- **Le Bureau des Relations publiques (BRP)**

Le BRP sert d'interface entre la Police et la population. Il a développé une stratégie de communication qui a permis d'informer les populations et de vulgariser certaines réalisations de la Police nationale.

Le BRP, à travers son site web www.policenationale.gouv.sn et son adresse électronique brppolice@interieur.gouv.sn, développe un système d'échanges directs entre la Police et les populations.

Le bureau anime aussi une émission radiophonique d'information du public à la chaine nationale (95.7).

Il communique chaque fois que de besoin, pour éclairer les Sénégalais sur les missions de leur Police.

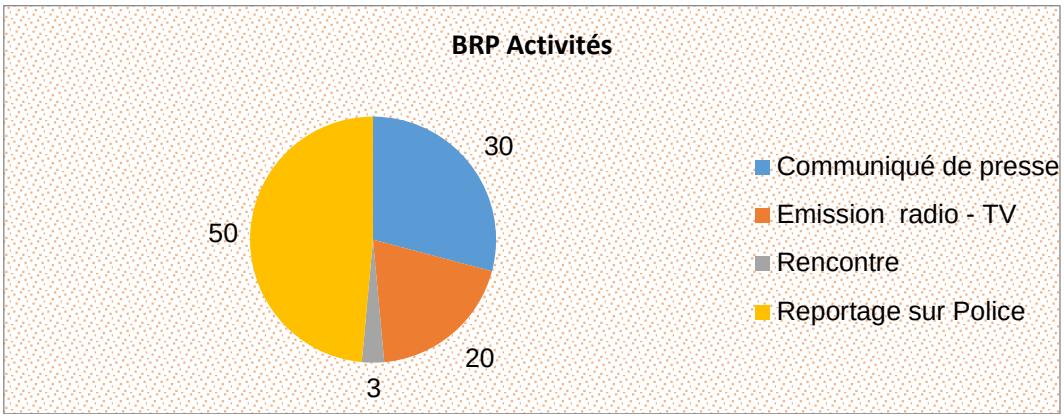

Le BRP a procédé à une distribution de Ndogou, bien appréciée par les populations, pendant le Ramadan. Cette initiative a montré un autre visage de la Police, une Police-nation qui assiste, aide et protège les citoyens.

- **Le Service social de la Police**

Il assiste les familles policières et les accompagne en cas de difficultés. Ainsi, il a assisté 10 familles qui ont subi des pertes de membres de la Police. Il assure le suivi et l'assistance aux veuves avec des achats à leurs profits, de produits alimentaires de première nécessité.

Par ailleurs, les orphelins de la Police nationale sont considérés comme pupilles de la Nation et 29 d'entre eux sont totalement pris en charge par l'office des pupilles de la

Nation. Le service social visite les malades à domicile et apporte une assistance aux membres de la Police incarcérés dans les prisons, entre autres activités sociale.

- **La Brigade prévôtale**

La DGPN dispose d'une brigade de contrôle interne qui veille sur les comportements des membres de la Police en uniforme sur la voie publique. La brigade contrôle aussi le bon usage des moyens roulants.

Elle peut disposer d'une mission d'enquête et de contrôle ordonnée par le Directeur général concernant tout agent de la Police nationale.

En 2017, l'équipe de contrôle a mené diverses activités dont on peut citer :

- actions de sensibilisation sur le comportement des effectifs déployés sur la voie publique ;
- contrôle sur le port règlementaire de l'uniforme sur la voie publique ;
- interpellation sur la voie publique des membres de la Police nationale qui ont été rappelés à l'ordre pour certains manquements (attitude incorrecte, indélicatesse ou non-conformité de l'uniforme)
- contrôle inopiné des membres de la Police en opération ou en faction au niveau des points sensibles.

Elle procède également à l'indispensable vérification de l'état d'entretien du matériel roulant.

2.4. PERSPECTIVES

Les changements intervenus dans la perception de la sécurité nécessitent de notre part beaucoup d'effort d'adaptation au nouveau contexte en perpétuelle mutation.
Il s'y ajoute que les relations entre la criminalité ordinaire et le terrorisme ne sont plus à démontrer car selon les statistiques de l'INSEE, 95% des terroristes connus ont un passé criminel.

Lutter contre la criminalité est une forme de prévention du terrorisme

En effet, le terrorisme est une idéologie de récupération et non une idéologie d'adhésion. Il intervient toujours après des ruptures sociales, scolaires, familiales et sentimentales, dont la première direction est une déviance vers la délinquance et la grande criminalité ; en somme on est dans un processus de criminalisation de personnes en perte de repères sociaux.

L'analyse de la position géopolitique et géostratégique du Sénégal fait ressortir que le pays est exposé aux influences extérieures, notamment à la menace terroriste, à la criminalité transnationale organisée, au blanchiment des capitaux, au narcotrafic et à la délinquance itinérante transfrontalière.

A cet égard, il faut reconnaître que les autorités de la République ont déjà beaucoup fait pour la sécurité, autant en ressources humaines qu'en matériel de sécurisation. Mais il est important de poursuivre les efforts pour atteindre les normes internationales en ratio qui sont de 1,365 policiers pour 1.000 habitants et aussi, pour un maillage complet du territoire national.

Si l'urbanisation peut être une chance pour nos pays, les villes qui offrent

généralement plus de possibilités pour lutter contre la pauvreté posent de nouveaux défis sécuritaires.

C'est pourquoi, les moyens d'intervention des forces de sécurité doivent être renforcés et améliorés compte tenu des nouvelles dimensions que l'insécurité urbaine prend de nos jours. La Police nationale est résolue, en 2018, à intensifier les efforts fournis les années précédentes, avec le soutien des autorités de l'Etat, qui ont entrepris d'accélérer l'équipement et la mobilité de nos services ainsi que la construction de bâtiments fonctionnels et adaptés à la mission.

Cependant, l'accent devrait également être mis sur la prévention, en trouvant des pistes innovantes pour l'insertion des jeunes. Le mal doit se combattre à la racine, en créant des opportunités d'emplois pour les jeunes et en renforçant l'éducation et la formation, tel que décliné dans le PSE. Pour être efficace, Il est fondamental de mener la lutte contre la criminalité dans une approche globale qui intègre tous les acteurs qui interviennent dans la lutte contre ce phénomène.

III. LA DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE (D.G.A.T)

La Direction générale de l'Administration territoriale est le cadre privilégié d'impulsion, d'animation et de coordination de toutes les actions de l'Administration territoriale de l'Etat au niveau du Ministère de l'Intérieur.
En sus des services rattachés, elle est composée de 4 directions :

- La Direction des Libertés publiques (DLP);
- La Direction des Ressources humaines et matérielles (DRHM);
- La Direction des Affaires générales (DAG);
- La Direction du Partenariat avec les ONG (DPONG).

3.1. ACTIONS PHARES EN 2017

Les actions ci-après ont été réalisées par les différentes directions :
Au niveau de la Direction des Libertés publiques

- **Affaires transversales**
  - Suivi du processus d'adoption des projets de Loi d'Orientation de l'Administration territoriale et de décret portant Charte de la Déconcentration ;
  - Élaboration du Projet de décret fixant les ressorts territoriaux et rattachant les communes au préfet ou sous-préfet ;
  - Participation à l'élaboration du projet de loi portant statut particulier des fonctionnaires de l'Administration préfectorale ;
  - Suivi du Programme « Démocratie, Gouvernance et Paix » dans le cadre du partenariat entre l'Etat du Sénégal et l'USAID.
- **Gestion des partis politiques, syndicats et association**
  - Suivi du projet de mise en place d'une plateforme numérique de gestion des associations (partis politiques, syndicats, associations ordinaires).

Le présent tableau fait le récapitulatif de la situation des dossiers :

Partis politiques	Syndicats	Associations ordinaires
10 nouveaux récépissés de déclaration de partis politiques ont été signés par le Ministre durant l'année 2017. Ce qui porte le nombre de partis légalement constitués à 286.	08 nouveaux récépissés de déclaration de syndicats ont été signés par le Ministre durant l'année 2017. Ce qui porte le nombre de syndicats légalement constitués à 418.	410 nouveaux actes de reconnaissance d'associations ordinaires ont été signés par le Directeur général de l'Administration territoriale durant l'année 2017. Les 389 concernent des associations nationales et les 21 des associations étrangères. Ce qui donne un nombre de 18960 associations ordinaires dont 18230 nationales et 730 étrangères

- **Associations**
  - Abrogation de l'autorisation accordée à l'association Beskent Egitim, responsable des écoles « Yavuz Selim » ;
  - Réflexion en cours pour la tenue d'un atelier national sur la formulation de propositions d'adaptation des textes en vigueur aux réalités socioculturelles du Sénégal.

- **Partis politiques**
  - Elaboration d'une circulaire invitant les responsables politiques à se conformer à la législation qui leur exige de notifier à l'administration toutes modifications concernant les statuts et la direction de leur parti ;
  - Elaboration d'un projet de code des partis politiques.

- **Syndicats**
  - Communiqué n° 574/MINTSP/DGAT/DLP du 06 juin 2016 invitant les responsables syndicaux à se conformer à la législation.

- **Libertés publiques et polices administratives**
  - 2218 déclarations reçues, 42 ont fait l'objet d'une interdiction ;
  - Élaboration de la circulaire n°7117/MINTSP/DGAT/DLAP/DLAPA du 19 juin 2017 relative à la police des débits de boissons, qui passe en revue et reprécise l'ensemble de la réglementation en la matière.

- **Elaboration de Rapports politiques**
  - La DLP réalise chaque mois la synthèse des rapports des gouverneurs de région sur la situation politique, économique, sociale et sécuritaire nationale en intégrant les actions du PSE, du PUDC, les grands projets et programmes de l'Etat ainsi que les statistiques relatives aux demandes d'emploi, leur niveau de satisfaction, les contraintes et des propositions.

- **Gestion des Réfugiés**
  - Suivi des questions relatives à la situation des réfugiés, notamment la délivrance des titres de voyage communautaires et des pièces administratives ;
  - Suivi journalier de la situation des personnes déplacées de la Gambie vers le Sénégal au moment de la crise postélectorale dans ce pays.

- **Gestion des Frontières**
  - Transmission des rapports sur la situation politique et sécuritaire des pays limitrophes assortis d'instructions aux gouverneurs de région concernés ;
  - Suivi de toutes les questions relatives à la gestion des frontières, notamment la situation qui prévaut à Touba Trankil, le litige foncier frontalier qui oppose les populations du village de Kossy dans l'Arrondissement de Djibanar à celles de Siddif en Guinée Bissau, la situation des populations de Diakha-Guémédjié à la frontière avec la République de Guinée ;
  - Participation à la rencontre des structures en charge de la gestion des frontières tenue à Dakar et regroupant les représentants de la Guinée, du Mali, de la Gambie et du Sénégal ;
  - Mise en œuvre des mesures préconisées par le Premier Ministre en vue de la réinstallation dudit village ;
  - Facilitation de la rencontre entre le Projet d'Appui à la Gestion des Frontières et les responsables du PUMA.

- **Affaires sécuritaires**

- Synthèse nationale des comptes rendus des réunions de sécurité transmise au Ministre de l'Intérieur, mais également au Président de la République et au Premier Ministre ;
- La DLP réalise chaque fin de semaine, la synthèse nationale des faits sociaux dignes d'intérêt et initie en rapport avec la Direction des Affaires générale, les correspondances nécessaires pour donner suite à certains points essentiels ;
- Traitement des dossiers relatifs à la menace terroriste.

- **Affaires électorales**
  - Participation à la session de formation du personnel de l'administration territorial en matière électorale ;
  - Élaboration de la synthèse des probabilités de vote concernant les élections législatives du 30 juillet 2017 sous forme de tableau, accompagné de la note explicative ;
  - Suivi et coordination du processus électoral du 30 juillet 2017, avec l'élaboration des outils y afférents à savoir :
    - ✓ le fichier relatif aux bureaux de vote témoins ;
    - ✓ le calcul du taux de participation ;
    - ✓ la situation des résultats des bureaux de vote témoins ;
    - ✓ la synthèse nationale des résultats des commissions départementales de recensement des votes.
  - Participation aux ateliers de partage et de validation du projet d'arrêté fixant les conditions d'organisation des élections de représentativité des centrales syndicales de travailleurs et des syndicats.

Au niveau de La Direction des Ressources humaines et matérielles

- Renforcement des moyens roulants des gouvernances, préfectures et sous-préfectures avec la mise à disposition de 89 motos Yamaha ;
- Entretien et réparation de véhicules en pannes ;
- Renouvellement intégral des uniformes (tenues et accessoires) de 378 autorités administratives ;
- Construction et réhabilitation des bâtiments de l'administration territoriale ;
- Distribution de matériels informatiques et des mobiliers de bureau aux autorités administratives ;
- Renforcement de capacités des autorités administratives avec notamment plusieurs sessions de formation en partenariat avec l'ENA du Sénégal, l'ENAP de Québec, le SETYM International, la Coopération Française, le Centre des Hautes études de défense et de sécurité (CHEDS), etc. ;
- Organisation de plusieurs voyages d'étude pour les autorités administratives.

Au niveau de la Direction des Affaires générales

- Poursuite de la mise en place d'un Système d'Information territoriale dont la finalisation est prévue au plus tard en décembre 2017 ;
- Organisation des conférences territoriales d'évaluation de l'exécution des programmes d'investissement de l'Etat ;
- Préparation de la deuxième réunion du comité interministériel de l'Administration territoriale (CIAT) ;
- Réactualisation du fichier national des Chefs de village ;

- Réactualisation du fichier national des Imams, notabilités religieuses et coutumières.

Au niveau de la Direction du Partenariat avec les ONG

- **Instruction des dossiers et tenues des sessions de la commission interministérielle consultative (CIC)**
  - Instruction des dossiers de demandes d'agréments, d'approbation de programmes d'investissement et de conclusion d'accords de siège ;
  - Concernant l'agrément en ONG, 2 sessions ont été tenues respectivement le 08 mars et le 25 octobre 2017 à l'issue desquelles 8 organisations requérantes ont eu un avis favorable sur les 14 en instance ;
  - Concernant l'examen des programmes d'investissement en vue de leur approbation, 2 sessions ont été organisées le 21 février et les 5,6,7 septembre 2017, 33 ONG ont bénéficié d'un avis favorable pour l'approbation sur 37 organisations requérantes ;
  - S'agissant des demandes de conclusion d'accords de siège, 3 commissions ont été tenues pour admettre 9 organisations sur 13 dont les dossiers ont été déposés au ministère des Affaires étrangères.

- **Suivi-évaluation des activités des ONG**
  - Tenue d'une mission de suivi-évaluation en accord avec le responsable de l'ONG AFRICARE, dans la période du 14 au 18 mars 2017 dans la région de Tambacounda ;
  - Elaboration et transmission du rapport de ladite mission de suivi évaluation à Monsieur le Ministre de l'Intérieur.
  - Les gouverneurs de région ont transmis au Ministre de l'Intérieur les rapports annuels d'évaluation des activités des ONG actives dans leurs circonscriptions respectives ;
  - La synthèse nationale desdits rapports a été établie et soumise à la lecture du Ministre de l'Intérieur.

- **Signature de la Convention-cadre Gouvernement-ONG**
  - Tenue de 2 rencontres d'échanges avec les responsables de faitières d'ONG. A l'issue desdites rencontres ces derniers ont manifesté leur volonté de parachever le processus menant à la signature entamée depuis l'entrée en vigueur du décret de 2015.

3.2. PERSPECTIVES

Au niveau de la DLP

- Partage de l'avant-projet de Code des partis politiques avec les acteurs concernés, validation du projet de code en Conseil des Ministres et Adoption par l'Assemblée nationale ;
- Continuer à appuyer la DGE et la DAF dans la préparation de l'élection présidentielle de 2019 ;
- Réviser le cadre juridique des associations ;
- Mise en place d'une plateforme numérique de gestion des associations ;
- Simplification de la procédure de reconnaissance des syndicats professionnels ;

- Poursuite des opérations de recensement et d'enrôlement des réfugiés établis sur la vallée du fleuve Sénégal ;
- Révision du cadre juridique de la police des débits de boissons ;
- Finalisation du processus de la mise en œuvre des recommandations relatives à la simplification des offres de services.

Au niveau de la DRHM

- Acquisition de 17 véhicules pour les gouvernances et d'un important lot de matériel informatique et mobilier de bureau ;
- Amélioration du service public de l'administration territoriale avec la mise en place d'un vaste programme de construction et de rénovation des bâtiments administratifs ;
- Renouvellement des uniformes des autorités administratives ;
- Poursuite des programmes de renforcement de capacités ;
- Inscription de candidats à des Masters ;
- Organisation de plusieurs voyages d'étude pour les autorités administratives et le personnel de la DGAT.

Au niveau de la DAG

- Finalisation du Système d'Information territoriale (SIT) ;
- Organisation des Conférences territoriales ;
- Poursuite de la préparation du Comité interministériel de l'Administration territoriale (CIAT) ;
- Relecture du Code général des Collectivités locales.

Au niveau de la DPONG

- Poursuite des missions conjointes de suivi-évaluation d'ONG dont les programmes d'investissement sont arrivés à terme ;
- Organiser un atelier de restitution des résultats des missions de suivi-évaluation à l'intention des responsables d'ONG et de la société civile ;
- Organiser un atelier de partage sur le décret n°2015-145 du 04 février 2015 fixant les modalités d'intervention des ONG au Sénégal et propositions d'améliorations en vue d'une meilleure gouvernance du secteur ;
- Recensement exhaustif des ONG actives sur l'échelle du territoire par le biais de consultants.

IV. DIRECTION GÉNÉRALE DES ELECTIONS (DGE)

L'année 2017 a été marquée, à la Direction générale des Elections **(D.G.E),** par l'organisation des élections législatives du 30 juillet 2017.

4.1. ACTIVITES REALISEES AU TITRE DE L'ANNEE 2017

- **La refonte partielle des listes électorales :**

  La refonte partielle des listes électorales, commencée en 2016, a été poursuivie en 2017 avec plus de 6.200.000 inscrits aussi bien à l'intérieur qu'à l'étranger.

- **La distribution des cartes d'identité biométriques CEDEAO** :

  La production et la distribution des cartes d'identité biométriques CEDEAO faisant office de cartes d'électeur a commencé depuis la refonte partielle des listes électorales de 2016. Elles se sont poursuivies durant toute l'année 2017. La DGE a progressivement mis à la disposition des préfets et sous-préfets toutes les cartes produites par la DAF au niveau national.
  La même démarche a été entreprise à l'étranger en rapport avec les autorités diplomatiques et consulaires.

- **La révision exceptionnelle des listes électorales :**

Conformément aux dispositions de l'alinéa 5 de l'article 39 du code électoral, une révision exceptionnelle des listes électorales est organisée tant au niveau national qu'à l'étranger en perspective des élections législatives du 30 juillet 2017.
Le matériel, les carnets et documents nécessaires au bon fonctionnement desdites commissions ont été conditionnés et acheminés sur l'ensemble du territoire et mis à la disposition des Préfets et Sous-préfets. Des séminaires de formation ont été organisés à l'intérieur du pays, en rapport avec les autorités administratives, à l'attention des présidents des commissions administratives créées au niveau de chaque circonscription électorale et, des missions ont été envoyées à l'étranger.
Chaque commission était compétente pour l'exécution des opérations suivantes, dans le fichier des électeurs établis sur le territoire national et dans celui des militaires et paramilitaires :
1265 commissions ont travaillé au niveau national pour un total de 6.000.579 mouvements :

- inscription
- modification d'adresse ou demande de délivrance de duplicata
- changement de statut
- radiation

- **Organisation matérielle des élections législatives du 30 juillet 2017 :**

Ces élections législatives avaient connu un record de 47 listes mais malgré cette floraison de listes et les intempéries, tous les bulletins et documents électoraux ont été acheminés à temps au niveau des lieux de vote.
Toutes ces activités ont été accompagnées par une **campagne de communication** visant à informer les populations sur les opérations électorales et à les sensibiliser sur la nécessité de participer à ces différentes opérations électorales.

4.2. PERSPECTIVES POUR 2018

Au titre de l'année 2018, et dans la perspective de l'élection présidentielle de 2019 et des élections locales de 2019, la Direction générale des Elections devra s'atteler à préparer une **révision exceptionnelle des listes électorales** tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger. De même, l'acquisition du matériel électoral à utiliser pour ces élections de 2019 doit se faire au courant de l'année 2018.

Dans ce sens, il importera d'envisager une **campagne de formation** des autorités administratives et des présidents des commissions administratives de révision au Sénégal, tout comme une formation des personnels des missions diplomatiques et consulaires.
Parallèlement, il faudra mener une **campagne soutenue d'information et de sensibilisation** des citoyens, notamment de la frange jeune qui aura l'âge électoral (18 ans), les jours de scrutin en vue de les amener à s'inscrire sur les listes électorales.
Par ailleurs, il conviendrait :

- D'envisager une **revue du Code électoral** ;
- De consolider le fichier électoral avec les nouvelles inscriptions attendues.

V. LA BRIGADE NATIONALE DES SAPEURS-POMPIERS (BNSP)

La loi n° 82-12 du 23 Juillet 1982 soumet au statut militaire les personnels du Groupement national des Sapeurs- pompiers et le décret 2012-1434 du 13 Décembre 2012 érige le Groupement en une Brigade nationale des Sapeurs-pompiers (BNSP) et fixe ses missions et son organisation.

Ainsi, La Brigade nationale des Sapeurs-pompiers est une formation et un grand commandement militaire relevant du Ministère de l'Intérieur. Elle est commandée par un officier général ou supérieur nommé par décret et qui prend le titre de Commandant de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers.

Ses unités peuvent participer aux revues, défilés et cérémonies officielles, sous réserve que le service de lutte contre l'incendie et des secours soit assuré.

La Brigade nationale des Sapeurs-pompiers dont la compétence s'étend sur l'ensemble du territoire national, est chargée des secours et de la protection tant contre les incendies que contre les périls ou accidents de toutes natures menaçant la sécurité publique. A ce titre, elle est particulièrement chargée :

- de la prévention et la prévision des risques pour la protection des personnes, des biens et des installations stratégiques ;
- des secours d'urgence et de la lutte contre les incendies, les périls et les accidents de toutes natures pouvant menacer la sécurité publique.

Dans le cadre de ses missions, la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers concourt avec les autres services concernés, à la gestion des catastrophes et à la protection de l'environnement.

Elle peut participer également aux opérations extérieures de l'Etat par l'envoi de personnels ou de détachement organique.

La Brigade nationale des Sapeurs-pompiers compte un effectif de quatre mille sept cent cinq (**4.705**) officiers, sous-officiers et militaires du rang et personnels civils répartis comme suit : **58** Officiers, **1166** Sous-Officiers, **3477** militaires du rang et **4** personnels civils.

Elle dispose de **62** engins d'incendie, **75** ambulances, **34** engins spéciaux, **265** motopompes, **20** électropompes et **96** véhicules d'intervention, de liaison et de commandement.

Le Commandant de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers assiste le Ministre de l'Intérieur dans ses attributions relatives à la sécurité des personnes et à la préservation des biens. Il est responsable de l'application des plans et directives, arrêtés par le Ministre de l'Intérieur.

Dans le domaine de la préparation et de l'emploi des forces, il est responsable de la formation et du perfectionnement des personnels d'active de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers, de la préparation et de l'entraînement des unités opérationnelles

ainsi que de l'organisation et du fonctionnement des services d'incendie et de secours. Il participe à la formation des réservistes.

Le Commandant de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers assure la gestion des personnels et des ressources de la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers. Il prépare le budget déconcentré de l'Etat-major, des Groupements et organismes d'administration et de soutien de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers.

Il veille au maintien de la discipline et du moral du personnel ainsi qu'à l'entretien et la protection des installations, équipements et matériels de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers

LA BRIGADE NATIONALE DES SAPEURS-POMPIERS EST ARTICULEE EN :

- un Cabinet ;
- un Centre opérationnel montant petit à petit en puissance ;
- un Etat-major de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers dirigé par le Commandant en Second;
- une Inspection interne de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers;
- six (06) Groupements d'incendies et de secours ;
- un Groupement des unités spécialisées en cours de mise en place ;
- un Groupement de prévention, prévision et gestion des catastrophes ;
- un Groupement instruction et formation doté de l'Ecole nationale des Sapeurs-pompiers et d'un centre d'instruction ;
- un Groupement santé et secours médicaux mis en place et se développant progressivement ;
- un Groupement des services en cours de mise en place progressive ;
- un Service central administratif ;
- un Service Central Technique.

(Voir organigramme ci-dessous)

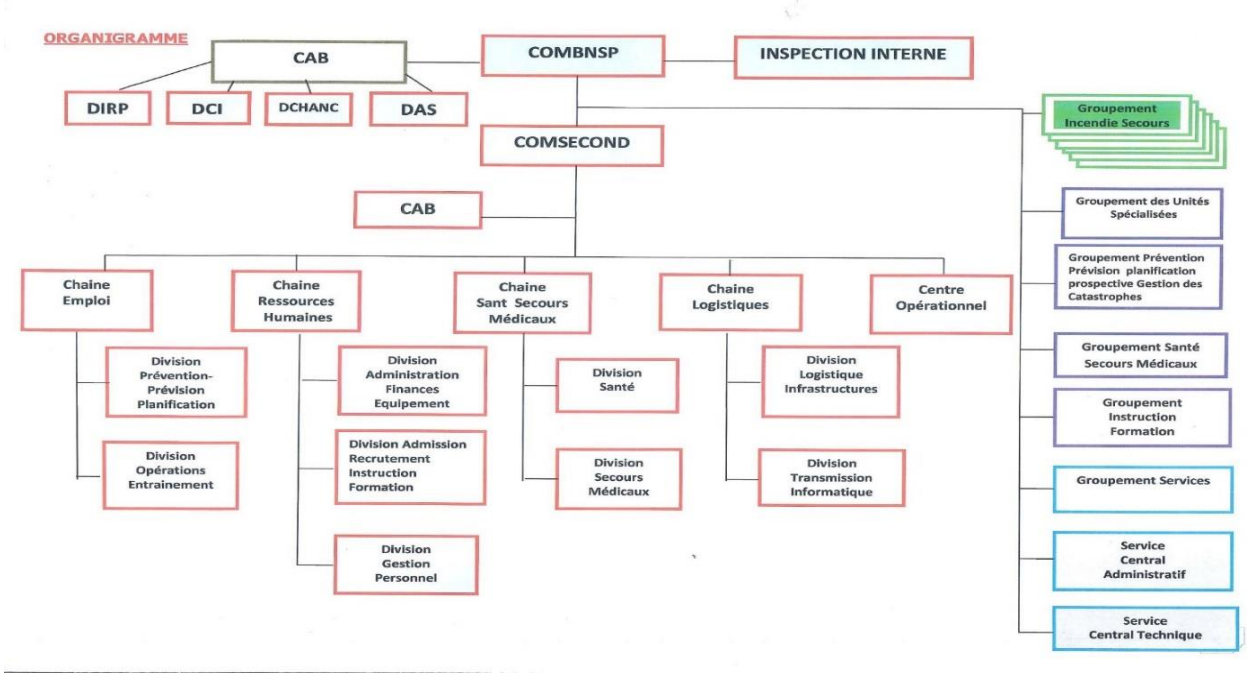

Les Groupements

Ce sont des Corps de Troupe spécialisés, techniques, administratifs ou d'instruction.

Les Corps de Troupe opérationnels :

Ce sont les Groupements d'incendies et de secours ; au nombre de six (06), ils assurent, sur leur secteur respectif d'intervention les missions de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers. A cet effet, et en fonction des risques du secteur, un Service de secours médicalisés et des détachements d'unités spécialisées et techniques sont mis à leur disposition.

Chaque groupement d'incendie et de secours forme un corps de Sapeur-pompier par région ou groupe de régions. Ils comprennent un Etat-major et des unités dont généralement une compagnie dans les chefs-lieux de région et un ou plusieurs centres de secours dans les départements.

Le Groupement d'Incendie et de Secours n°1 (GIS1) est compétent sur un secteur qui couvre la région de Dakar

Le Groupement d'Incendie et de Secours n°2 (GIS2) couvre les régions du centre-ouest du pays : Thiès et Diourbel avec son poste de commandement à Thiès).

Le Groupement d'Incendie et de Secours n°3 (GIS3) couvre le centre – est du pays constitué des régions de Kaffrine, Kaolack et Fatick. Son état-major se situe à Kaolack.

Le Groupement d'Incendie et de Secours n°4 (GIS4) : est compétant sur les régions du sud du pays (Kolda, Sédhiou et Ziguinchor) qui forment la Casamance naturelle. Le siège du groupement est à Ziguinchor.

Le Groupement d'Incendie et de Secours n°5 (GIS5) est territorialement compétent sur l'étendue des régions administratives de Saint-Louis, de Louga et de Matam. Son état-major est situé à Saint-Louis

Le Groupement d'Incendie et de Secours n°6 (GIS6) exerce sa compétence sur les régions de Tambacounda et de Kédougou avec son Poste de Commandement à Tambacounda.

Les Corps de Troupe spécialisés, techniques, administratifs ou d'instruction:

Le Groupement des unités spécialisées (GUS) : Chargé sur l'ensemble du territoire national, d'appuyer et de soutenir les Groupements d'incendie et de secours lors des interventions nécessitant l'engagement d'équipes de ses unités spécialisées, *.Il* comprend la compagnie de secours et d'interventions subaquatiques, la compagnie de sauvetages déblaiements, la compagnie de secours radiologique biologique et chimique et la compagnie de lutte contre les catastrophes naturelles et technologiques.

Le Groupement prévention, prévision et gestion des catastrophes gère toutes les activités de prévention, de prévision et de gestion des catastrophes naturelles et technologiques de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers et notamment la répertoriation et l'analyse des risques notamment dans le cadre de l'élaboration et des mises à jour des Schémas d'Analyse et de Couverture des Risques.

Le Groupement instruction formation (GIF) exécute, sur le plan militaire, professionnel et technique, l'instruction, la formation et le perfectionnement du personnel de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers. Il participe, à la formation des personnels des forces de défense et de sécurité et des personnels des établissements publics et privés nationaux. Il assure en cas de besoin la formation de stagiaires étrangers.

Le Groupement santé et secours médicaux met en œuvre la médecine générale, la médecine d'urgence et la médicalisation des secours de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers. Il dispose du Centre de santé des Sapeurs-pompiers, des Infirmeries de Groupement et des Postes de Santé des unités.

Le Groupement des services est chargé de l'administration des personnels et du suivi des matériels de l'Etat-major et des organismes d'administration et de soutien de la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers.

Les Organismes d'administration et de soutien *:*

Ce sont le Service central technique et le service Central administratif.

***Le Service central technique* :** Le Service central technique de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers assure la mise en œuvre et le soutien logistique des Groupements et Services.

***Le Service central administratif* :** Le Service Central Administratif de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers assure la mise en œuvre et le soutien administratif, financier et matériels des Groupements et Services.

Le Centre Opérationnel de la BNSP

Organe fixe de commandement opératif, garant de l'application uniforme des procédures opérationnelles, le Centre opérationnel (CO) coordonne l'ensemble des opérations menées sur le secteur de la Brigade en liaison avec les Postes de Commandement opérationnels (PCO) des Groupements d'Incendie et de Secours. Le Centre opérationnel permet au Général ou à son représentant de commander en permanence l'ensemble des moyens opérationnels du secteur d'intervention de la Brigade, de renseigner les autorités sur l'exécution de sa mission et de leur exprimer les besoin dans le but de garantir une couverture opérationnelle optimale et cohérente.

Il offre au Commandant de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers ou à son représentant une vision globale de la situation opérationnelle et logistique et par conséquent, lui permet de définir son idée de manœuvre.

5.1. BILAN DES INTERVENTIONS

Les unités opérationnelles de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers sont intervenues pour **1.551** incendies, **7.946** pour accident de la circulation occasionnant **12.558** victimes dont **302** corps sans vie. .

5.2. PRINCIPALES AFFAIRES A SUIVRE

Depuis l'érection du GNSP en BNSP, la structure a entamé un vaste programme de montée en puissance.

Dans ce cadre, **D'abord**, quatre objectifs prioritaires étaient fixés. Ils avaient trait à :

- faire effort sur la qualité des ressources humaines et la montée en puissance des effectifs ;

- ❖ développer les capacités des Groupements territoriaux et de réserve en mettant en adéquation les moyens opérationnels avec les risques (risques industriels, chimiques, terrorisme…)
- ❖ compléter le maillage du territoire national en casernes de sapeurs-pompiers;
- ❖ assurer la médicalisation des secours pour appuyer les efforts de santé publique.
- ❖ Modifier le statut particulier des personnels.

En ce qui concerne les ressources humaines, l'état autorise depuis 2014, le recrutement spécial de 200 agents par an en plus du rengagement annuel de 225 sapeurs du contingent accordé depuis 2010. Avec le soutien du Ministère des Forces Armées, une partie du déficit des cadres est ainsi résorbée. Sur le plan de la qualité, en plus de la diversité de la formation faite, en partie en liaison avec les partenaires internationaux, l'Ecole nationale des Sapeurs-pompiers qui est en construction devrait être livrée bientôt.

Quant au développement des capacités des groupements, il est certes loin d'être effectif, cependant, le Groupement des unités spécialisées voit ses capacités se renforcer progressivement et considérablement grâce au soutien en termes de formation de ses personnels et de dons de matériels d'intervention des USA, de l'UE et de la France. Pour les Groupement territoriaux, la finalisation du projet d'équipement par une société Chinoise « POLYTECHNOLOGIE » sur la base d'un prêt semi-concessionnel de EXIMBANK Chine, dont les démarches sont bien avancées, permettraient de faire d'énormes pas dans leur capacitation notamment dans la mise à niveau de leurs dotations organiques.

Pour ce qui du maillage du territoire en unités d'incendie, c'est le domaine où les avancées ont été les plus notoires. En effet, de décembre 2014 à nos jours, onze nouvelles casernes ont été implantées. Toutefois, onze départements sont encore dépourvus d'unité de secours.

Pour la médicalisation des secours, le Groupement Santé Secours Médicaux est mis en place. L'infirmerie de la Caserne Malick Sy est réhabilitée et rééquipée et trois ambulances de réanimation peuvent en cas de besoin, intervenir avec les médecins en poste. Mais l'arrivée d'au moins trois médecins, est nécessaire pour signer véritablement le début de la médicalisation des secours.

Ensuite pour l'horizon 2019/2020

- ✪ Continuer à faire effort sur les ressources humaines ;
- ✪ Compléter le renforcement des capacités d'intervention de la BNSP par un nouveau projet destiné à l'équipement des unités à créer ;
- ✪ Finaliser le maillage du territoire national en casernes de sapeurs-pompiers et surtout remplacer les abris provisoires par la construction de casernes types ;
- ✪ Accélérer le processus de mise à disposition de médecins par les forces armées ;
- ✪ Consolider la déconcentration des ressources financières et matérielles, mettre en place et assurer le fonctionnement normal des organismes de soutien administratif et technique autonomes.

Enfin, sur le plan opérationnel, maîtriser l'emploi des forces, renforcer la cohérence de leur articulation et assurer leur coopération efficiente avec les organismes de soutien.

Il s'agira :

- ✪ d'une part de consolider l'organisation du commandement opérationnel de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers en donnant au Centre opérationnel toutes les capacités de ses missions et affiner les différents plans et tactiques et notamment le Plan spécial d'Intervention.

- ✪ d'autre part de revoir le système de forces de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers.

Les formations de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers devront être articulées en forces territoriales et en forces de réserve et de gestion de crise.

5.3. PRESENTATION DES ACTIVITES EN COURS

N° D'ORDRE	LIBELLE
01	Gestion des inondations en liaison avec le Ministère du Renouveau Urbain, de l'Habitat et du Cadre de Vie et les autres structures concernées.
02	Couverture opérationnelle permanente du territoire national (secours incendie sauvetage, secours RBC, secours nautique, secours médicaux, opérations diverses, interventions diverses etc.
03	Planification et couverture sécuritaire des grandes cérémonies religieuses 2016/2017 (Magal, Gamou, Daaka, Pèlerinage de Popenguine, appel des Layennes etc.)
04	Planification et Préparation d'exercices de simulation en liaison avec certaines structures telles que la BCEAO.
05	Exécution des budgets : fonctionnement et consolidé d'Investissement
06	Formation des personnels (CAF BNSP, Formation en interne sous égide coopération étrangère, Stages à l'étranger, Stages dans les armées, Formations payantes dans les écoles supérieures privées nationales etc.) Recherche de place de stage d'application et de spécialisation dans les pays amis.
07	Modification du décret régissant le statut particulier des personnels de la Brigade
08	l'ouverture du concours d'admission à l'Ecole nationale des Sous-Officiers d'Active personnels civils et militaires destinés à la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers ; Recrutement de 185 militaires du rang au titre de 2017

VI. L'AGENCE D'ASSISTANCE A LA SECURITE DE PROXIMITE (A.S.P)

Grâce à une allocation budgétaire optimale en 2017, l'Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité, créée par le décret n° 2013-1063, a réalisé pour la première fois des activités touchant à son cœur.

En effet, au-delà du budget de fonctionnement, qui du reste a permis de couvrir intégralement les pécules et les salaires sur toute l'année, l'Agence a disposé d'une allocation au Budget consolidé d'investissement (BCI) à travers le Projet de Mise en œuvre de la gouvernance sécuritaire de proximité (PRAGOS).

Outre le renforcement des moyens logistiques, il a été réalisé des activités relevant des attributions de l'Agence au rang desquelles il convient de citer :

- le recrutement, la formation et le déploiement de 3.000 nouveaux Assistants à la sécurité de proximité,
- la réalisation à l'échelle nationale d'une importante étude sur la délinquance relative à l'enquête de victimation en collaboration avec l'Ecole supérieure d'Economie appliquée (ESEA) et l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD),
- le démarrage du processus de mise en place d'un système d'information multi modulaire, la consolidation de la méthodologie d'élaboration des contrats locaux de sécurité (CLS)
- le renforcement des dispositifs locaux de sécurisation des quartiers par le biais du "Programme Quartiers Sûrs".

Parallèlement, ce sont poursuivis le renforcement des capacités des Asp et leur accompagnement dans la perspective de leur insertion future à travers le Programme "Un Asp, Un métier" en collaboration avec le Ministère de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

S'agissant des perspectives, l'Agence va s'atteler à la publication et à la diffusion des résultats de l'étude sur la délinquance, à entreprendre l'élaboration du Plan national de Prévention et de Lutte contre la Délinquance, à l'élaboration des contrats locaux de sécurité dans des collectivités territoriales pilotes, à la mise en place des postes de sécurité de proximité touristiques tout en continuant la formation des Asp et la duplication du programme de sécurisation des quartiers à l'intérieur du pays en collaboration avec l'Administration territoriale.

6.1. PRESENTATION DE L'AGENCE

6.1.1. Missions

L'Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité (ASP) a été créée par le décret n° 2013-1063 du 05 Août 2013 qui lui confère les missions ci-après :

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan national de Prévention et de Lutte contre la Délinquance, en rapport avec des institutions telles que la Police et la Gendarmerie ;
- Participer à la mise en place de contrats locaux de sécurité, en relation avec les comités départementaux de Prévention et de Lutte contre la Délinquance ;

- Préparer et promouvoir des études et réflexions relatives au développement des acteurs de la police de proximité dans les domaines comme la prévention.
- Assurer le recrutement, la formation et la mise à disposition d'Assistants de Sécurité de Proximité.

6.1.2. Organisation

L'Agence s'est dotée de la structure organisationnelle suivante :

- Direction générale (**DG**) ;
- Secrétariat général (**SG**) ;
- Direction des Ressources humaines (**DRH**) ;
- Direction des Affaires administratives et financières (**DAF**) ;
- Direction des Opérations (**DOP)** ;
- Direction Coopération Planification et Suivi Evaluation (**DCPSE**) ;
- Agence Comptable (**AC**) ;
- Cellule de passation des marchés (**CPM**) ;
- Cellule communication ;
- Cellule Informatique.

6.2. REALISATIONS

6.2.1. Sur le plan administratif et financier

Concernant les activités liées à l'administration et aux finances, elles tournent autour de l'inspection, de la gestion du personnel, de l'exécution du Budget et de la passation de marchés publics.

6.2.2. Gestion du personnel

- **Le personnel administratif**

L'effectif de l'Agence est composé à la date du 03 novembre de 120 agents dont 45 coordonnateurs des unités départementales constituant les structures déconcentrées de l'Agence. Il faut souligner que certains postes statutaires de l'organigramme ne sont pas encore pourvus. Des départs ont été enregistrés et remplacés poste pour poste.

La souscription à une nouvelle IPM (TRANSVIE) a permis d'étendre la couverture médicale du personnel administratif au niveau de tous les départements, contrairement à la précédente qui ne couvrait que la région de Dakar.

S'agissant de la formation continue, les coordonnateurs des unités départementales ont bénéficié d'une session de renforcement de capacités axée sur les thèmes relatifs au management, à l'organisation et la gestion administrative. A cela s'ajoute la formation de huit (8) membres du personnel contractuel et vingt-trois (23) assistants en informatique et bureautique.

- **Les Assistants à la Sécurité de Proximité (ASP)**

A la date du 03 novembre 2017, l'effectif des Asp s'élève 9.931 Agents y compris les 3.000 recrutés en 2017. Les Asp sont déployés sur toute l'étendue du territoire auprès de divers services utilisateurs, notamment la Police nationale, la Gendarmerie nationale, les Eaux et Forêts, l'Administration territoriale, l'Administration judiciaire, les Collectivités territoriales, les établissements scolaires et les "Quartiers sûrs".

La prise en charge médicale des Asp, leurs conjoints et deux de leurs enfants, est assurée par la mutuelle créée par l'Agence à hauteur de 80% pour les soins médicaux et les frais pharmaceutiques. En 2016, 22.453 personnes ont bénéficié des prestations de la mutuelle.

Cette institution a joué un rôle important lors de la formation de la deuxième promotion en prenant en charge les cas de blessures grave dont l'accident mortel d'un aspirant ASP.

Dans le cadre de leur motivation, les assistants bénéficient de la gratuité du transport sur toute l'étendue de la région de Dakar grâce au partenariat noué avec la Société **"Dakar DEM DIKK"**. De plus des primes de motivation sont octroyées mensuellement aux ASP employés dans le cadre de conventions à contrepartie financière en guise d'appui technique.

Dans le respect du principe de proximité, il a été procédé à sept cent vingt-trois **(723)** mouvements d'ASP, dans l'ensemble des **(45)** départements et deux cent vingt-huit **(228)** ASP, principalement dans les sites payants ont bénéficié de permission longue durée (30 jours).

Sur le plan de l'accompagnement, un séminaire de renforcement des capacités au profit de 60 superviseurs et contrôleurs a été organisé portant sur les thématiques suivantes : Gestion des conflits ; Rôle et responsabilité des contrôleurs et des superviseurs ; Gestion du matériel et Rédaction administrative.

Par ailleurs, le Conseil de discipline a tenu deux sessions pour statuer sur le cas de comportements d'Asp non conformes à leur statut. A ce titre, différentes sanctions ont été prises allant de la radiation à la réaffectation en passant par l'avertissement. Au total soixante-sept **(67)** Asp ont été radiés pour manquements graves.

6.2.3. Etats financiers

Les états financiers concernant l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été produits à date échue. Les travaux de commissariat aux comptes, conduits par le Cabinet comptable **"Saliou Sarr"**, ont porté également sur ce même exercice. Les états financiers 2016 ont été présentés au Conseil de Surveillance qui les a votés et approuvés au cours de sa session du mois Juin 2017.

Par ailleurs, une mission de l'Inspection générale des Finances (IGF) a procédé à la vérification des comptes de 2013 à 2016 durant la période allant du mois de décembre 2016 au mois de juin 2017.

6.2.4. Exécution budgétaire

L'Agence a bénéficié en 2017 d'un budget de fonctionnement de 9,5 Milliards et d'un transfert en capital de 500 millions de FCFA.

- **Les recettes**

Les recettes réalisées à la fin du mois d'octobre sont de **7.926.542.753 FCFA.** Elles sont composées de la subvention de l'Etat, des contreparties financières des conventions signées avec les services utilisateurs, du report de l'année 2017, de l'allocation du BCI et des produits de la vente des DAO.

Concernant le taux de réalisation des recettes, il est de 74,35% % dont 77.72% pour le fonctionnement et 52.37% pour investissement: Il convient de souligner que les engagements de crédits de la 4ème tranche de la subvention ainsi que les deux dernières du BCI n'ont pas encore été virés à la date du 2 novembre 2017.

- **Les dépenses**

Les dépenses effectuées s'élèvent à **7.604.297.655 FCFA** comprenant les dépenses de personnel, les dépenses hors personnel et celles d'investissement. Le Taux global d'exécution de 71.33% est relativement satisfaisant à un trimestre de la fin de l'année. Il se décompose comme suit ; fonctionnement 71.5% et Investissement 70.7%.

6.2.5. Passation des marchés

Le montant total des marchés publics passés cette année de **janvier à** septembre 2017 est d'un milliard soixante-huit millions cent quarante-huit mille six cent quatre-vingt-quatre **(1 068 148 684) FCFA TTC.**

Les modes de passation et les montants y afférents se présentent comme suit :

Récapitulatif des marchés passés

Mode de passation	Montant FCFA TTC	Observations	%
1. Appel d'offres ouverts	**477.908.900**	Il s'agit de fournitures et de services physiques financés sur le budget et le BCI	44.7
2. Demandes de renseignement et de prix à compétition ouverte	**50.045.865**	Ce mode de marché concerne essentiellement les fournitures financées sur le budget	4.6
3. Demandes de renseignement et de prix à compétition restreinte	**189.144.399**	Ce mode de marché concerne les fournitures, les services physiques, les travaux et les prestations intellectuelles.	17.7
4. Avenants	**351.049.520**	Les avenants ont concerné notamment le renouvellement des uniformes, des chaussures, des chaussettes, des costumes et cravates.	32.8

6.3. SUR LE PLAN OPERATIONNEL

Pour ce qui concerne la gestion des Asp, deux mesures importantes ont été prises concernant la réorganisation de la supervision et la mise en place d'un service de contrôle des mesures qui ont précédé le recrutement, la formation et le déploiement de 3.000 nouveaux Assistants à la Sécurité de Proximité auprès de différents services utilisateurs.

Par ailleurs, des activités ont été développées dans le cadre du Projet de mise en œuvre de la gouvernance sécuritaire de proximité (PRAGOS) et du Programme « Un Asp, Un métier ».

6.3.1. Réorganisation des opérations

La réorganisation, intervenue en janvier 2017, a concerné la Direction des opérations (DOP) dans son ensemble. Elle a consisté à la suppression des postes de Chef de zone et la mise en place de trois plateformes (opérations, contrôle et gestion de l'information). Les Chefs de ces plateformes sont devenus chacun responsable au niveau national au lieu d'être confinés dans des limites territoriales. Il est attendu de cette nouvelle configuration l'atteinte des objectifs fixés par la plateforme des opérations, du contrôle et de l'information.

Après l'évaluation du fonctionnement des plateformes, des ajustements ont été apportés au nouveau schéma organisationnel en supprimant la plateforme des opérations au profit du COP qui regroupe, sous l'autorité du Directeur des Opérations, les responsabilités de coordination et de supervision des opérations.

6.3.2. Recrutement, formation et déploiement de 3.000 ASP

- **Recrutement**

Le recrutement de 3.000 nouveaux Asp a obei à deux principales phases :

- **L' Appel à candidature** : il a été lancé au mois de Février 2017 invitant les jeunes sénégalais âgés de 22 à 40 intéressés , diplômés ou non, filles ou garçons, à mobilité réduite ou non de faire acte de candidature. Au total, 25.000 dossiers ont été enregistrés et numérisés. Cette numérisation a largement aidé à la sélection des candidats.
- **La sélection** : sur la base d'un travail préparatoire effectué avec la mise en place d'un logiciel et la définition de critères relativement à la répartition territoriale (taille démographique, taux de chômage, etc) et catégorielle (Filles, garçons, diplômé, non diplômé, anciens militaires,…), il a été procédé à une pré sélection des Asp par département.

Ce travail a été soumis à la validation des Préfets dans le cadre d'un atelier tenu au mois d'Avril 2017. Au final, et au terme de quelques réaménagements portant la discrimination positive accordée aux départements à forte demande, 3000 Asp ont été recrutés provenant de l'ensemble des 45 départements du pays.

- **Formation**

Le programme de formation élaboré en interne a été soumis à l'approbation et à la validation de l'ensemble des parties prenantes dans le cadre d'un atelier technique.

Tirant les leçons de l'expérience et des suggestions des services utilisateurs, l'introduction d'une formation militaire minimale de deux semaines apparaissait comme une impérieuse nécessité. Il s'est agi en effet, de renforcer leurs capacités physiques et surtout de leur inculquer une éducation militaire de nature à renforcer le sens de la rigueur et de la discipline en particulier chez ceux qui n'ont jamais eu à servir sous les drapeaux. Le souci qui a prévalu a été de mettre à la disposition des structures utilisatrices et des populations des assistants bien formés, compétents, et surtout ayant un comportement en adéquation avec les rigueurs et les exigences des missions de sécurité qui leur seront confiées.

Au total, 7 pôles ont été retenus pour abriter la formation : Dakar, Kaolack, Thiès, Ziguinchor, Tambacounda, Saint louis et Fatick. Ainsi, la formation a duré **45** jours, subdivisée en deux phases : la formation militaire qui a duré **15** jours et **30** jours de formation technique et professionnelle.

La session de formation a débuté le 18 Avril et a été clôturé le 02 Juin 2017.

Répartition des Encadreurs et des recrues selon les Pôles de formation

PÔLES	ENCADREMENT			Effectif recrues
	Militaires	ASP	Formateurs	
FATICK	22	09	38	410
DAKAR	22	60	44	636
KAOLACK	18	12	14	324
TAMBACOUNDA	17	13	20	297
SAINT-LOUIS	16	14	18	380
THIES	16	12	20	300
ZIGUINCHOR	23	24	34	656

Il importe de signaler que toutes les recrues avaient fait l'objet d'une visite médicale qui a permis de démobiliser les malades. La prise en charge médicale était également assurée par l'Agence au cours de la formation.

Tous les Pôles de formation ont fait l'objet d'une visite de la Direction Générale pour s'assurer des conditions d'hébergement, de restauration et pédagogiques des nouvelles recrues.

Une réunion de capitalisation des leçons apprises et de documentation des Bonnes Pratiques est prévue au cours du mois de Novembre 2017.

- **Déploiement**

Le déploiement de l'effectif de trois mille **(3.000)** Assistants à la Sécurité de Proximité dans les différents services au niveau des quarante-cinq **(45)** départements a eu lieu au mois de Juin 2017 et leur prise de service officielle s'est effectué le 1 er Juillet 2017 après un mois de repos payé.
Par ailleurs, les assistants affectés dans les cités religieuses, destinés à assurer la sécurité dans ces lieux de culte, ont également été déployés selon les mêmes procédures.

6.4. PROJET DE MISE EN ŒUVRE DE LA GOUVERNANCE SECURITAIRE DE PROXIMITE

Le projet de Gouvernance sécuritaire de proximité est inscrit au Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP) pour la période 2017-2019. A ce titre, il a bénéficié d'une allocation de 500 millions du Budget consolidé d'Investissement (BCI) de l'exercice 2017 pour mener des activités touchant à la substance des attributions de l'Agence.

Il s'agit de la validation du Plan stratégique de développement « PSD » assorti d'un contrat de performance (CDP), de l'étude et de la cartographie de la délinquance, de la mise en œuvre de la phase pilote des contrats locaux de sécurité (CLS), de la mise en place d'un système d'information multi modulaire, de la formation qualifiante des

Asp, du renforcement du réseau groupe fermé d'utilisateurs (GFU) et des moyens logistiques ainsi que l'aménagement de Postes touristiques de sécurité de proximité.

- **La validation du Plan Stratégique de Développement et l'élaboration du Contrat de Performance**

La validation du PSD est en cours mais doit obéir à un préalable lié à l'examen de sa cohérence et son alignement stratégique avec les politiques publiques, notamment le Plan Sénégal Emergent (PSE) et la Lettre de Politique sectorielle et de Développement de la Sécurité et de la Gouvernance intérieures.

Au terme de ce travail qui est réalisé par la Direction du Secteur parapublic / Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique et les consultants commis à cet effet, le PSD ainsi que le contrat de performance (CDP) seront soumis pour approbation au conseil de surveillance. Le CDP fera l'objet d'une signature entre l'Agence, la tutelle technique et celle financière.

Aussi, dans la perspective de généraliser la signature des CDP d'ici à 2020 par l'Etat du Sénégal, l'ASP fait partie des 30 établissements publics et parapublics sélectionnés en 2017 pour disposer de cet instrument de gestion de la performance en 2018.

Le processus suit son cours normal et la deuxième réunion du Comité interministériel chargé de l'élaboration des CDP s'est tenue le 03 Novembre 2017 . A cet effet, deux consultants ont sélectionnés pour accompagner les structures bénéficiaires.

- **Etude et cartographie de la délinquance au Sénégal**

Dans le cadre de la convention de partenariat qui la lie avec l'Ecole supérieure d'Economie appliquée (ESEA) et en collaboration avec l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), l'Agence a entrepris une étude nationale et la cartographie de la délinquance en vue de disposer d'une situation de référence sur le phénomène.
Cette étude qui est une enquête de victimation est la toute première réalisée au Sénégal pour ne pas dire dans la sous-région. Elle a connu plusieurs phases :

- **Atelier de cadrage**

Après la validation des Termes de référence (Tdr) de l'étude, un atelier de cadrage a été organisé les 13,14 et 15 Avril 2017 à Saly Portudal à l'effet de partager avec les parties prenantes les objectifs et la méthodologie de travail.

Hormis l'Agence, l'ESEA et l'ANSD, plusieurs structures avaient pris part à cette rencontre dont la Police Nationale, la Gendarmerie Nationale, la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers, les Eaux, Forêts et Chasse, les Elus locaux et les Universités Cheikh Anta Diop et Gaston Berger de St Louis.
Placé sous la responsabilité scientifique de l'ESEA, les travaux de l'atelier ont été modérés par Un Professeur de l'Université Gaston Berger. Ainsi, les participants étaient scindés en trois groupes de travail pour réfléchir sur les questions suivantes :

- ✓ l'enquête quantitative ;
- ✓ l'enquête qualitative ;
- ✓ le plan de Diagnostic Local de Sécurité.

Les conclusions de l'atelier ont permis de déterminer la taille minimale de l'échantillon pour pouvoir être revêtu du caractère scientifique et la prise en compte des Objectifs de Développement Durable (ODD) auxquels le Sénégal a souscrit et la nécessité de consulter les mains courantes de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale. Il a été également recommandé les points indispensables à aborder lors de l'enquête qualitative à réaliser sous forme de forums communautaires. L'atelier a permis aussi de dégager les grandes lignes d'un Plan de Diagnostic Local de Sécurité avec l'assistance d'un Expert sur la base de l'expérience française

- **Collecte des données quantitatives et qualitatives**

L'Administration territoriale et les forces de défense et de sécurité (Police et Gendarmerie) ont été informées durant cette phase de l'étude en vue de solliciter leur collaboration pour l'information des acteurs territoriaux et la consultation des mains courantes.

Les données quantitatives ont été collectées dans le cadre d'une enquête avec l'administration d'un questionnaire d'une vingtaine de pages alors que celles qualitatives ont été récoltées à travers les forums communautaires tenus au niveau des départements.

S'agissant de l'enquête, 3165 ménages, répartis dans les 14 régions et les 45 départements et localisés dans 211 DR ont fait l'objet de l'administration du questionnaire sur une période de 30 jours.

A cette occasion, des forums communautaires ont été tenus à l'échelle des départements avec l'appui et l'accompagnement de l'administration territoriale, notamment des préfets.

Bien que dans l'ensemble 3164 ménages ont été interrogés sur 3165, la collecte de données a butté à de nombreuses difficultés liées à la période qui a coïncidé avec la campagne électorale des élections législatives et la saison des pluies qui rendaient peu disponibles les élus locaux, les autorités administratives et les populations. S'y ajoutent les difficultés d'accès aux mains courantes de la Police et de la Gendarmerie où des refus catégoriques opposés aux enquêteurs, sous le prétexte de n'avoir pas reçu d'instruction de leur hiérarchie.

- **Traitement et analyse des données**

Les données récoltées ont été traitées grâce au logiciel SPSS et ont permis de cerner globalement la délinquance sous plusieurs de ces facettes tels les cambriolages, les agressions, les vols, les viols, la destruction de l'environnement, etc. Présentement, est engagée la phase relative à l'analyse des données.

- **Restitution et validation de l'étude**

Les résultats de l'étude qui doivent aider à la prise de décision en matière d'orientation des politiques publiques, sont attendus au mois de novembre 2017. Ils feront l'objet d'une restitution/validation à laquelle seront conviées toutes les parties prenantes au mois de décembre 2017.

- **La mise en œuvre de la phase pilote des Contrats Locaux de Sécurité**

Faisant suite à la communication du Président de la République au Conseil de Ministres du 16 novembre sur les contrats locaux de sécurité (CLS), le Ministre de l'Intérieur avait donné des instructions aux Directeurs généraux de l'Administration territoriale (DGAT) et de l'Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité (ASP) dans le sens de travailler sur la question aux fins d'une mise en œuvre rapide.

Dans ce cadre, la méthodologie d'élaboration de ces instruments de gestion participative et inclusive de la sécurité des territoires a été consolidée par les deux services. Toutefois, l'atelier de partage avec les préfets qui avait été prévu n'a pu se tenir à cause des élections législatives.

- **La mise en place d'un système d'information multi modulaire**

Il s'agit d'un système d'information multi modulaire sous forme d'un ERP ou progiciel de gestion intégrée permettant de gérer et de suivre quotidiennement l'ensemble des informations et des services opérationnels de l'Agence.

Ce outil, intégrant les logiciels MS PROJECT et SPSS, sera également un précieux instrument de suivi-évaluation en termes de programmation et de suivi de l'exécution des activités ainsi qu' en matière de mesure des résultats obtenus et des progrès réalisés quant à l'impact de l'action de l'agence sur l'amélioration de la sécurité réelle des populations.

Elle serait configurée de sorte qu'elle puisse prendre en compte d'autres préoccupations de l'Agence telles que la gestion des ressources humaines avec les 10.000 ASP et le personnel administratif ainsi que la gestion documentaire et de la messagerie.

- **Renforcement du réseau Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU)**

Dans la perspective de faciliter la communication entre les sites implantés sur le terrain et la Direction générale, il a été acquis 1500 lignes téléphoniques auprès d'un opérateur destinées aux coordonnateurs des unités départementales, aux Superviseurs aux responsables des différents sites accueillant des Asp.

Ce groupe fermé d'utilisateurs (GFU) permet de communiquer sans aucun coût. Par conséquent, il permet de diffuser rapidement des informations de façon ascendante et descendante. Ce système facilite également la surveillance des éléments sur le terrain à travers le système de la SPA.

- **Aménagement de postes de sécurité touristique de proximité**

Au-delà de la contribution de l'Agence pour redynamiser la Brigade touristique avec la mise en place de plus de 300 Asp, il est prévu dans le cadre du projet l'aménagement de postes de sécurité touristique de proximité à Saly Portudal, au Lac Rose et au Cap Skiring en vue de créer les conditions de sécurité des touristiques dans ces différents sites.

La procédure de construction du poste du Cap Skiring, programmé en 2017, est en cours. Des contacts sont pris avec le Commissaire de la Brigade touristique et une lettre d'information a été adressée au Ministre en charge du tourisme.

- **Formation en sûreté et sécurité aéroportuaire et entreprenariat**

Au total, 126 Asp ont été formés en sûreté et sécurité aéroportuaire et 100 autres en entreprenariat dans le cadre du renforcement des capacités.

6.5. PROJET QUARTIERS SURS

Le concept de quartier sûr a été mis sur pied, pour répondre aux multiples besoins d'assistance et de sécurité de proximité des populations.

Concept pertinent de participation des populations à l'offre de sécurité, les quartiers sûrs constituent un dispositif de proximité permettant, une dissuasion et une prévention dans le cadre d'une co gestion de la sécurité.

Ainsi, Huit quartiers sûrs ont été implantés sur l'ensemble du département de Dakar mobilisant 164 Asp.

Il s'agit des quartiers suivants :

- Cité Mixta
- Cité Sonatel
- Cité Magistrats
- Cité Panoramique
- Cité Fayçal
- Arces
- Cité Mourtada 2
- Cité Sacré Cœur

Le fonctionnement du projet « Quartiers Sûrs » est fondé sur l'inter action entre les différents acteurs sécuritaires, notamment la Police, la Gendarmerie, l'Administration territoriale, les Maires et les Organisations Communautaires de Base (OCB).

6.6. PROGRAMME "UN ASP, UN METIER"

Ce programme s'articule autour de trois axes principaux :

- La formation technique et/ou professionnelle diplômante ;
- La préparation des examens et concours administratifs ;
- La formation en entreprenariat.

Ayant comme cibles les Asp sous engagement ayant un projet professionnel, qu'ils soient qualifiés ou non, le Programme vise les objectifs ci-après :

- former près de 7000 ASP dans différents métiers ;
- accompagner et aider les formés à l'insertion professionnelle ;
- renforcer les capacités des ASP candidats aux concours administratifs.

C'est dans cette optique, que l'Agence a noué un partenariat avec le Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat (MFPAA) afin de faire bénéficier aux ASP des différentes offres de formation disponibles. Aussi, à travers la plateforme composée de 17 filières pour 72 métiers et sous métiers, les ASP ont reçu différentes formations dispensées par 235 structures réparties dans les 14 régions du Sénégal.

D'autres, ont bénéficié de cours préparatoires aux concours administratifs (Police, Gendarmerie, Douane, Sapeurs-pompiers, Eaux et Forêts, etc.) à travers des sessions de renforcement de capacités.

6.7. COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

La communication a accompagné toutes les activités de l'Agence au cours de l'année. Il importe de souligner que des activités de production ont été aussi réalisées. Il s'agit principalement de l'édition des numéros 5 et 6 de la revue **« l'As de Paix » et** de la réalisation de deux films. Il s'agit d'un film institutionnel de 10 minutes qui fait un bilan rapide de l'Agence et celui portant sur le projet **« Quartiers Sûrs »** d'une durée de 5 minutes qui retrace le processus participatif de mise en place des dispositifs locaux de sécurité de proximité.

L'Agence ambitionne par ailleurs de se doter d'un plan de communication sur un horizon temporel de trois années. Les termes de référence sont élaborés et le cabinet qui doit assurer la prestation a été également sélectionné.

- **Partenariat et coopération internationale**

Au cours de l'année, l'Agence a poursuivi la densification de son réseau de partenariat tant sur le plan des opérations que scientifique.

Concernant les opérations, vingt-six **(26)** nouvelles conventions ont été initiées avec différentes structures utilisatrices publiques, pour une demande totale de quatre cent quarante-sept **(447)** assistants à la sécurité de proximité.

S'agissant de la coopération internationale, elle a été davantage axée sur le plan scientifique. En effet, il a été organisé en collaboration avec le Centre international de Criminologie comparée (CICC) de l'Université de Montréal (Canada), un colloque international sur les violences urbaines. A cette occasion, l'ouvrage portant sur les **Mille Homicides** a été lancé.

Dans cette dynamique, l'Agence a noué un partenariat avec l'Université Gaston Berger de Saint-Louis à travers le laboratoire de recherche "Carrefour d'Etudes de recherche-action pour le développement et la démocratie" 'CERALD' en tant que chef de file des parties prenantes à la recherche portant sur le sujet : "**la résilience des jeunes face à la criminalité",** financée par le CRDI**.** Cette coopération a été élargie à l'IAGU qui effectue également une recherche sur les violences urbaines en relation avec le même bailleur.
Par ailleurs, l'Agence a pris une part active dans l'organisation du 1er Forum international sur la maitrise globale des risques en Afrique de l'Ouest tenu à Dakar au mois d'Octobre 2017.

Enfin, une mission de l'Institut des Etudes de Sécurité (ISS) du Nigéria venue s'imprégner de l'approche sénégalaise de la gouvernance sécuritaire de proximité a été reçue à l'Agence au mois de Juillet 2017. Au terme de son séjour, la délégation a bien apprécié l'expérience sénégalaise et souhaiterait qu'elle soit partagée au sein de l'Union Africaine et de la CEDEAO.

6.8. CONTRAINTES

6.8.1. La modicité des pécules

Le pécule versé à l'ASP est jugé modique par l'ensemble des services utilisateurs dont l'administration territoriale au regard des tâches auxquelles ces derniers sont astreints. Il serait tout à fait indiqué d'examiner les possibilités de sa valorisation quand bien même la Direction générale a pris des mesures pour améliorer leurs conditions de travail comme la prise en charge médicale et pharmaceutique ainsi que la gratuité du transport dans la région de Dakar.

6.8.2. La fin d'engagement des ASP de première génération

L'engagement des ASP de première génération arrive à terme au mois de mars 2018 après un renouvellement statutaire de 2 ans intervenu au mois de Mars 2016. La démobilisation de plus de 7.000 jeunes dans un contexte socio-politique sensible constitue une opération assez délicate. Il est vrai qu'un programme de formation et d'appui à l'insertion est en cours d'exécution mais il serait très judicieux d'examiner les possibilités de prolongation des contrats d'engagement des Asp de la première génération. Il importe aussi d'examiner la possibilité de leur insertion au niveau de certaines structures utilisatrices et dans la Fonction publiques mais aussi leur accorder un quota ou un bonus social dans le cadre des concours de la Police et de la Gendarmerie pour services rendus à la Nation.

6.8.3. L'insuffisance du personnel

Plusieurs postes sont tenus par des Asp au niveau de l'administration de l'Agence. Ceci s'explique par l'insuffisance du personnel toutes catégories confondues malgré les recrutements opérés. Face aux multiples défis auxquels fait face l'Agence, il s'avère de plus en plus nécessaire renforcer le personnel pour y faire face.

6.9. PERSPECTIVES

Les perspectives qui se dessinent concernent la poursuite des activités, notamment les activités développées par les projets et programmes :

- l'organisation d'un atelier de restitution/validation de l'étude et de la cartographie de la délinquance qui va constituer un moment important de communication autour des chiffres de la délinquance;
- la tenue d'un atelier de partage de la méthodologie d'élaboration des Contrats Locaux de Sécurité avec les Préfets des départements et en collaboration avec l'Administration territoriale. Cette activité sera le prélude au développement de la phase pilote de ces instruments en collaboration avec les Collectivités territoriales ?
- l'élaboration du Plan national de Prévention et de Lutte contre la Délinquance (PNPLD), suite à la publication des résultats de l'enquête sur la délinquance et en conformité avec les attributions de l'Agence ;
- l'opérationnalisation du système d'information sécuritaire multi modulaire avec la mise en œuvre de la deuxième phase qui permettra de créer les conditions d'un travail plus intégratif et collaboratif et d'une meilleure gestion de la performance dans l'optique de la signature du contrat de performance (CDP) ;
- l'élaboration et la validation d'un plan de communication institutionnelle en vue de développer des relations avec les structures publiques et parapubliques pour une meilleure connaissance de l'Agence tout en assurant une mise en cohérence des activités internes et externes ;
- la densification du réseau des postes de sécurité de proximité dans le cadre du projet « Quartiers sûrs » et des postes touristiques de sécurité de proximité touristique en

collaboration avec les Collectivités et l'Administration territoriales, le Ministère en charge du tourisme et les forces de défense et de sécurité ;

- la poursuite des activités de formation des Asp en mettant l'accent sur les certificats de spécialité, l'appui à l'insertion ainsi que la formation d'agents préventionnistes qui vont opérer en relation avec les collectivités locales; la protection civile, la Senelec, le Service de l'hygiène, etc ;
- le renforcement de l'équipement de protection individuelle des Asp ;
- la consolidation de la Mutuelle.

VII. LA DIRECTION DE L'AUTOMATISATION DES FICHIERS (DAF)

La Direction de l'Automatisation des Fichiers est chargée de la gestion des fichiers de population à but non policier (cf. décret 77-1007 du 19/11/1977) au niveau d'un centre unique de traitement de l'information du Ministère de l'Intérieur. Elle assure également la formation et la gestion de son personnel spécialisé.
A ce titre :

- Elle procède aux études et aux développements des applications relatives à tous les fichiers relevant du Ministère de l'Intérieur, en rapport avec les directions intéressées ;
- Elle remplit les fonctions de coordination en matière d'automatisation et de télécommunication au sein du Ministère ;
- Elle centralise et traite les informations relatives à ces fichiers et diffuse les résultats nécessaires à la gestion et à la prise de décision nonobstant les attributions conférées à la Direction générale des Elections ;
- Elle a compétence pour toute acquisition de matériel et de logiciel informatique ainsi que télématique au Ministère de l'Intérieur.

7.1. GESTION DU PERSONNEL

Dans son ensemble, la DAF est composée principalement du:

- personnel de police (64) : un (01) commissaire, quatre(04) adjudants, cinquante-sept (59) brigadiers et agents de police
- personnel administratif civil(05) : un(01) ingénieur informaticien, trois(03) secrétaires dactylographes et un (01) chauffeur
- personnel d'agents d'assistance à la sécurité de proximité (67).

7.2. ACTIVITES COURANTES

PRODUCTION DE CARTES NATIONALES D'IDENTITE BIOMETRIQUES A PUCE CEDEAO ET REFONTE PARTIELLE DU FICHIER ELECTORAL

Après la refonte du fichier électorale depuis le 04 octobre 2016 jusqu'à la veille des élections législatives de 2017, le processus d'enrôlement des citoyens a repris depuis le 16 Aout 2017, au niveau des commissariats de police (Dieuppeul, Parcelles assainies, Rufisque, Médina, Guédiawaye et Diakhaye). Cette opération avait permis de mobiliser plus de deux milles jeunes répartis dans les cinq cent cinquante commissions administratives, en plus dans la diaspora. Les cartes nationales d'identité numérisées arrivant à expiration, le 31 décembre 2017, ce processus se poursuit pour intéresser progressivement les autres commissariats de la région de Dakar, des régions centres et périphériques, certaines brigades de gendarmeries et sous-préfectures. De même, sur l'international, les consulats généraux sont en cours d'installation (Paris, Madrid, Milan, New York, Abidjan, Libreville, Casablanca, Djeddah, et Pointe noire au Congo).

- Statistiques CNI et sur le fichier électoral

Enrôlement	6 418 967
Validation	6 195 043
Production (à la date du 30 octobre 2017)	6 067 211

Fichier électoral	National	5 952 090
	Etranger	267 356
Total		**6 219446**

AUTRES FICHIERS

En dehors des CNI CEDEAO, la DAF intervient dans la confection des documents et application ci-après :

- Carte d'identité d'étranger
- Carte d'identité de refugié
- Permis de port ou de détention d'arme à feu
- Certificat d'immatriculation pour passeport
- Identification des abonnés téléphoniques

7.3. PERSPECTIVES

- En février 2018, entreprendre une révision exceptionnelle des listes électorales au niveau national et à l'étranger dans le but d'arriver à inscrire les électeurs qui atteindront l'âge de voter pour la prrésidentielle de 2019 ainsi que ceux qui n'avaient pas pu le faire.
  Cette opération devra prendre fin au plus tard en juillet 2018 afin de disposer de suffisamment de temps pour la distribution des cartes avant l'élection.
- D'ici l'élection présidentielle de 2019, rendre tous les centres d'enrôlement et commissions mobiles fonctionnels afin que les révisions prochaines puissent se dérouler dans de très bonnes conditions. Ce qui permettra aux citoyens d'obtenir leur CNI CEDEAO sans grande difficulté. Cette carte d'identité biométrique sera un instrument pour authentifier l'identité des citoyens au centre de plusieurs applications (santé, sécurité, Etat civil, justice, etc.).
- Achever la construction du bâtiment des archives à l'école de police.

VIII. LA DIRECTION DES CONSTRUCTIONS

8.1. MISSION

La Direction des Constructions du Ministère de l'Intérieur a été créée dans le décret n° 2010 – 925 du 08 Juillet 2010 et modifié par le décret n° 2012 – 543 du 24 Mai 2012.
Elle est chargée :

- de la programmation et de l'exécution des travaux de construction et de réhabilitation de toutes les infrastructures des services relevant du Ministère de l'Intérieur ;
- de la coordination, de la planification générale et financière avec les Directions générales, la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers et autres directions et services, des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures ;
- de la préparation et de l'exécution des plans de campagne en rapport avec les Directions générales ;
- de la préparation et la conduite des procédures de marché publics de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles en relation avec la cellule de passation et de la commission des marchés publics du Ministère.

8.2. ACTIVITES EN COURS DE REALISATION

ETAT DES LIEUX

La plupart des bâtiments et édifices du Ministère de l'Intérieur sont dans un état de dégradation avancée.
Pour améliorer l'état du patrimoine existant et résorber le déficit en termes d'infrastructures, il urge d'initier en perspectives un programme de construction de nouveaux bâtiment et de réhabilitation.

TRAVAUX

N°	DESIGNATION	REGION	OBSERVATIONS
	Direction de la Protection civile (DPC)		
1.	COGIC (Centre opérationnel de Gestion interministérielle de Crise et Catastrophes)	Dakar	travaux en finition
DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE			
2.	Poste Avancé de Hann Marinas	Dakar/Hann	Travaux à l'arrêt pour cause de litige foncier.
3.	Commissariat de Sédhiou	Sédhiou	travaux terminés et réceptionnés
4.	GMI de Ziguinchor	Ziguinchor	travaux en cours 60%
5.	Construction du commissariat de Pikine	St – Louis	travaux en cours 35%
6.	Extension commissariat de Grand Yoff	Dakar	travaux en cours 80%
7.	Grande réhabilitation de l'Etat-major et de l'escadron GMI de Dakar au camp Abdou DIASSE	Dakar	approbation marché en cours
8.		Pikine – Thiaroye - Guediawaye –	

	Abris commissariats	Dieuppeul – Mbour – Bel-Air – Medina – ParcellesAssainies	Travaux terminés et réceptionnés
9.	Abris + RéhabilitationCommissariat	Rufisque	Travaux terminés et receptionnés
10.	Construction de dix (10) commissariats de Police à Dakar	Rufisque1 – Rufisque2 – Guédiawaye - Plles Assainies – diameguene Sicap Mbao - ComicoYeumbeul – Zac Mbao – Thiaroye - Hanne Mariste - Keur Massar	Ouverture des plis effectuée attributions faites
11.	Construction de cinq (5) commissariats de Police hors de Dakar	Bignona –Velingara – koungheul – Nioro - Kanel	Ouverture des plis effectuée –attributions faites
12.	Construction du secteur frontalier de Saraya	Kédougou	travaux à l'arrêt
DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE			
13.	Travaux d'achèvement de la Gouvernance	Kaolack	travaux en finition 80% -
14.	Travaux d'achèvement de la Gouvernance	Matam	travaux en finition 90%
15.	Construction de la Préfecture	Kanel	- travaux démarrés à Kanel 20%
16.	Construction de la Préfecture	Koungheul	- AOO en cours pour Koungheul ;
17.	Achèvement d'une (01) Préfecture	Médina Yoro Foula	travaux en finition 90%
18.	Construction de cinq (05) nouvelles Sous - préfectures	Bona- Sagatta Djoloff – Bonconto - Kéniaba-- Ouro Sidi	- AOO en cours ;
19.	Construction d'une nouvelle Sous - préfecture	Katakel	- marché approuvé pour Katakel
20.	Réhabilitation Gouvernance Diourbel	Diourbel	Marché notifié – dispositions préparatoires en cours
21.	Grande réhabilitation de quatre (04) Préfectures	Fatick – Oussouye – Vélingara – Sédhiou -	- approbation en cours ;
22.	Grande réhabilitation d'une préfecture	Tivaouane	- travaux à l'arrêt / résiliation en cours
23.	Achèvement de deux (02) Sous-préfectures	Ogo – Karantaba-	travaux en finition 95%
24.	Construction de Sous-préfecture	Sabadola	Travaux suspendus (litige)
BRIGADE NATIONALE DES SAPEURS POMPIERS			
25.	Ecole des Sapeurs-pompiers de Thiès	Thiès	travaux en cours 65%

26.	Dallage et aménagement cour Etat-major des Sapeurs- pompiers de Thiès	Thiès	travaux en cours (confection de dallettes)
27.	Grande réhabilitation de la caserne de Dieuppeul	Dakar/ Sicap	travaux en cours 50%
28.	Construction d'un (01) poste d'incendie et de secours	Ourossogui	Marché attribué mais crédit insuffisant pour engagement.
29.	Achèvement Caserne de Bakel	Bakel	Travaux à l'arrêt – marché résilié

REHABILITATIONS

DESIGNATION	REGION	OBSERVATIONS
Direction générale de la Police nationale (DGPN)		
Domicile camp Abdou DIASSE (MbayeDiouf, alinord, Jean Sagna)	Dakar	travaux en cours 90%
Domicile agent Nierre, Ndao, e/c Diop	Dakar	travaux en finition 90%
Domicile agent Baba Ndour,- Cheikh Diop	Dakar	travaux en cours 90%
Domicile D07, log 1 et log 2 chauffeur DGPN	Dakar	travaux en cours 90%
Domicile D62 et log 16	Dakar	travaux en cours 90%
Domicile com Thiandoum et agent Kangji	Dakar	travaux en cours 50%
Case des tout-petits du Camp Abdou DIASSE et commissariat Dakar plateau	Dakar	Travaux en finition 90%
Direction de la Police Judiciaire (D.P.J)	Dakar	Travaux en cours 70%
Locaux DPJ	Ziguinchor	travaux en cours 50%
Logement Médecin-chef GMI camp Tropical	Thiès	travaux en cours 95%
Réfection cellules gardés à vue commissariat 1er Arrondissement	Thiès	travaux en cours 95%
Direction générale de l'Administration Territoriale (DGAT)		
Sous-préfecture de Kaffrine logement adjoint	Kaffrine	Travaux en finition peinture en cours 90%
Sous-préfecture de Ndoulo logement adjoint	Diourbel	travaux de finition 90%
Réhabilitation domicile Adjoint administratif gouverneur de Dakar	Dakar	Réception à programmée
Domicile Préfet Guédiawaye	Dakar	Réception à programmée
Sous-préfecture de Coky (Bâtiment administratif et logement Sous-Préfet	Louga	Travaux en cours 70%
Sous-préfecture de Coky (batiment annexe et logement Adjoint Sous-Préfet	Louga	Travaux en cours 70%
Sous-préfecture de Tengory	Ziguinchor	Travaux préparatoires
Grande réhabilitation de la Préfecture Fatick	Fatick	Travaux en cours 50%
réhabilitation de la Préfecture Vélingara	Kolda	Travaux en cours 75%
réhabilitation de la Préfecture Sédhiou	Sédhiou	Travaux en cours 30%
réhabilitation de la Préfecture d'Oussouye	Ziguinchor	Travaux en cours 30%
Brigade nationale des Sapeurs-pompiers (BNSP)		
Caserne sapeur-pompier de Tamba	Tamba	Travaux terminés, réception programmée
Caserne sapeur-pompier de Tivaouane	Thiès	Travaux en finition 90%
Caserne sapeur-pompier de Bambey	Diourbel	Travaux en finition 90%

Réfection mur de clôture à la caserne sapeur-pompier de Bambey	Diourbel	Travaux préparatoires
Sapeur-pompiers de NGaye Mékhé	Thiès	Travaux terminés, réception programmée

8.3. PERSPECTIVES 2018

DGPN		
Construction de la Préfecture de Police de Dakar	Dakar	construction
Construction d'écoles nationales de police pour cadres	Thiès	Elaboration des plans architecturaux et études en cours
Construction d'une école nationale de police pour agents	Fatick	Elaboration des plans architecturaux et études en cours
Construction de six (06) commissariats	Touba – Yoff – Mboro – Mbour –Louga – Médina biscuiterie	construction
Construction du Plateau médical de la Police nationale	Dakar	construction
construction de Cantonnements GMI	Fatick - Kaolack – Kolda – Tamba	construction
Bâtiment d'accueil des renforts du GMI	Touba -Tivaouane	
Grande réhabilitation Commissariat de Ndorong	Kaolack	réhabilitation
DGAT		
Construction de quatre (04) Gouvernances avec suites Présidentielles	Kaffrine –Sedhiou – Kedougou -kolda	construction
Construction de sept (07) suites présidentielles	Thiés – St louis - Matam – Tamba – kaolack – Louga - Diourbel	construction
grande réhabilitation Gouvernance et Préfecture de Dakar	Dakar	grande réhabilitation
Construction de huit (08) sous-préfectures	Darou Minam 2 –Sindia – Pakour –Tengori – Ouadiour -Koulor - Diankhe Makha -Bembou	construction
BNSP		
Construction de cinq (06) postes d'incendie et de secours	Goudomp – Yoff- Ranérou – Nioro– Bounkiling-secteurBayakh Lac Rose	construction
Construction d'un état-major de groupement	Kolda	construction
Réhabilitation de Casernes	Richard-Toll – Louga – Malick SY	Grande Réhabilitation

IX. LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DE L'EQUIPEMENT (DAGE)

9.1. MISSIONS

La Direction de l'Administration générale et de l'Equipement du Ministère de l'Intérieur et a pour mission principale la gestion des ressources humaines, la préparation et l'exécution du budget ainsi que la tenue de la comptabilité des matières, conformément à l'arrêté n°006033/MINT/DAGE du 16 août 2012.

La Direction de l'Administration générale et de l'Equipement est chargée :

- de la préparation des budgets d'investissement et de fonctionnement ;
- de la gestion des crédits et des personnels placés sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur, à l'exception des chefs de circonscriptions administratives et de leurs adjoints ainsi que des agents de l'Etat relevant de statuts spéciaux ;
- de la comptabilité publique et des matériels ;
- de la recherche de moyens additionnels auprès des partenaires techniques et financiers et des collectivités locales, en vue notamment de la mise en œuvre des projets et programmes de construction, de réhabilitation et d'équipement.

9.2. BILAN DES ACTIVITES ET PERSPECTIVES

9.2.1. Gestion des personnels

- Demande de recrutement du personnel pour les Administrations centrale et territoriale 2017 et 2018 (430 sapeurs, 129 adm territoriale, 1440 policiers, 9 techniciens au profit de la Direction des Constructions projetés en 2018) ;
- Affaires sociales (cas de vulnérabilités, organisation de l'arbre de Noêl, subvention restaurant) ;
- Effectivité de la coopérative d'habitat des personnels du Ministère de l'Intérieur ;
- Poursuite réhabilitation, équipement et sécurité du bâtiment abritant le Ministère de l'Intérieur ;
-

9.2.3. Evénements religieux

- Importance numérique des évènements religieux de portée nationale ;
- Appui à l'organisation matérielle et soutien des services de sécurité ;
- Acquisition de tentes et de bâches.

9.2.4. Préparation et exécution du budget

- Suivi de l'exécution du budget 2017 ;
- Suivi acquisition de 33 fourgons au profit de la BNSP ;
- Suivi élaboration LFR 2017 et PTIP 2018-2020 ;
- Saisie dans le Système intégré de Gestion des Finances publiques (SIGFIP) des budgets d'investissement et de fonctionnement 2018 et du budget programme pour la période 2018-2020 ;
- Mise en œuvre du Plan stratégique national de lutte contre la drogue.

9.2.5. Projets d'accord de financement

- Suivi de l'exécution du projet d'équipement prioritaire de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers avec Eximbank China ;
- Signature du mémorandum d'entente avec Poly International Holding Co Ltd pour la construction et l'équipement des bureaux et logements de l'Administration territoriale. Projet de MOU validé par le Comité technique de l'APIX ;
- Suivi de l'offre spontanée de construction et d'équipement de bâtiments au profit de l'administration territoriale, de la BNSP et de la DGPN ;
- Suivi, en relation avec la cellule de Planification, de la mise en œuvre de la Lettre de politique sectorielle de développement de la Gouvernance et de la Sécurité intérieures ;

X. LA DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE (DPC)

La Direction de la Protection civile est chargée d'assurer, en temps de paix comme en temps de guerre, la protection des personnes, ainsi que la conservation des installations, des ressources et des biens publics.
Dans ce cadre et conformément aux attributions du Ministre de l'Intérieur, la Direction de la Protection civile a, en 2017, mené des activités dont l'objectif principal et de protéger les personnes, préserver les biens et conserver l'environnement.
Outre les missions et visites régulières de sécurité dans les établissements recevant du public, des manifestations phares se sont tenues sous son égide et de concert quelques fois, avec les services compétents de l'Etat et les partenaires techniques et financiers.
En termes de perspectives, la dynamique sera maintenue en vue d'aboutir à la réforme du dispositif organisationnel et fonctionnel.

10.1. ACTIVITES

10.1.1. Activités déjà menées

JOURNEE MONDIALE DE LA PROTECTION CIVILE

A l'instar des pays membres de l'organisation internationale de la Protection civile (OIPC), le Sénégal a célébré la Journée mondiale de la Protection civile qui coïncide avec le 1er mars de chaque année, anniversaire de l'entrée en vigueur de la Constitution de l'OIPC, le 1er mars 1972. Le thème retenu pour l'année 2017 portait sur « **Ensemble avec la Protection civile pour faire face aux catastrophes** » et a été célébré le mercredi 1er mars 2017 à l'Esplanade de la digue de Thiawlène (Département de Rufisque).

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION CONTRE LES RISQUES DE CATASTROPHES

Les missions effectuées régulièrement dans les quatorze régions du pays ont permis d'informer et de sensibiliser les populations sur les dangers liés à la foudre, aux accidents domestiques et aux risques de noyade, grâce à la distribution de dépliants et d'animation de causeries et d'émissions interactives.

INSTALLATION PARATONNERRES

Grâce au programme d'acquisition et d'installation, alimenté à hauteur de cinq milliards de francs cfa depuis 2017, 533 appareils ont été installés sur des sites sensibles et/ou stratégiques, à travers le territoire national.

10.1.2. Réalisations en cours

- Poursuite campagne communication contre risques catastrophes ;
- Assistance aux Communautés et familles religieuses :

  - Grand Magal Touba ;
  - Gamou Tivaouane ;
  - Gamou Ndiassane ;
  - Gamou Thiénaba ;
  - Gamou Médina Baye ;
  - Autres manifestations religieuses et sociales.

  } Prêt de tentes

10.2. PERSPECTIVES

10.2.1. Journée mondiale Protection civile

Conformément à une tradition bien établie, le Sénégal célébrera l'année prochaine la Journée mondiale de la Protection civile. Le thème retenu pour l'année 2018 portera sur « **La Protection civile et les institutions nationales pour une gestion plus efficace des catastrophes** ».

10.2.2. Projet création de l'Agence nationale de la Protection civile

La revue du cadre juridique et du dispositif institutionnel de gestion des risques de catastrophe (GRC), réalisée en 2013, a abouti à la proposition de création d'une Agence nationale de la Protection civile. Cet exercice, mené dans une démarche inclusive et participative, a permis d'adopter, au sein du Département, un projet de texte portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence. Actuellement, le processus est en cours de finalisation et en cas de création par Monsieur le Président de la République, la structure devrait permettre d'apporter une réponse durable aux besoins liés à la Protection civile, la réduction des risques de catastrophe et la coordination de l'action humanitaire.

A terme, la réforme aboutirait également à la création du Centre opérationnel de gestion interministérielle de crises (COGIC) et la construction du Centre de Formation de la Protection civile.

10.2.3. Revue du Plan national ORSEC

Le Plan d'organisation des secours en cas de catastrophes (Plan ORSEC), régi par le décret n° 99-172 du 04 mars 1999, est le principal mécanisme de coordination et de gestion des catastrophes et urgences au Sénégal. Son déclenchement permet la mobilisation et l'engagement de tous les moyens publics et privés disponibles pour faire face à une situation de crise. Son organisation est articulée autour d'un Etat-major de Commandement, de quatre (04) groupes opérationnels, de deux (02) cellules d'appui et d'un comité de gestions des moyens. Le plan ORSEC est élaboré respectivement sous la responsabilité du Ministre chargé de la Protection civile, du Gouverneur de région et du Préfet de Département. Depuis son adoption, le Plan ORSEC national a été déclenché et mis en œuvre plusieurs reprises pour la gestion de catastrophes majeures notamment les inondations récurrentes que le pays a connues en 2005, 2009 et 2012.

10.2.4. Installation paratonnerres

Le programme d'installation de paratonnerres, entamé depuis plus d'une décennie, va se poursuivre en 2018. Ainsi l'année prochaine, une enveloppe de 1.000.000.000 de francs cfa, prévue pour l'acquisition de plus de cinq cents (500) appareils, renforcerait le dispositif de protection des personnes, de leurs biens et de l'environnement.

10.2.5. Acquisition de tentes

Le Département a réaffirmé sa volonté de renouveler le stock de matériels d'urgence et de secours. A cet effet, il est prévu d'acquérir en 2018, plusieurs centaines de tentes.

XI. COMITE INTERMINISTERIEL DE LUTTE CONTRE LA DROGUE (CILD) : « COORDONNER MIEUX ET PLUS »

11.1. MISSIONS

Les missions du Comité interministériel de lutte contre la drogue consistent à :

- Définir la politique nationale de lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues ;
- Coordonner les actions des différents services de l'État intervenant dans la lutte contre la toxicomanie et le trafic illicite de drogues ;
- Proposer des mesures tendant à améliorer les moyens mis à la disposition des différents services intervenant dans la lutte contre la drogue ;
- Favoriser l'information, la prévention, la prise en charge médicosociale, la recherche, les études épidémiologiques et statistiques liées à l'abus des drogues ;
- Coordonner les actions des organisations non-gouvernementales intervenant dans la prévention et la lutte contre l'abus des drogues ;
- Présenter, annuellement, au Gouvernement et aux organismes internationaux intéressés, un rapport sur la situation nationale de la drogue et de la toxicomanie, leur évolution en ce qui concerne le contrôle de l'offre, la réduction de la demande et formuler des propositions susceptibles de favoriser les différentes actions prévues contre le fléau.

11.2. REALISATIONS

11.2.1. Définition de la politique nationale de lutte contre l'abus et le trafic illicite de drogue

Le Comité interministériel de lutte contre la drogue a conduit ses travaux en conformité avec les options fondamentales de l'Etat en matière de drogue, dont :

- Le principe selon lequel les conventions internationales de 1961, 1971 et 1988 constituent la pierre angulaire du contrôle international de drogues ;
- La proportionnalité des sanctions en matière de drogues ;
- La priorité accordée à la santé publique et au respect des droits humains des consommateurs de drogues ;
- La collecte de données pour servir à la définition de politiques adaptées en matière de drogues ;
- L'élaboration de politiques sur la base de preuves factuelles.

Ces options ont été déclinées à travers l'élaboration du Plan stratégique national de lutte contre la drogue, Ce plan, valable pour la période 2016 – 2020, a été élaboré suivant une approche holistique, en ce sens qu'il prend en compte les aspects juridiques, institutionnels, sociologiques, sanitaires, sociaux, économiques et environnementaux de la question de l'abus et du trafic illicite des stupéfiants.
Instrument de prévention et de répression du trafic de drogues, il constitue une réponse aussi bien en ce qui concerne le contrôle de l'offre que la réduction de la demande.

Dans le cadre de la réforme des politiques en matière de drogue, le Comité interministériel de lutte contre la drogue a participé à la formulation de la contribution à la position commune ouest-africaine, en collaboration avec les organisations communautaires de la société civile.

La position africaine commune a été défendue par l'Union Africaine à l'occasion de la Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial des drogues, tenue du 19 au 21 avril 2016 à New York. Elle recoupe celle de notre pays.

11.2.2. Coordination des actions des différents services de l'État intervenant dans la lutte contre la toxicomanie et le trafic illicite de drogues

La formation du personnel des services de lutte contre la drogue est nécessaire à l'accomplissement de leurs missions dans les meilleures conditions d'efficacité.

Dans ce cadre, le Comité coordonne la participation aux formations, en procédant à la désignation des participants, de concert avec leurs administrations respectives.

Un cadre permanent de coordination est mis en place à la faveur des réunions périodiques du Comité auxquelles prennent part aussi bien les représentants du secteur public que ceux des organisations de la société civile.

Dans le cadre de l'amélioration de la coordination et du renforcement des moyens d'action des services de contrôle, il a été adopté des décrets portant création de la cellule Aéroportuaire Anti-Trafics (CAAT) et de l'Unité Mixte de Contrôle des Conteneurs (UMCC).

Ces projets de décrets ont été transmis à l'autorité pour signature.

11.2.3. Promotion de l'information, de la prévention, de la prise en charge médicosociale, de la recherche, des études épidémiologiques et statistiques liées à l'abus des drogues

- Une campagne de sensibilisation est organisée en permanence contre l'abus de drogue.
  Celle-ci a été amplifiée lors de la célébration de la Journée internationale de lutte contre la drogue par l'organisation d'une Semaine nationale de sensibilisation et de mobilisation sur les drogues pendant la période du 30 mai au 5 juin 2016 (voir Note n°000145/SP-CILD du 20 juillet 2016).

- Le Comité a un site internet dont l'adresse est.
  Ce site contribue à l'information du public sur les méfaits de la drogue, l'arsenal juridique national et international de lutte contre la drogue, les traitements offerts aux consommateurs des drogues.

- Il est accordé un soutien aux services de prise en charge médicale.
  Il en est ainsi de la participation active du Comité dans certaines activités comme l'animation de panels à l'occasion de la Journée « Portes Ouvertes » du Centre de prise en charge intégrée des addictions de Dakar (CEPIAD).

Le Coordonnateur du CILD a également procédé à la présentation de communications lors de l'atelier de sensibilisation des forces de sécurité sur la réduction des risques (CEPIAD) et à l'occasion de l'atelier sur la prise en charge médicale des usagers de drogues (Réseau National des intervenants de la Société civile sur les Drogues (RNSD)).

- Le Comité a entrepris des initiatives dans le sens d'amener les acteurs étatiques et ceux de la société civile à mener des études, à élaborer des statistiques et à conduire des enquêtes sur la consommation de la drogue.

  Des données de 2014 ont été collectées et ont servi de base à l'élaboration du rapport annuel sur les drogues.

11.2.4. Coordination des actions des organisations non gouvernementales se consacrant à la prévention et à la lutte contre l'abus des drogues

Le Comité a accompagné les organisations de la société civile dans la campagne de sensibilisation contre les drogues en prenant une part active dans leurs manifestations.

Il a aussi procédé à la distribution de supports de communication comme les casquettes, tee-shirts, banderoles, qui véhiculent des messages de sensibilisation contre l'usage de la drogue.

11.2.5. Présentation du rapport annuel sur la situation de la drogue au Sénégal

Un projet de rapport annuel de l'année 2014 a été élaboré et a fait l'objet d'un atelier de validation.
Il est en cours de finalisation et sera incessamment transmis aux autorités.

11.3. PERSPECTIVES

11.3.1. Elaboration du rapport annuel 2015

Il est prévu l'élaboration du rapport annuel sur les drogues au titre de l'année 2015. Celui-ci fera l'objet de validation lors d'un atelier prévu à cet effet.

11.3.2. Mise en place de l'Observatoire sénégalais des drogues et des addictions.

Le Comité est en train d'œuvrer à la mise en place de l'Observatoire Sénégalais des Drogues et de l'Addiction, qui est un outil très important dans la collecte des données.

Cet exercice contribuera à l'élaboration de politiques adaptées de prévention et de répression mais aussi de prise en charge médicale et de réinsertion socio-économique.

11.4. RECOMMANDATIONS

11.4.1. Approbation du Plan stratégique national de lutte contre la drogue

Après son élaboration, le Plan stratégique national a été transmis suivant la note n°000179/SP-CILD 14 septembre 2016.

Il est nécessaire de procéder à son approbation et à la mise en place de son budget, afin de permettre la mise en œuvre des activités.

11.4.2. Signature des décrets portant création du l'UMCC et de la CAAT

Des projets de décrets ont été élaborés et soumis à l'autorité suivant la note n°000180/SP-CILD du 16 septembre 2016.

Pour permettre à ces unités mixtes de fonctionner dans les meilleures conditions d'efficacité, il est utile de fixer leur cadre juridique par la signature des décrets précités

XII. CELLULE DE LUTTE ANTI-TERRORISTE

La Cellule de Lutte Anti-terroriste (CLAT), a été créée par le décret n° 2003-388 du 30 mai 2003, pour prendre en compte la forte propension prise par cette nouvelle menace transnationale qui est le terrorisme. Son organisation et son fonctionnement sont définis par l'Arrêté n° 005457/MINT.CAB du 24 juillet 2004.

12.1. RAPPEL DE LA MISSION

« Prévenir toute action terroriste susceptible d'être commise sur le territoire national ou à partir du territoire national, formuler des conseils et des recommandations en matière de politique de prévention et de lutte contre le terrorisme ».

A ce titre, elle est chargée à la fois de la prévention, de la lutte contre d'éventuelles attaques. Il s'agit d'une lutte dont l'effort porte sur la collecte et l'analyse de renseignements ainsi que la réduction de la vulnérabilité d'objectifs stratégiques.

12.2. ARTICULATION

Pour remplir sa mission, la CLAT dispose d'antennes régionales dont le personnel est issu des forces de défense et de sécurité. En dehors de la portion centrale logée à Dakar, la CLAT est présente à travers ses antennes à Kaolack, Saint-Louis, Kolda, Tambacounda et Thiès.

12.3. ACTIVITES MENEES

La situation intérieure est restée globalement calme. Aucun acte terroriste n'a été enregistré sur l'étendue du territoire national. Les différentes antennes et la portion centrale de la Cellule de Lutte Anti-terroriste poursuivent les recherches et l'évaluation de la menace dans l'ensemble du territoire.

En dehors des activités traditionnelles ci-dessous, les différentes antennes ont mené des campagnes de sensibilisations dans la quasi totalités des villages frontaliers au Mali en Mauritanie et surtout dans le département de Kédougou. En outre un séminaire a été organisé pour renforcer les capacités du personnel. Plus spécifiquement, la CLAT a mené de manière méthodique les activités suivantes :

- Suivi des activités des principaux mouvements religieux déjà identifiés ;
- Suivi des principales organisations et structures religieuses implantées au Sénégal ;
- Suivi des cibles personnelles.

Les présumés Djihadistes et des radicaux sont suivis quotidiennement dans les daaras, les mosquées et tout autre lieu suspect.

12.4. DIFFICULTES RENCONTREES

Effectif : L'effectif de la Cellule reste très réduit : Cinq officiers traitants au niveau de la portion centrale et une personne par antenne parmi les quatre (04) existantes.

Logistique : l'exécution du budget non respectée.
Emploi du personnel : qualification du personnel, absence de prime au profit du personnel.

12.5. PERSPECTIVES

Pour pallier les insuffisances notées supra, une nouvelle organisation de la Cellule a été défini et oriente les autorités sur les actions à prendre pour rendre effectives les grandes réformes envisagées surtout dans la gestion et la formation du personnel ainsi que du soutien logistique souhaité dans les trois ans à venir pour mener à bien le plan d'action actualisé.

12.6. NOUVELLE ARCHITECTURE

La nouvelle architecture sera marquée au terme des trois ans par la mise en place effective des antennes CLAT dans toutes les régions du pays. Ce déploiement graduel débutera courant 2018 et concernera les régions de Matam, Kédougou et Diourbel pour la première année. Ce choix répond à la prééminence de la menace dans ces zones frontalières où une forte population étrangère est notée ainsi que la présence de salafistes.

Les antennes de Fatick, Kolda, Sedhiou, Ziguinchor suivront en fonction de la disponibilité des personnels et moyens, l'objectif à terme est d'assurer le maillage avant la fin 2020.

12.7. FORMATION

Du fait de la disparité des profils, une mise à niveau sera organisée annuellement sous forme de stage (02 par ans) et de séminaire (02 par ans). Ces formations pourraient voir la participation d'autres structures membres de la communauté du renseignement.

En outre, dans le cadre du partenariat entre le Ministère et différents organismes ou pays, des places de stage pourraient être sollicitées au profit du personnel pour le renforcement de leurs capacités.

12.8. MOTIVATION

La cellule a été créée depuis 2003, le personnel essentiellement composé de forces de défense et de sécurité (Militaires, Policiers, Gendarmes) travaille sans relâche et parfois dans des conditions complexes pour satisfaire les besoins en renseignement des autorités conformément à leur mission.

Ce même personnel une fois déployé au sein de la structure n'a aucune possibilité de partir en opérations extérieures (aucun revenu supplémentaire) et contrairement aux autres structures de renseignement ne dispose d'aucune prime ou motivation.

Par conséquent, dans le cadre de la relance, une prise en compte de cet aspect « motivation » pourrait susciter des vocations et inciter certains éléments qualifiés à ne pas migrer vers les autres services de renseignement.

12.9. CHRONOGRAMME POUR MISE EN OEUVRE

Années	Antennes à créer	Besoins en véhicules 4x4 tous terrains	Effectifs
2018	• Matam • Diourbel • Kédougou	03	09
2019	• Sedhiou • Kolda • Kaffrine	03	09
2020	• Ziguinchor • Fatick • Louga + 02 postes dans la banlieue Dakarois	05 dont 02 véhicules utilitaires pour les agents déployés en banlieue.	13

Enfin, l'équipement des nouveaux postes en matériel d'ameublement et d'équipements spéciaux, véhicules, pourrait être pris en compte dans le budget d'investissement.

XIII. SERVICE DE LA FORMATION :

Le décret n°2000-269 du 05 avril 2000 crée et rattache au Cabinet de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, un Service de la Formation.

13.1. EXPOSE SOMMAIRE DU SERVICE DE FORMATION

13.1.1. Les missions

Le Service de la Formation apporte son concours au développement du potentiel du personnel du Ministère par une politique de formation ouverte, pratique et structurée. Dans le même ordre d'idées, il participe à la conception et à la mise en œuvre des stratégies de renforcement des capacités des ressources humaines.

A ce titre, il est principalement chargé de la conception, de l'élaboration, de l'exécution et du suivi des plans et programmes de formation du personnel du département. A chaque fois, que de besoin, il développe un partenariat avec les autres directions et service du département.

Le Service de la Formation fait appel à des consultants des secteurs publics et privés nationaux et/ou étrangers pour l'exécution des séminaires de formation. A cet égard, les Ecoles nationales de Formation et les Universités du Sénégal jouent un rôle prépondérant. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont également mises à contribution.
Les voyages d'échanges, de stages et de formation à l'étranger ont été organisés à l'intention des agents du département notamment des cadres à partir de 2016.

13.1.2. Organisation

Sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur, Madame le Chef de Service est l'animatrice principale d'une cellule polyvalente et légère. Elle impulse, coordonne et organise les actions de formation, développe le partenariat interne et externe avec les structures et les partenaires.

En relation avec les Directeurs et chefs de Service, le Service de la Formation peut disposer à chaque fois que de besoin, pour des actions ponctuelles, de toute autre compétence du Ministère de l'Intérieur ou autre département ou structure relevant de l'Etat.

13.2. ACTIVITES REALISEES POUR L'ANNEE 2017

13.2.1. Organisation de Séminaire de formation

Au courant des années précédentes le Service de Formation sous l'impulsion d'une équipe dynamique, jeune et compétente s'est attelé à la mise en place de projets de renforcement des capacités des agents du département.

Ainsi le Service de Formation a organisé et financé avec le budget alloué plusieurs activités de séminaire pour les cibles que sont les cadres, les assistantes, les chauffeurs et les gestionnaires. L'organisation logistique et financière de ces activités a été facilitée par la caisse d'avance du Service de Formation.

13.2.2. Financement des frais de formation pour le personnel

Le Service de Formation pour l'année 2017 n'a pas **pris en charge des frais des agents du département.**

Pour l'exercice en cours de l'année 2017 le service a organisé :

- Le séminaire de formation et Célébration de la journée de la femme, sur le thème « **Autonomisation et Rôle des femmes en matière de sécurité** », du 03 au 06 mars 2017 à l'hôtel Decameron. Cet atelier a connu un grand succès avec l'accompagnement de l'ONU Femme. Ledit atelier avait pour objectif de sensibiliser les femmes de toutes les directions et services du département en matière de sécurité, les inviter à jouer pleinement leur rôle de femme dans le cadre de leur travail.
- Le Séminaire de formation des chauffeurs du Mint/SP sur le thème : Déontologie et prudence en matière de conduite au mois de mars 2017 avec 50 chauffeurs de toutes les directions et services.
- Séminaire de passation des marchés publics à l'intention de la commission des marchés publics et la cellule de passation des marchés publics.
- Le séminaire des directeurs sur la lettre de politique sectorielle et de développement prévue en Aout 2017 est reporté à une date ultérieure.

13.3. PERSPECTIVES

Le Service de la Formation au-delà de sa mission de développement des capacités du personnel du département, mène à travers les sessions de formation une politique de Management des ressources humaines basée sur le renforcement de la cohésion sociale des différents agents du département et organise à la fin de chaque séminaire résidentiel des activités récréatives.
A l'unanimité, tous les groupes cibles du département à savoir : les chauffeurs, les assistants(es), les gestionnaires et les cadres ont exprimé leurs sincères remerciements au Ministre de l'Intérieur qui leur donne l'opportunité de se former et de raffermir les liens de fraternité à travers les séminaires que le Service de Formation organise à leur intention.

Le service de Formation intègre aussi la dimension genre en organisant des ateliers exclusivement réservés aux femmes du département et en participant à toutes les activités des femmes organisées par le Ministère de la Femme.

XIV. SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS

Le Service des Télécommunications a pour missions :

- la prise en charge de la gestion des réseaux et systèmes de télécommunications du département ;
- la diffusion et la réception des messages radio entre les services centraux du MIN T, l'Administration territoriale, les services de Police nationale, la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers, d'une part, aussi entre le ministère et les autres départements ministériels, ambassades et consulats d'autre part :
- la maintenance et l'entretien des installations des appareils de télécommunications des différents services du Ministère ;
- la prise en charge, au plan fonctionnel, de l'entretien et la maintenance des serveurs et installations annexes, des autocommutateurs téléphoniques et des systèmes informatiques des services décentralisés tels que gouvernances, préfectures, sous-préfectures, commissariats de police et camps de la police nationale, etc.…)
- Préfectures, sous-préfectures, commissariats et poste de police, etc.… ;
- la gestion technique du parc téléphonique et autres liaisons spécialisées.

14.1. PRINCIPALES AFFAIRES EN COURS DE REALISATIONS

Depuis quelques années, est initié un projet de réhabilitation des réseaux de télécommunications du département, composés jadis d'équipements obsolètes dont la construction n'est plus d'actualité rendant ainsi la rareté des pièces détachées nécessaires à l'entretien et la maintenance.

Dans la recherche d'équipements répondant aux exigences des besoins du Ministère de l'Intérieur et ses démembrements tels que le Commandement territorial, la Sécurité publique, la Police de l'Air et des Frontières, la Surveillance du Territoire, la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers, les Laboratoires de maintenance et d'entretien, nous avons choisi de moderniser et adapter nos prévisions sur les nouvelles technologies de l'Information et des télécommunications sécurisées, unifiées, modernes, interopérables, évolutives, opérationnelles et fiables.

C'est ainsi les options suivantes ont été prises :

PROJET GOTA

Dans le cadre du maillage sécuritaire du territoire national en matière de télécommunications, le Ministère de l'Intérieur est en train de mettre en place un système de communication sécurisé, efficace, fiable et moderne.

Le réseau, fruit de la coopération sino-sénégalaise, a essentiellement pour objet la construction d'infrastructures et de prestations appropriées permettant le bon fonctionnement des services de communications performants et sûrs pour mieux appuyer le travail effectué par les agents de l'Etat en général et les forces de sécurité en particulier.

Ce projet GOTA, consiste à couvrir totalement les besoins de télécommunication sécurisée pour le Ministère de l'Intérieur (les Services Centraux, le Commandement territorial, la Direction générale de la Police nationale, la protection civile, le

Groupement national des Sapeurs-pompiers, etc.…), et les autres démembrements de l'Etat.

Il s'articule en une phase pilote et deux phases principales.

La mise en place d'une technologie d'avant-garde développée de type CDMA auprès de la société ZTE. Une société chinoise, qui, après la finalisation des accords entre les gouvernements chinois et sénégalais, nous a installé un projet pilote de système de télécommunications sécurisées dénommé GOTA « GLOBAL OPEN TRUNKING ARCHITECTURAL ». Il a été expérimenté lors de l'organisation de la conférence islamique. Il s'en est suivi, pour la première phase, l'installation de soixante (60) BTS et quatorze (14) répétiteurs pour la couverture radiotéléphonique de 24 grandes villes du pays. Aussi, pour sa deuxième phase, ce projet nous a permis la couverture de nos besoins en télécommunications sur la presque totalité de l'ensemble du territoire national, la mise en place d'une vidéosurveillance sur les grandes artères de notre capitale et une possibilité d'écoute de réseaux.

<u>Cartographie de la Phase I : 60 BTS et 14 répétiteurs</u>

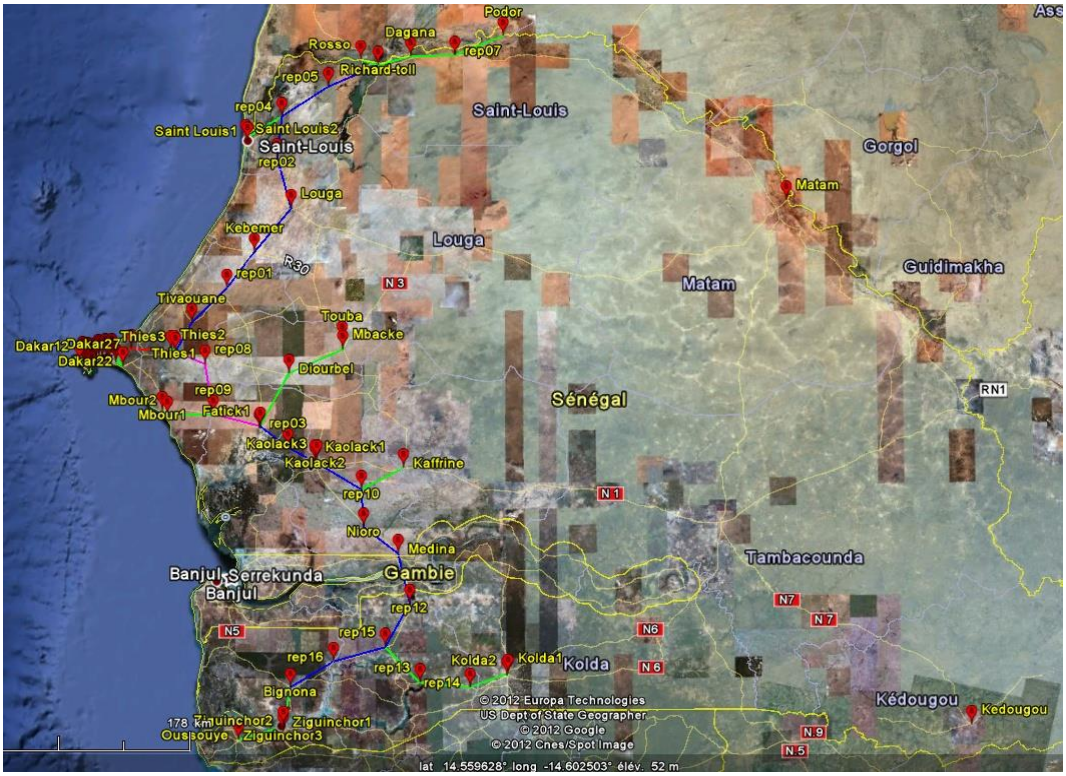

Cartographie de la Phase II : 59 BTS

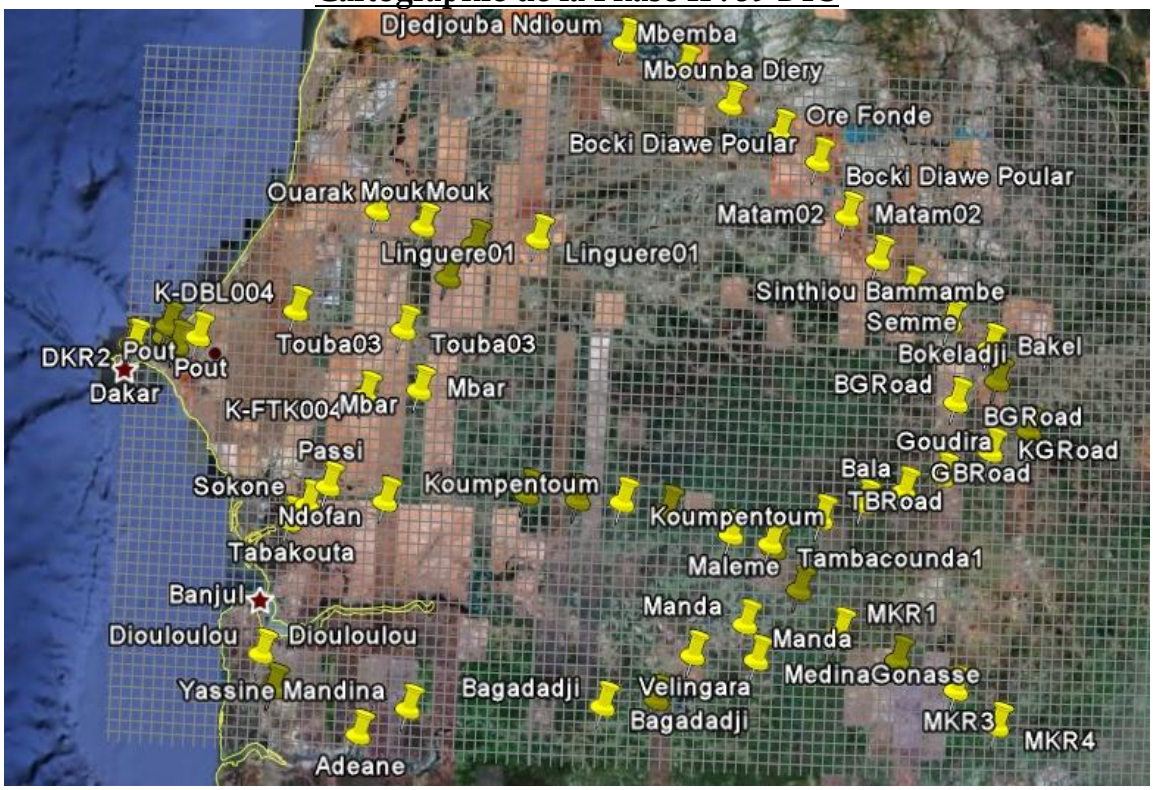
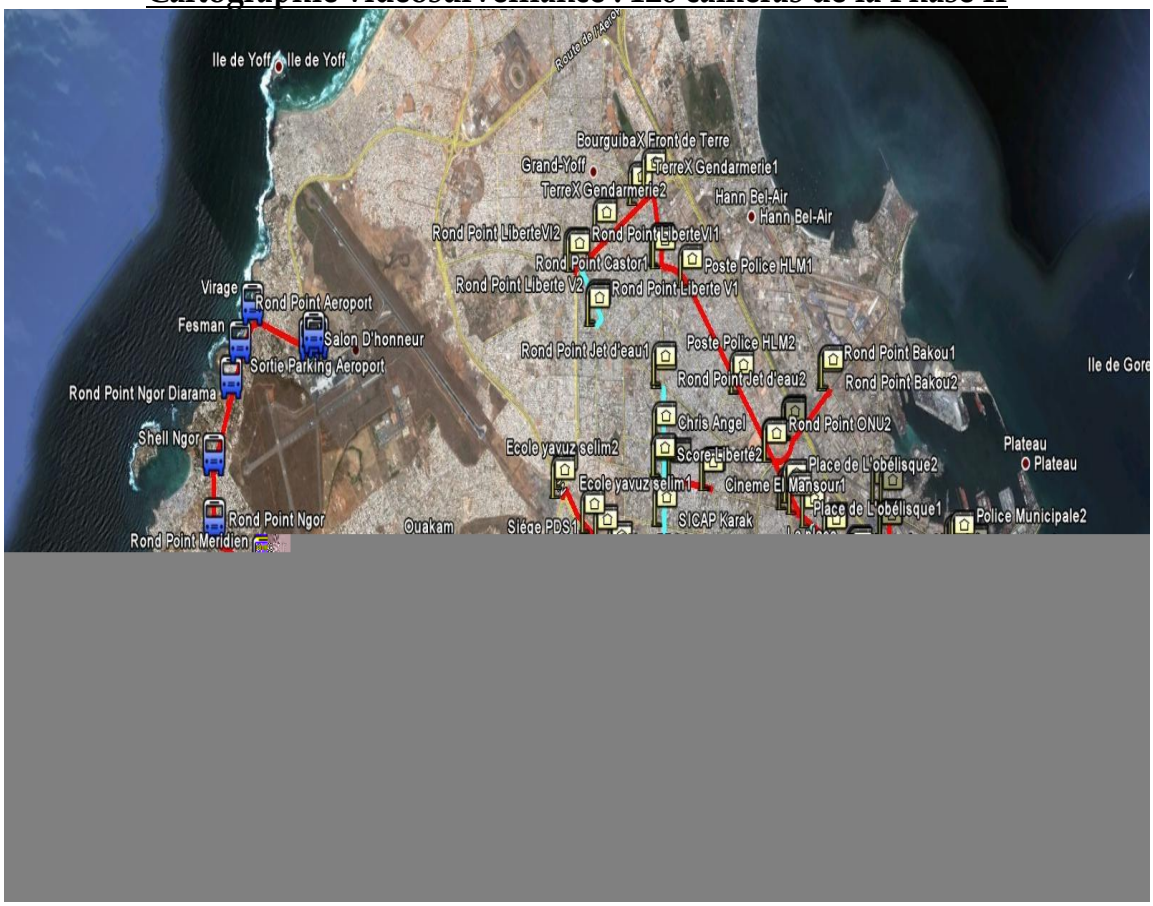
Cartographie vidéosurveillance : 120 caméras de la Phase II